



Un "adaport" au coeur de Montréal

photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Le parc de stationnement Victoria, créé à l'occasion d'Expo 67, pourrait devenir bientôt le premier "adaport" de Montréal. Un adaport est un petit aéroport urbain permettant des décollages et atterrissages sur courtes pistes. La proximité du parc avec le centre-ville l'impose comme l'endroit le plus fonctionnel.

Québec enquête sur ville Saint-Léonard

par Florian BERNARD

La Commission des Affaires municipales du Québec et le ministère de la Justice ont entrepris une enquête sur l'administration de la Cité de Saint-Léonard, en banlieue nord-est de Montréal. Il s'agit de l'une des trois enquêtes municipales dont le ministre Maurice Tessier avait annoncé la tenue, il y a quelques mois.

Le maire Léo Ouellet et tous les

membres de son conseil, c'est-à-dire MM. Jean DiZazzo, Erminio Iadecola, Maurice Bouchard, Jean-Marie Lefebvre, Robert Boivin et Réal Leblond, ont été convoqués par le juge John Sheehan, président de la Commission municipale, mercredi matin, 19 mai, à 10 hrs. Entre-temps, le secrétaire-trésorier de Saint-Léonard, M. Gaston Pion, et l'ex-directeur du service de l'évaluation, M. Denis Desjardins, ont eu un

long entretien avec le juge Sheehan, hier matin, à Québec.

Parallèlement, deux volumineux dossiers sont entre les mains des représentants des Affaires municipales et de la Justice. Les dossiers portent notamment sur l'aménagement de certains parcs, en particulier le parc Simon, les règlements d'emprunt 1104, 1105 et 1107, un fonds d'équipement de \$288,000.00.

Voir QUEBEC ENQUETE, page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal, vendredi 14 mai 1971, 87e année, no 112, 52 pages, 4 cahiers

★★ 10¢

Aéroport au centre-ville

par Denis MASSE

Le gouvernement canadien est décidé à reprendre en main la spécialisation aéronautique que notre pays détenait il y a une trentaine d'années dans la conception d'avions à décollage et atterrissages courts, tels le Beaver et l'Otter.

Cette fois, le cabinet est disposé à créer un consortium dont les objectifs seraient de produire un appareil ADAC à des fins commerciales pour le marché mondial. En annonçant cette nouvelle hier, le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a indiqué qu'il faudrait réussir à vendre au moins 250 appareils avant d'entreprendre la production en chaîne.

L'avion projeté par le gouvernement serait-il le DHC-7 conçu par la firme De Havilland of Canada et réalisé à ses usines de Downsview, en Ontario?

Ou bien serait-il un tout nouvel appareil s'appuyant sur les données déjà fort avancées de la firme Canadair, à Montréal, qui possède trois prototypes de l'appareil à décollage vertical CL-84 et poursuit des études sur un avion commercial d'une capacité de 70 passagers, le CL-246?

Quoi qu'il en soit, le ministre a déclaré hier que la firme Canadair serait invitée à faire partie du consortium. On y voit un signe évident des intentions du gouvernement de donner une nouvelle impulsion à la compagnie Canadair en proie à de sérieux problèmes de production.

Les déclarations du ministre rejoignent exactement les recommandations faites en décembre dernier par le Conseil des Sciences du Canada.

Le Conseil recommande justement que "le gouvernement participe en

tant qu'associé majoritaire à un consortium" groupant les techniciens, ingénieurs et spécialistes de diverses firmes.

On retrouve d'ailleurs dans les dispositions annoncées hier par M. Jamieson toutes les recommandations du Conseil des Sciences, y compris l'établissement d'un service expérimental.

Pour donner quelque poids à une étude de marché et pour appuyer l'effort de vente sur des réalisations con-

Voir AEROPORT, page A 6

Le RC favorise 10 Etats souverains

par Claude MASSON
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le Ralliement chrétien du Québec du chef Camil Samson et du père spirituel Réal Caouette a décidé d'offrir une position constitutionnelle qui réponde à toutes les tendances: indépendantistes, nationalistes, fédéralistes et indécis. Seuls les royalistes n'ont pas de chance.

Aux indépendantistes, le RC dit qu'il est favorable à ce que les dix provinces du pays deviennent autant d'Etats souverains (et c'est en majuscules dans le document).

Aux nationalistes, il se présente comme le parti qui reconnaît les deux nations.

Aux fédéralistes, il promet la rédaction de la première constitution

Voir LE RC, page A 6

Les députés dénoncent vertement la politique économique de Trudeau

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le gouvernement Trudeau a sans doute subi hier l'offensive la plus massive depuis qu'il détient les rênes du pouvoir, alors que les conservateurs et les néo-démocrates ont violemment et globalement attaqué ses politiques économiques à peu près de tous les angles possibles.

Fortes des dernières statistiques sur le chômage, qui a continué de monter en avril en dépit des pronostics gouvernementaux, alors que par ailleurs on apprenait au début de la semaine que le coût de la vie a repris sa course ascendante, les députés de l'Opposition s'en sont donné à qui mieux mieux pour enfoncer les principaux représentants ministériels.

Evidemment, le plus durement

frappé fut M. Edgar Benson, le ministre des Finances. Le chef de l'Opposition officielle a soutenu que M. Benson doit démissionner, puisque, selon lui, toutes les mesures économiques qu'il a mises de l'avant débouchent sur un échec, à savoir une hausse accrue du chômage et une reprise de l'inflation.

Pour sa défense, le ministre des Finances a fait valoir qu'on ne doit pas

juger de la situation générale à partir des statistiques d'un seul mois, mais qu'il faut considérer les tendances qui s'expriment sur une période d'au moins quelques mois.

En ce qui concerne l'augmentation du pourcentage du taux désaffecté du chômage, qui est considéré par le gouvernement comme l'indice le plus sérieux, M. Benson s'est dit extrêmement surpris de cette hausse et il a même avoué carrément qu'il ne savait pas encore pourquoi cela s'est produit.

Il a parlé d'un "phénomène inusité et d'une fluctuation mensuelle". Sur ce, le chef conservateur a sèchement fait le commentaire suivant: "Si M. Benson avait été ministre des Finances en 1929, il aurait parlé d'une fluctuation mensuelle".

M. Stanfield a soutenu en outre que ces statistiques sont la preuve qu'il a eu raison de critiquer sévèrement les politiques économiques du gouvernement. Il a répété que l'économie ne progresse pas assez rapidement et qu'il faudrait apporter une réduction des taxes pour la stimuler.

Une fois de plus, il a fait une suggestion en ce sens au ministre des Finances, qui a répondu: "En préparant le prochain budget, je prendrai évidemment en considération tous les

Voir LES DEPUTES, page A 6

Québec garantira le gîte aux sinistrés du Saguenay

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement a décidé d'assurer lui-même un gîte temporaire à tous les citoyens de St-Jean-Vianney qui ont dû évacuer leurs demeures à la suite du récent sinistre survenu dans ce village.

Le cabinet attend d'autre part, des

fonctionnaires envoyés sur les lieux, les données finales qui pourront lui permettre de décréter St-Jean-Vianney "zone sinistrée".

C'est hier, enfin, que le ministère des Institutions financières a accordé des lettres patentes à un organisme chargé de recueillir les fonds pour venir en aide aux sinistrés.

Cet organisme, présidé par le juge R. Boudreault, est connu sous le nom de Fonds de secours des sinistrés de St-Jean-Vianney Inc. et regroupe tous les comités d'aide formés au lendemain des événements du 4 mai.

Le ministre du Revenu, M. Gerald Harvey, a fourni ces informations.

Voir QUEBEC, page A 6

De fortes dissensions sur les suites à donner à la loi Turner

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le comité parlementaire du Sénat et des Communes qui conseillera le gouvernement Trudeau dans l'élaboration d'une loi permanente sur l'ordre public naitra dans la douleur.

C'est ce qui ressort de la première journée de débats sur la résolution autorisant sa création.

D'une part, le gouvernement sera forcé de dire s'il est disposé à laisser

cet organisme scruter sa conduite lors des événements d'octobre. On sait déjà qu'il ne l'est pas.

Le crédit social qui avait appuyé d'emblée la décision du gouvernement Trudeau d'instaurer les Mesures de guerre a fait savoir, jeudi soir, par l'entremise de M. Gilbert Rondeau, député de Shefford, qu'il s'opposait à la création de ce comité et qu'il ne participerait pas à ses délibérations.

Il en va ainsi pour le Nouveau parti démocratique qui ne voit ni l'utilité

du comité projeté ni la nécessité d'une loi d'exception, les dispositions du code pénal étant suffisantes pour maintenir l'ordre comme elles l'étaient d'ailleurs au mois d'octobre, selon son chef, M. David Lewis.

Le parti conservateur, comme l'a expliqué le député de Calgary-Nord, M. Eldon Woolliams, est convaincu que ce comité ne peut se décharger efficacement de sa tâche si on ne lui permet pas de se pencher sur les cir-

Voir DISSENSIONS, page A 6

Lettre de Paul VI au cardinal Roy

LA PRESSE reproduit aujourd'hui la première tranche du texte intégral de la lettre que Paul VI a fait parvenir au cardinal Maurice Roy de Québec, président du Conseil des laïcs et de la Commission pontificale "Justice et Paix", à l'occasion du 80e anniversaire de l'encyclique "Rerum Novarum" de Léon XIII. On sait déjà la très grande importance de ce nouveau document où le pape traite de la démocratie actuelle et de divers problèmes sociaux.

— page A 5

● Coût de la 1ère phase du projet de la Baie James: \$3.5 milliards

— page C 1

● Henri Richard fustige Al MacNeil après la défaite du Canadien

— page B 1

Annonces classées / C 6 à C 11, D 2 à D 10
Arts et Spectacles / B 8 à B 11
Bandes dessinées / A 14
Cinéma / B 9
Décès, naissances, etc. / D 11
Economie / C 1 à C 4
Editorial / A 4
Etes-vous observateurs? / D 7
Horoscope / A 12
Informations étrangères / D 1
Informations nationales / A 2, B 7, D 12
Loto-Presso / C 5
Mots croisés / D 5
"Mot-mystère" / D 7
Radio et télévision / B 9
Religion / A 5 et B 11
Sports / B 1 à B 5
Tribunaux / A 8 - A 9
Vivre aujourd'hui / A 12 - A 13
Votre médecin / A 12

LE PREMIER NUMERO COMPLET	6	2	2	3	9	3	9	GAGNE	\$125,000.
LES 9 BILLETS DONT LES NUMEROS SE TERMINENT PAR			2	3	9	9	9	GAGNENT	\$5,000.
LES 74 BILLETS DONT LES NUMEROS SE TERMINENT PAR				3	9	9	9	GAGNENT	\$1,000.
LES 668 BILLETS DONT LES NUMEROS SE TERMINENT PAR					9	9	9	GAGNENT	\$250.

\$100,000
500 Place d'Armes, Montréal, Québec. Téléphone: 873-5350
887 428 BILLETS VENDUS
TIRAGE DU 13 MAI
\$500,000 EN PRIX

Le prochain tirage aura lieu le 13 mai 1971 à 20h30.
GAGNE \$50,000.
Les billets se terminent par:
B12 4 7 6 5 3
GAGNE \$25,000.

Partiellement nuageux, devenant ensoleillé au cours de la journée.

Demain, ensoleillé et un peu plus chaud.

Max. 55° Min. 40° • Détails à la page A 6



Le purisme politique de MM. Trudeau et Kierans

Pierre-C. O'NEIL
de notre bureau d'Ottawa



OTTAWA — Les événements récents ont mis au jour deux formes intéressantes de purisme politique: ceux de MM. Eric Kierans et Pierre Elliott Trudeau.

A la question de savoir comment le gouvernement fédéral réagirait si une majorité de Québécois mandataient un parti pour faire l'indépendance, M. Trudeau a répondu en substance, et un peu sèchement paraît-il, que la question ne se pose pas.

D'autre part, à la question de savoir si les libéraux pourraient être élus en pratiquant la politique économique dont rêve M. Eric Kierans, l'ancien ministre des Communications a lui-même répondu en substance que l'important n'est pas d'exercer le pouvoir mais d'avoir raison.

Etranges réponses n'est-ce pas ?

Le purisme dont fait preuve ici le premier ministre est plus détestable mais il est moins étonnant parce qu'on sait qu'il est feint.

Le gouvernement serait en effet plutôt stupide d'agir comme s'il était exclus qu'il soit devant l'obligation d'ici quelques années d'entrer en négociation avec un gouvernement québécois légitimement élu et dont le mandat serait de faire l'indépendance. On sait d'ailleurs que généralement — encore que ce ne fut pas le cas au moment de la crise d'octobre — le gouvernement essaie d'avoir en poche ce qu'il faut pour faire face à une situation donnée. C'est ainsi qu'on vient d'apprendre ce que l'on soupçonnait déjà, à savoir que si une nouvelle crise éclatait demain matin, le gouvernement, bien qu'il ait demandé à un comité d'étudier la question, serait prêt à présenter au Parlement un projet de loi.

On a souligné à bon droit que la réponse de M. Trudeau à ses interlocuteurs risque peut-être de tromper une large partie de la population au sujet de la situation réelle dans le Québec.

Mais comment s'étonner de ce que M. Trudeau réponde que la question de la séparation ne se pose pas. Comment s'étonner de ce que le gouvernement tienne l'attitude de l'optimisme avec autant d'énergie que d'autres tiennent l'attitude que leur dicte soit une certaine fatalité, soit une authentique détermination de faire l'indépendance.

Autant il est légitime et sans doute souhaitable que les uns s'occupent à élaborer les mécanismes permettant qu'une hypothétique séparation se fasse dans les meilleures conditions, autant il paraît normal que le gouvernement ne fasse pas le moindre geste qui puisse laisser croire que lui aussi considère sérieusement cette hypothèse. Ce serait contribuer au phénomène que le professeur Bergeron décrit l'autre jour en disant que lorsqu'une "chose est perçue comme réelle, elle produit des effets réels" ce qui est en réalité le phénomène du fonctionnement de la Bourse.

Un purisme absolu

Le purisme de M. Kierans est d'une toute autre veine — il est beaucoup plus absolu. Il n'y a pas beaucoup d'hommes politiques qui le suivraient sur la voie qu'il trace en disant que "l'important n'est pas d'exercer le pouvoir mais d'avoir raison".

Il y a plusieurs décennies que les néo-démocrates ont raison mais par les temps qui courent on dit qu'ils accepteraient volontiers d'avoir un peu moins raison et de gouverner un peu plus.

D'ailleurs on voit mal comment M. Eric Kierans peut, ayant dit cela, continuer de militer au sein du parti libéral qui est l'instrument principal par lequel le gouvernement est investi du pouvoir.

En réalité, M. Kierans ne peut avoir raison que lorsqu'il parle des individus. La vie des partis politiques n'est possible que dans cette vaste zone grise qui s'étend entre

les deux attitudes extrêmes dont l'une est de sacrifier le pouvoir au fait d'avoir raison et dont l'autre serait de sacrifier tout principe à l'exercice du pouvoir.

Un député ministériel m'a indiqué ces jours-ci les dimensions de ce dilemme que règle rapidement avec beaucoup de générosité et de naïveté l'ancien ministre des Communications.

Il me signale que sur la plupart des questions politiques qui ont servi de motifs à son entrée en politique le gouvernement est moins avancé maintenant que ce n'était le cas au moment de son entrée en politique. Sur aucune de ces grandes questions le gouvernement ne lui a encore donné raison. Voire même une satisfaction quelconque. Devra-t-il le rejeter et en sortir dans un geste dramatique?

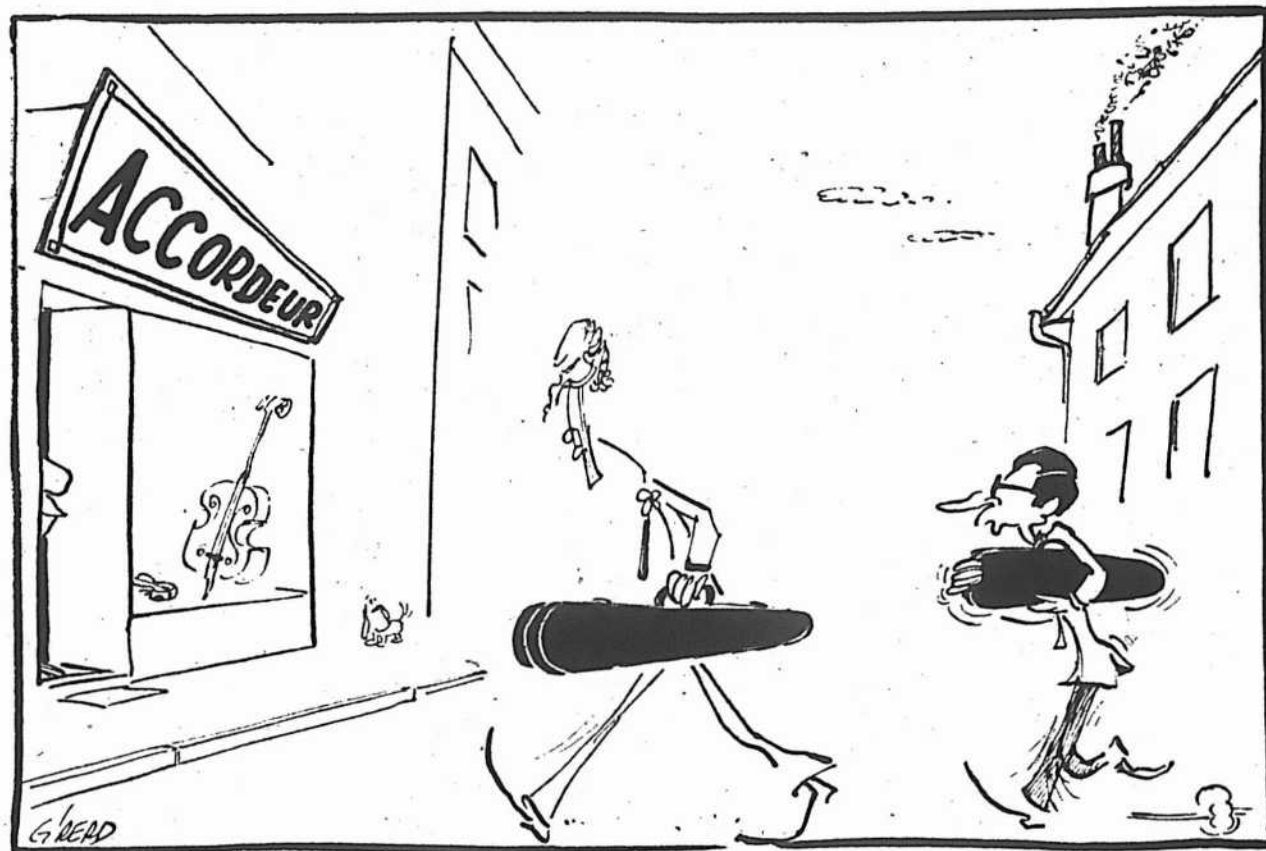
Il fait plutôt le raisonnement suivant — et chacun le jugera à sa façon: il ne voit pas que les autres partis soient en état de faire mieux que le sien pour l'instant. Il estime au contraire que le sien est le seul dont on puisse dire qu'il constitue un parti vraiment national. Il y voit par conséquent l'instrument qui a encore les meilleures chances d'apporter aux problèmes actuels des éléments de solution. Il a décidé de ne pas affaiblir davantage ce parti. Il y reste. Il tiendra sa critique en deçà des cadres du parti. Il fait encore ce pari. D'une certaine façon, il accepte de gouverner sachant bien que le gouvernement a tort de poser certains gestes.

Ce qu'on peut lui dire? deux choses:

— Que les trois colombes aussi avaient fait ce pari sur le parti libéral à l'époque et ce que cela a donné.

— Que d'autre part, à force d'avoir raison M. Eric Kierans abandonne peu à peu les leviers qui le mettaient le plus étroitement et le plus directement en contact avec les mécanismes de prise de décision.

La réalité politique est entre ces deux situations. Au-delà de chacune on n'est plus un homme politique mais, au mieux, un politologue et, au pire, un généreux rêveur.



(Droits réservés)

Formule d'amendement Trudeau-Turner Bourassa contredit une seconde fois Trudeau

par Gilles DAOUST
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le premier ministre Robert Bourassa a été amené hier, pour la seconde fois en autant de jours, à contredire à l'Assemblée nationale certains propos tenus par son homonyme fédéral, M. Pierre E. Trudeau.

Alors qu'il était interrogé par le chef de l'opposition unioniste, M. J.-J. Bertrand, sur l'affirmation de M. Trudeau selon laquelle le Québec avait "accepté" en février dernier la nouvelle formule d'amendement à la constitution, le premier ministre québécois a déclaré:

"C'est une formule susceptible d'un accord mais elle n'a pas été acceptée par le gouvernement du Québec."

"Il est possible que le premier ministre du Canada souhaite que la formule soit acceptée par tous les gouvernements, y compris celui du Québec, mais je répète ce que j'avais dit le 9 février dernier (à l'issue de la dernière conférence fédérale-provinciale): c'est une formule susceptible d'un accord mais elle n'a jamais été acceptée par aucun des gouvernements."

Une première fois

Mercrredi, à l'Assemblée nationale, alors qu'il répondait à une question du chef parlementaire du Parti québécois, M. C. Laurin, le premier ministre Bourassa avait contredit d'autres propos de M. Trudeau selon lesquels la rumeur d'un "gouvernement provisoire" (à la tête duquel on plaçait l'éditorialiste C. Ryan) aurait joué dans la proclamation de la Loi des mesures de guerre, M. Bourassa, comme au cours de la crise d'octobre, avait qualifié cette rumeur de gouvernement "parallèle de l'infatigable".

Les propos de M. Trudeau sur ces deux sujets sont contenus dans une interview qui sera télédiffusée dimanche prochain sur les ondes de la radio d'Etat. Le transcript en a été rendu public à l'avance.

Pressé par les députés unionistes d'apporter un "démenti formel" aux propos "si directs et si nets" de M. Trudeau concernant la formule d'amendement, M. Bourassa a pris une attitude prudente, affirmant qu'il regarderait la TV dimanche soir mélangé au problème la politique sociale du Québec et laissant croire, comme à l'issue de la conférence de février, que le cabinet provincial faisait dépendre son acceptation de la formule Trudeau-Turner d'un "oui" fédéral à une récupération québécoise de tout le champ de la sécurité sociale.

La position du Québec

"La position du gouvernement est la suivante, a-t-il dit. C'est une formule susceptible d'un accord mais non acceptée. Nous négocions actuellement dans le domaine de la politique sociale parce que nous considérons qu'indépendamment de ses avantages que peut avoir la formule, nous voulons également régler des questions de substance comme celle de la sécurité sociale".

Jean-Paul Beaudry au dîner-bénéfice de Mario Beaulieu

Un des candidats au leadership de l'Union nationale, M. Mario Beaulieu, a fait savoir, hier soir, que M. Jean-Paul Beaudry, homme d'affaires bien connu ayant accepté de présider le banquet qui sera donné à Montréal, le 8 juin, en vue de recueillir des fonds pour le financement de sa campagne à la chefferie.

Depuis le début de mai, M. Beaulieu effectue une tournée de tous les comtés de la province. Hier, il était à Sept-Îles, dans le comté de Duplessis, puis à Baie Comeau, dans le comté de Saguenay et en fin de soirée à La Malbaie, dans le comté de Charlevoix.

Au cours de sa tournée, M. Beaulieu rencontre des petits groupes de délégués qu'il entretient des idées qu'il propose pour reporter le parti de l'Union nationale au pouvoir.

M. Bourassa avait ajouté plus tôt cette semaine à ce "contentieux fédéral-provincial", la question des communications et celle de la radiodiffusion.

"Est-ce à dire, a demandé le député UN J.-G. Cardinal, que le gouvernement se réserve de négocier morceau par morceau sans se prononcer sur la fameuse formule T.-T.?"

"C'est normal, a dit le premier ministre, que dans le contentieux fédéral-provincial il y ait des discussions sur différents sujets."

"Nous insisterons particulièrement, d'ici quelques semaines, pour conclure une entente dans le domaine de la politique sociale."

"Dans le domaine de la politique des communications, le dossier de part et d'autre n'étant pas encore complété vu les simplifications techniques considérables, nous ne pouvons songer à une solution rapide."

"C'est pourquoi nous voulons, dans le plus bref délai, régler la question de la politique sociale. C'est distinct de la formule d'amendement, certes, mais nous voulons régler les questions de fond et non seulement les questions de mécanique."

Pour sa part, le ministre des Affaires sociales, M. C. Castonguay, en réponse

aussi aux questions des unionistes, a confirmé que c'est lui qui avait le soin de poursuivre les discussions, avec le fédéral, en matière de sécurité sociale, lorsque les aspects plus techniques interviennent, ainsi que les aspects touchant au contenu.

M. Castonguay a dit qu'il agissait cependant dans le cadre de la politique et des orientations du gouvernement et en consultation avec le premier ministre et le ministre des Affaires intergouvernementales.

D'autre part, le ministre a déclaré qu'il y avait eu une rencontre récente entre les représentants du Québec et ceux d'Ottawa en ce qui trait à la politique sociale et que, contrairement à ce qu'il y a une quinzaine de jours, il pouvait maintenant parler de "progrès" dans les négociations.

Enfin, le premier ministre a rappelé aux députés que la commission parlementaire sur la constitution se réunirait mardi prochain et que ceux-ci auraient tout le loisir de discuter du contentieux fédéral-provincial et de la formule d'amendement.

Ces séances de la commission parlementaire précéderont de quelques semaines seulement la conférence fédérale-provinciale qui doit avoir lieu à Victoria, à la mi-juin.

Le conflit des gars de Lapalme perd de son intérêt à Ottawa

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le conflit des gars de Lapalme qui, l'an dernier, faisait accourir une bonne partie de la presse parlementaire outaouaise, semble avoir perdu de son intérêt après de cette dernière, même si quotidiennement les chauffeurs montrealais défilent devant le Parlement.

Les dirigeants de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) s'en sont rendu compte, jeudi, alors qu'ils convoquaient les courriers parlementaires anglophones pour discuter de "366 days and as long as it takes", bouquin qui fait le point sur le conflit de Lapalme.

A l'heure convenue, quatre journalistes, tous des francophones, se sont présentés au rendez-vous que leur avaient fixé MM. Raymond Parent, Gérard Picard, Pierre Vadboncoeur, Frank Ditterlizzi et Jean Gélinau.

La version française de l'ouvrage rédigé par Pierre Vadboncoeur a été publiée dans la métropole, il y a deux semaines. L'auteur a précisé qu'on l'avait traduit spécialement "pour qu'une bonne partie des gens qui sont à Ottawa nous comprennent".

Par ailleurs, la CSN prépare une nouvelle proposition. Elle la soumettra prochainement au ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, qui n'a pas encore fermé le dossier.

Du côté syndical, on est loin d'avoir abandonné la partie. On reste convaincu que des éléments de solution subsistent dans une réorganisation administrative du transport postal dans la région métropolitaine.

M. Parent a affirmé qu'il faut exclure toute espèce possible de capitulation de la part "des gars de Lapalme" et de la CSN qui les appuie sans réserve.

"Pour le gouvernement, a-t-il dit, le conflit de Lapalme, c'est comme du poil de porc épic. C'est une épine qui continue d'entrer dans la peau."

Les "boîtes rouges" pour le courrier ne sont pas toutes réapparues à Montréal. La levée du courrier n'a pas repris son rythme d'antan.

"Le gouvernement qui ne trouve pas exorbitants les \$7 ou \$8 millions, mouillés dans l'affaire Lapalme parce qu'il en a déjà englouti davantage dans le Bonaventure, constatera un de ces jours, a dit M. Parent, que son opération postale à Montréal n'est pas encore efficace!"

Quand M. Gérard Picard souligne que le conflit ne se règlera pas par l'extinction de la situation mais par la correction des torts faits au gars de Lapalme, M. Vadboncoeur ajoute: "La CSN n'est pas pour faire avec Trudeau, ce qu'elle n'a pas fait avec Duplessis."

Le Québec un district bilingue Une "autre insulte" d'Ottawa au Québec!

— F.-A. Angers

par Gilles GARIEPY

La SSJB de Montréal a dénoncé hier, "avec la plus vigoureuse indignation", la recommandation récente du Conseil consultatif des districts bilingues visant à faire de tout le Québec un district bilingue. Il s'agit, affirme la SSJB, d'une "autre insulte" d'un organisme fédéral au Québec.

Le président de la Société St-Jean-Baptiste, M. François-Albert Angers, a déclaré hier à la presse que son organisme s'oppose formellement à la proclamation du Québec comme district bilingue, à moins que tout le Canada ne soit déclaré district bilingue.

Le récent rapport du Conseil consultatif, affirme la SSJB de Montréal, "marque un nouveau pas en avant dans la poursuite de l'infériorisation, de la minorisation et de l'assimilation du Québec français que poursuit le Canada anglais depuis la Conquête."

"Comment, demande M. Angers, les membres du Conseil consultatif ont-ils pu ne pas percevoir la grossière inconvenance, par rapport au principe des deux sociétés et des deux majorités posé par la Commission BB, d'aller encore plus loin que cette dernière et proposer que le Québec devienne dans son entier district bilingue — sans qu'au moins l'Ontario, pour fins de parité, soit aussi constitué district bilingue complet?"

"Les motifs qu'a invoqués le Conseil consultatif pour se justifier ne font qu'aggraver l'insulte et révéler que

l'arrogance anglo-canadienne, malheureusement avivée par quelques Canadiens français, ne s'est en rien atténuée depuis aussi loin que 1792 et les premières luttes pour la défense du français au Québec contre le conquérant."

La SSJB poursuit en soulignant qu'elle ne s'oppose pas aux districts bilingues comme tels, dans la mesure (et dans cette mesure seulement) où ils ne concernent que le fonctionnement des institutions relevant de l'administration fédérale.

"Mais comme le Québec, en tant qu'Etat ayant déjà le droit de disposer de sa propre constitution à l'intérieur de l'AANB, doit rester un Etat français, où la seule langue officielle est le français, sous la seule réserve de l'article 133, il est inadmissible que même le gouvernement fédéral y crée une situation où il n'y aurait plus aucune région unilingue française si des régions unilingues anglaises persistent dans le reste du Canada."

La mesure proposée, ajoute la SSJB-Montréal, tend donc "à établir au niveau fédéral un bilinguisme boiteux, en vertu duquel les anglophones auraient le droit d'exiger l'emploi de leur langue partout au Canada, alors que les francophones seraient parqués dans le Québec, dans le Nouveau-Brunswick et dans quelques autres réserves minuscules dans le reste du Canada."

Déclarant au passage que M. Pierre Elliott Trudeau est "le plus grand fauteur de troubles depuis la Confédération", M. Angers conclut en ces termes:

"Nous prenons donc acte du fait qu'un organisme fédéral nous signifie une fois de plus, sans l'indépendance du Québec, les francophones d'Amérique ne disposeront d'aucun lieu où ils pourront se sentir vraiment chez eux. Nous prenons acte que si nous ne sortons pas du Canada, il nous faudra renoncer à être chez nous, d'abord au Canada où les organismes fédéraux n'accepteront pas de nous parler français partout, et même au Québec où nous serons forcés de nous plier à l'arrogance des anglophones qui voudront refuser de parler français même dans les coins les plus totalement français du Québec."

Vers une Régie des communications au Québec

par Claude MASSON
de notre bureau de Québec

QUÉBEC — Le ministre des Communications du Québec, M. Jean-Paul L'Allier, devait déposer ce matin à l'Assemblée nationale une série d'amendements à la loi de la Régie des Services publics en vue d'étendre la juridiction de cet organisme aux services de communications reconnus "services publics" et particulièrement l'industrie de la radiodiffusion.

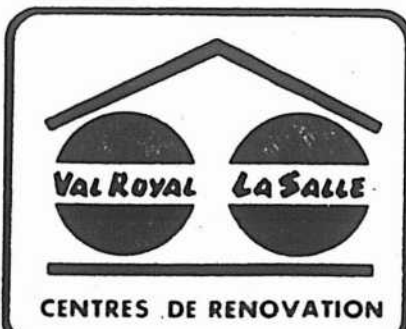
Ce dépôt des amendements à la loi constitue une suite logique aux intentions manifestées le 7 avril dernier par M. L'Allier lui-même de faire exercer par le Québec la juridiction sur la télé par câble.

Ce discours-choc, prononcé à l'occasion d'une séance d'information organisée par l'Institut canadien d'éducation des adultes, avait provoqué une réaction aussi dure de la part du gouvernement canadien qu'il s'est dit décidé à conserver sa compétence en la matière. Par la suite, le secrétaire d'Etat, M. Gérard Pelletier, a déclaré que tout était négociable.

Selon certains renseignements obtenus hier, il se pourrait même que la Régie des Services publics devienne uniquement une Régie des communications et que les autres domaines qui relèvent de sa juridiction soient remis entre les mains d'autres organismes.

ERRATUM

Dans l'édition de La Presse de mercredi 12 mai
L'item suivant aurait dû se lire comme suit:



ROLL'N SEAL
enduit de surface
asphalitique

CONT. \$19.99
5 GAL.

INCROYABLE! CHALET de 2 PIÈCES avec TERRASSE

Chalet de style ranch, en pin nouveau,
construit sur un terrain de 5,000 pieds carrés



AU LAC
SAINT-DENIS

PRIX COMPLET
Y COMPRIS
ÉRECTION ET TERRAIN

\$995

PEU DE COMPTANT
Facilités de paiement

Domaine de 400 acres —
4 lacs clairs comme du cristal.
Excellents pour pêche,
canotage, ski nautique, 3
plages sablonneuses. A 50
milles de Montréal, à une
heure par l'autoroute.

PARCOURS: Autoroute (sortie 26) ou route 11 vers St-Sauveur et Morin Heights; aux feux de circulation de Morin Heights, tourner à droite vers St-Adolphe d'Howard sur la route 30 Nord et environ 1 mille passe la base militaire de l'ARC. Au lac St-Denis, tourner à gauche à notre enseigne 4 LACS DÉVELOPPEMENT et continuer jusqu'au bureau de vente.

VENEZ NOUS VOIR CETTE FIN DE SEMAINE — OCCUPATION IMMÉDIATE!

Cournoyer relègue aux oubliettes la négociation sectorielle

par Pierre VENNAT

Le ministre du Travail, M. Jean Cournoyer, a décidé de reléguer aux oubliettes, du moins pour un bon bout de temps, tout projet visant à intensifier les négociations sectorielles au Québec.

Cette annonce, faite hier soir au Colloque sur les relations industrielles de l'Université McGill, survient presque un mois, jour pour jour, après la "promotion" au Tribunal du travail du plus ardent promoteur de la négociation sectorielle au Québec, le ci-devant sous-ministre du Travail, M. Robert Sauvé.

"Je sais, a déclaré M. Cournoyer, que cette forme de raisonnement est susceptible de ne pas satisfaire ceux qui voudraient que le Québec soit plus audacieux en cette matière que les autres provinces canadiennes et même que les États américains.

"Je rappelle à ces personnes qu'au cours des dix dernières années, la législation québécoise du travail a franchi des étapes considérables et que, s'il y a place pour des améliorations, nous ne devons pas introduire aussi rapidement, sans en avoir pesé les conséquences sur le plan économique comme sur le plan des réactions individuelles, un changement de direction ou un chambardement susceptible d'engendrer plus de déboires que de succès.

Attendre à plus tard

"Officiellement", le projet n'est pas complètement abandonné.

M. Cournoyer a déclaré hier qu' "il est dans mon intention de reprendre ce projet lorsque des expériences concluantes auront été réalisées au Québec ou ailleurs".

Mais les expériences actuelles, croit-il, constituent en quelques sorte un échec.

"Compte tenu du fait que les parties au décret de la construction ont éprouvé d'énormes difficultés à trouver elles-mêmes une solution à leur problème et compte tenu du fait que dans le domaine de l'éducation, les organismes représentant les instituteurs ont énoncé des réserves et fait

des recommandations visant à un certain retour en arrière, compte tenu également du fait que la prise des décisions a été éloignée de la base à un point tel que les salariés ont de la difficulté à se retrouver dans leurs conditions de travail, nous avons cru plus sage de retarder quelque peu toute autre modification similaire au processus de négociations de manière à ce que, au moins, ceux qui ont vécu l'expérience et qui continueront de la vivre, d'abord la réussissent et ensuite en soient satisfaits".

Français langue de travail

Le ministre, qui parlait devant un auditoire à presque totalité anglophone, a tenu à les rassurer en leur promettant qu'aucune législation ou mesure visant à faire du français langue de travail ne sera mise en application par le gouvernement avant que ne soient déposées les conclusions de la Commission Gendron qui enquête sur le statut de la langue française au Québec.

M. Cournoyer croit que cette commission pourra rendre compte de ses travaux en septembre prochain.

Cependant, a-t-il remarqué, il n'y a rien d'incompatible entre attendre ce rapport pour légiférer et amender le Code du travail, immédiatement, pour permettre l'usage du français pour tous ceux qui le désirent dans le processus des relations de travail dans les conventions collectives.

On sait, qu'unaniment, le Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre a recommandé au ministre d'amender le Code en ce sens.

Comme ledit conseil est formé des représentants du Conseil du patronat et des deux centrales syndicales, FTQ et CSN, qui, "sont d'accord pour une fois", M. Cournoyer pense qu'il peut agir immédiatement.

Enfin, suite à des interventions de certains participants au colloque de McGill, le ministre a tenu à affirmer qu'il n'était aucunement question que le gouvernement retire aux fonctionnaires leur droit de grève, comme certains l'auraient souhaité.



La mine réjouie de ces enfants est une invitation à visiter La Ronde et le Monde des Petits. La Ronde ouvrira ses portes dès demain midi mais hier, les représentants de la presse et leur famille ont pu visiter le site et avoir ainsi un avant-goût des intéressantes surprises que réserve le merveilleux parc d'amusement de Terre des Hommes.

La saison débute à la Ronde... sans défilé

La Ronde ouvrira ses portes demain pour la première fois de semaine de la saison. Mais l'événement ne sera pas précédé, aujourd'hui, d'un défilé, comme l'avaient prévu certains administrateurs de Terre des Hommes.

La décision finale a été prise hier. C'est le cabinet du maire qui l'a annoncé dans un communiqué laconique après l'annonce du défilé d'enfants, et officiel.

LA PRESSE avait appris, en effet, que tout avait été mis en branle pour attirer l'attention des Montréalais dès aujourd'hui, par un défilé joyeux. Le communiqué ne précise pas qui a pris la décision finale, en quelles circonstances, ni pourquoi on ne donne pas suite au projet.

Un spécial d'ouverture

Il y aura quand même d'autres manifestations pour marquer le début de cette 52e saison.

Un programme spécial d'ouverture a été mis au point à cette occasion, à partir du feu d'artifice initial et du premier coup de canon à midi, jusqu'au feu d'artifice de minuit.

A l'extérieur des barrières principales, une dizaine de bouffons amuseront,

dès 11 h. 30, les enfants qui attendront. A midi, douze coups de canon sonneront pour marquer l'ouverture officielle du parc. Puis, un feu d'artifice suivra et simultanément, les portes s'ouvriront. Un coup de canon accueillera les visiteurs à l'intérieur des barrières.

Le canon sonnera ensuite toutes les heures jusqu'à 11 h., à raison d'un coup à 1 h., deux coups à 2 h., etc.

La Ronde offrira cette année 10 nou-

veaux manèges aux visiteurs et le Monde des Petits s'est agrandi.

Mais une des nouveautés les plus attendues sera sans doute le terrain de pique-nique que l'on est à préparer sur l'emplacement de l'ancienne Cabane du Canada. L'on y trouvera, d'ici peu, plus de 60 tables à pique-nique ainsi que les commodités usuelles.

Bonne nouvelle encore: les prix d'entrée pour La Ronde sont de \$0.50 pour

les adultes et de \$0.25 pour les adolescents. L'entrée est gratuite pour les enfants de moins de huit ans.

Durant la période pré-ouverture, La Ronde est ouverte de midi à 2 h. 30 le lendemain matin, pendant quatre fins de semaine, soit les 15, 16, 22, 23, 24, 29 et 30 mai et les 5 et 6 juin. Le parc d'amusement sera ouvert tous les jours de la semaine, aux mêmes heures, à partir du 11 juin, jour de l'ouverture officielle de Terre des Hommes.

Politique salariale: les négociations seraient retardées

par Lise BLAIS

Il est à peu près certain que la ronde des discussions entre le gouvernement provincial et les trois centrales syndicales (CSN-FTQ-CEQ) entourant la politique salariale du gouvernement face aux prochaines négociations dans le secteur public et parapublic ne débuteront pas nécessairement le 27 mai comme l'a suggéré plus tôt cette semaine le ministre de la Fonction publique, M. Jean-Paul L'Allier.

Le président de la CSN, M. Marcel Pepin, a souligné hier que le congrès des fonctionnaires provinciaux aura lieu précisément au cours de cette même semaine et se tiendra par surcroît au même endroit (le ministre a parlé au Centre Mgr-Marcoux de Québec), et qu'il faut donc apporter de sérieuses réserves quant à la reprise possible des négociations à cette date.

On sait qu'à l'issue d'une causerie prononcée mercredi devant l'Association des directeurs de personnel de la région de Montréal, le ministre avait déclaré aux journalistes qu'il était prêt quant à lui à rencontrer les représentants syndicaux dès le 27 mai pour reprendre les discussions amorcées le 30 mars dernier.

M. Pepin a déclaré qu'il avait un agenda à respecter et que la date hypothétique mentionnée par le ministre pour tenir cette rencontre devra être discutée entre les intéressés.

M. L'Allier avait pour sa part laissé entendre qu'il souhaitait engager les pourparlers dans les plus brefs délais possible, estimant qu'à son avis le temps est maintenant venu d'entreprendre à proprement parler les véritables discussions entourant cette politique salariale.

Le président de la CSN a apporté cette mise au point alors qu'il prenait part à une conférence de presse con-

voquée par l'Alliance des infirmières de Montréal pour expliquer la position des infirmières de la CSN face à ces négociations provinciales.

Il a notamment déclaré à ce sujet que la CSN se refuse à ce que les négociations se déroulent sans la participation des infirmières.

Selon Mlle Lucette Paquin, présidente de l'Alliance, les infirmières affiliées à la Fédération Nationale des Services (CSN) ne sont pas du tout intéressées à une négociation sectorielle qui regrouperait à la même table les deux autres syndicats indépendants d'infirmières, soit les Infirmières Unis Inc. et le Syndicat professionnel des infirmières du Québec.

Sur 30,000 infirmières dans la province, une quinzaine de mille sont actuellement syndiquées. L'Alliance et les Infirmières Unis Inc. compte environ chacune 6,000 membres tandis que le SPIQ se partage les quelque 3,000 autres.

Le front commun CSN-FTQ-CEQ a clairement indiqué qu'il n'accepterait pas d'associations indépendantes dans son sein pour que le gouvernement n'utilise pas la faiblesse de ces associations au détriment de la majorité syndiquée du secteur public.

L'Alliance est parfaitement d'accord avec cette position et c'est la raison pour laquelle elle veut être présente à la négociation de la politique salariale, a conclu Mlle Paquin.

Au cours de cette conférence de presse, l'Alliance des infirmières de Montréal a également procédé au lancement d'une brochure relatant en trois temps la transformation qui s'est opérée chez les infirmières depuis 25 ans.

Cette brochure s'intitule "Si Florence revenait au Québec" et fait l'histoire de l'évolution syndicale dans le domaine hospitalier au Québec depuis 1945.

Les pompiers exigent des intérêts

La Ville de Montréal doit environ \$500,000 à ses pompiers. Ceux-ci, par la voix de leur syndicat, exigent un intérêt sur la somme due.

Le secrétaire de l'Association des pompiers de Montréal, M. Jean L'Abbé, précise à cet effet que la Ville doit à ses pompiers près de \$434,000 pour cinq jours fériés et près de \$100,000 pour le temps supplémentaire accumulé durant les jours qui ont suivi "la" tempête: les 4, 5 et 6 mars.

"Lorsque les citoyens paient en retard leur compte de taxe, la Ville leur charge un intérêt. Nous réclamons la même chose en ce qui regarde les paiements qu'elle n'a pas encore faits", souligne M. L'Abbé.

A la suite d'une résolution adoptée lors d'une assemblée de l'exécutif de l'Association des pompiers de Montréal, un grief a été logé à ce sujet auprès de l'état-major du Service d'Incendie de Montréal.

Toutefois, le retard dans les paiements n'est pas dû à l'état-major, car le rapport des autorités de Service d'Incendie, principalement sur le temps supplémentaire, a été remis à l'hôtel de ville, il y a un mois.

En fin d'après-midi hier, le comité exécutif a tenu un caucus de courte durée à l'hôtel de ville mais on n'a pu savoir si le sujet à l'étude a été celui des pompiers.

Immédiatement après, le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, a déclaré au représentant de LA PRESSE qu'il n'avait aucun commentaire à faire sur cette affaire.

D'autre part, il semble que les négociations entre la Ville de Montréal et ses pompiers soient dans l'impasse la plus complète.

Les quelque 2,500 pompiers montréalais sont sous convention collective depuis le 31 décembre dernier. Aucune autre réunion n'est prévue pour le moment entre les deux partis.

52 des 400 habitants de Bouchette souffrent de la fièvre typhoïde

"Les analyses faites dans les laboratoires gouvernementaux de Montréal ont révélé que 52 de nos 400 habitants souffrent bien de la fièvre typhoïde", a révélé, hier soir, au cours d'un entretien téléphonique, le maire de Bouchette, M. Florent Larivière.

Pour sa part, le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, a confirmé qu'une vingtaine de personnes de cette municipalité, qui puise son eau potable directement dans la rivière Gatineau, sont hospitalisées à Hull et à Ottawa. "Des tests se poursuivent, a ajouté M. Castonguay, dans les laboratoires gouvernementaux de Montréal pour déterminer si leur maladie correspond aux symptômes de la typhoïde".

"Dès que nous aurons ces renseignements, a-t-il dit, nous les ferons connaître aux premiers intéressés: les autorités hospitalières et les gens de la région".

La révélation du maire de Bouchette a plus ou moins été confirmée par le Dr Jean-Guy Houle, médecin de Gracefield, petit village à 60 milles au nord d'Ottawa, qui dit avoir soigné au moins 30 personnes dont l'état présentait les premiers symptômes de la fièvre typhoïde.

"L'épidémie, a déclaré le Dr Houle à un journaliste de la Presse Canadienne, n'a pas encore atteint son point culminant. D'autres cas pourraient se présenter dans les prochains jours", a-t-il ajouté.

Pour sa part, M. Larivière a dit que depuis l'injection du vaccin à une partie de la population, aucun autre cas ne s'était déclaré. Selon lui, dès lundi, presque toute la population aura été vaccinée.

Les journaux

Quant à la cause de l'épidémie, M. Larivière a expliqué que depuis plusieurs années, des pressions avaient été faites auprès du gouvernement pour que des subsides soient accordés à la ville de Bouchette. Elle ne pouvait se payer le coût d'un système d'égout. La plupart de la population puise l'eau à même la rivière Gatineau.

"C'est seulement depuis que les moyens d'information se sont mêlés de l'affaire, que le gouvernement a bougé un peu", a dit M. Larivière.

Toujours selon le maire du village, en 1960, la firme Bellasky & Renaud a effectué une étude et tracé des plans avec un estimé. Il était alors question d'un aqueduc et d'une usine d'épuration.

"Nous avons demandé au gouvernement de construire un puits artésien, a ajouté M. Larivière. Nous n'avons pas obtenu de réponse de la Régie des eaux".

Quant à la demande formulée, hier, par la Régie des eaux, pour que le conseil de ville de Bouchette engage un ingénieur, nous avons répondu dans un télégramme, que la Régie devrait nous en envoyer un.

La réunion du conseil de ville pour discuter de cette question doit avoir lieu ce soir.

Dépistage

Pour l'instant, le ministère a lancé une vaste opération de dépistage dans la région. Un spécialiste en épidémi-

logie a été dépêché sur les lieux pour aider les unités sanitaires.

De son côté, le Dr Victor Goldbloom, ministre de l'Environnement, a révélé qu'effectivement les habitants de Bouchette s'approvisionnaient en eau potable directement dans la Gatineau.

Informé de cette situation la semaine dernière, le Dr Goldbloom a demandé aux autorités municipales de Bouchette d'engager un ingénieur pour mettre sur pied un plan de traitement de l'eau potable, qui coûterait quelque \$20,000.

La ville interdit la vente des animaux vivants sur les deux marchés publics

par André BEAUVAIS

A compter de mardi il sera interdit de vendre des animaux vivants dans deux marchés publics qui sont la propriété de la Ville de Montréal, soit le marché Atwater et le marché Jean-Talon (marché du Nord).

C'est aussi à compter de mardi que les magasins d'animaux (pet shops) sur le territoire de Montréal seront soumis à une nouvelle réglementation relativement à la salubrité et la propriété.

Ces deux projets de règlements seront soumis au conseil municipal, lundi soir, à la suite de plusieurs plaintes formulées par la population auprès de la Société protectrice des animaux et des inspecteurs du service de santé de Montréal.

En annonçant cette nouvelle, hier, M. Gérard Niding, président du comité exécutif de Montréal, a révélé que dans le cas des marchés Atwater et Jean-Talon des animaux qui étaient offerts en vente étaient gardés dans des conditions répréhensibles.

"Il est arrivé même que des inspecteurs du service de santé de Montréal ont dû condamner de la volaille vivante offerte aux acheteurs", a dit M. Niding.

Le comité exécutif a étudié le dossier de ces deux marchés et il en est arrivé à la conclusion que la vente d'animaux vivants dans ces deux endroits constitue une nuisance que le service de santé ne peut plus tolérer.

M. Niding a précisé qu'il fallait tenir compte des inconvénients aux

voisins de ces marchés: la litière souillée, les plumes et les déchets de toutes sortes sont transportés au loin par le vent.

Conditions inacceptables

Relativement aux 120 magasins d'animaux (pet shops) qui existent à Montréal, la Société protectrice des animaux auraient reçu de nombreuses plaintes.

Des citoyens ont signalé que des animaux dans certains établissements sont gardés dans des conditions inacceptables. De plus, à maintes occasions, on a porté à la connaissance des autorités que des animaux malades avaient été vendus et que des magasins n'étaient pas tenus dans des conditions de salubrité et de propreté adéquates.

Le service de santé de Montréal a donc préparé un projet de règlement qui a été endossé par l'exécutif de la Ville et que le conseil municipal sera appelé à ratifier lundi.

Le contenu de ce règlement n'a pas été divulgué mais précisons immédiatement qu'il n'est pas question d'interdire la vente d'animaux.

Dans le cas des marchés Atwater et Jean-Talon, ce sera définitivement l'interdiction de vendre des animaux vivants. Cette interdiction ne touchera pas les commerces où la vente d'animaux se fait à l'intérieur.

Les populations juives et italiennes de Montréal seront les plus touchées par le règlement des marchés publics.

Plus de dix familles sur le pavé à Saint-Valérien

Un incendie a délogé au moins une dizaine de familles, hier, à Saint-Valérien, un village de 800 habitants, situé à une vingtaine de milles de Rimouski.

La nouvelle est parvenue à Montréal tard dans la nuit et tiré du sommeil, le directeur du service des incendies de Bic, M. Albert Gagnon, qui a répondu à cet appel et révélé que l'incendie a débuté vers 1 h. 40, hier après-midi.

M. Gagnon, qui ne possédait pas de rapport sur le sinistre, n'a pu fournir que des détails approximatifs. Il a ré-

vélé que six maisons habitables ont été détruites et que l'une d'elles comprenait six logis. Il a ajouté que les flammes ont également ravagé un magasin.

Un fort vent a compliqué le travail des pompiers volontaires et ce n'est que vers 8 h., dans la soirée, qu'ils sont parvenus à maîtriser les flammes.

Interrogé sur la cause de l'incendie, M. Gagnon a dit qu'il s'agissait d'un feu d'herbe ou d'un feu de cheminée.

Même si cet incendie a fait craindre pour le pire, dans le centre du village, personne n'a été blessé.

la presse

Où enracciner les câbles?

Quand la télévision est apparue au pays, ce fut un événement percutant, mais la télévision par câble a commencé à exister sans que l'on s'en aperçoive. C'était seulement un pis-aller pour les citoyens trop éloignés des centres pour capter les ondes directement et trop peu nantis pour se payer une grosse antenne sur leur toit. Mais les câbles se sont multipliés et ont suffisamment braconné les chasses-gardées de la télévision sans câble pour que celle-ci s'en inquiète maintenant.

Il y a près de vingt ans que les câbles ont commencé à pousser des racines un peu partout et dans toutes les directions. Il y a pourtant à peine quelques années que les organismes responsables de la télévision s'y intéressent sérieusement. La nouvelle "loi de la radiodiffusion", qui date seulement de 1968, ignore, à toutes fins utiles, l'importance des câbles.

Maintenant, le CRTC s'intéresse aux câbles. Le débat qu'il a ouvert à ce sujet, cependant, semble purement technique. Il s'agit tout simplement de définir les modalités d'intégration du câble au système canadien de radiodiffusion. Le câble met en danger le "système canadien", parce qu'il capte et distribue facilement les programmes américains. Or, quand il n'y a pas de frontière linguistique, le Canadien moyen préfère le produit américain au produit canadien. A la fin de 1970, des enquêtes démontraient que, parmi les dix programmes de télévision les plus écoutés au Canada, trois seulement étaient canadiens. Ainsi, le système canadien, malgré ses nobles objectifs, perd sa clientèle. Logiquement, il perdra aussi ses commanditaires, c'est-à-dire sa principale source de revenus. Or, le souffle créateur des talents canadiens, si désintéressés soient-ils, ne réussirait sûrement pas à le maintenir en vie sans la participation intéressée des commanditaires.

Au point de vue du CRTC, la question est de réglementer le câble de manière à protéger le "système canadien de radiodiffusion". Il s'agit de mettre de l'ordre dans les relations entre les radiodiffuseurs, qui sont, en quelque sorte les grossistes dans le domaine des images, et les compagnies de câbles, qui sont les détaillants. Ainsi défini, le débat est tout entier dans le champ de la compétence actuelle du CRTC. Les problèmes de juridiction sont réglés par la définition même des termes du débat.

Le débat, réservé aux "spécialistes" et aux compagnies ayant des intérêts dans ce domaine, aurait pu suivre son petit bonhomme de chemin et conduire, plus ou moins empiriquement, à une réglementation complète du "câble intégré au système canadien de la radiodiffusion". Une étape importante devait être franchie lors des audiences publiques du CRTC qui viennent d'avoir lieu à Montréal.

Cependant, le ministre des Communications du Québec a refusé d'être l'un des "spécialistes" témoignant devant le CRTC. Pour le Québec, en effet, il ne s'agit pas simplement de savoir par quelle modalité le câble sera intégré au système canadien de radiodiffusion, mais il s'agit d'abord d'intégrer le câble aux systèmes provinciaux de communications. Du coup, le débat a changé de nature. Il s'agit de fixer les juridictions respectives de l'Etat fédéral et des Etats membres de la fédération canadienne.

Le câble étant considéré comme partie intégrante du système provincial de communications, avec le téléphone, le télégraphe et les câbles nécessaires à l'informatique, la question se pose quand même de le coordonner avec le système canadien de radiodiffusion et avec les systèmes

de communications des autres provinces. Une coordination par le Fédéral demeure nécessaire, principalement au sujet de la frontière Canada-USA et des normes techniques communes qui permettent les relations des systèmes provinciaux entre eux. Mais posée de cette façon, la question n'est plus du tout celle que le CRTC voulait débattre et elle n'entre pas tout entière sous la compétence du CRTC.

Les audiences publiques qui viennent de se terminer ont par ailleurs montré clairement que la difficulté de ce débat ne vient pas d'abord de sa complexité technique.

Les compagnies propriétaires de câbles ont surtout fait valoir le droit des citoyens d'obtenir les programmes de leur choix; elles défendent, en fait, leur liberté de présenter à leur clientèle le plus grand nombre possible de canaux, canadiens ou étrangers, car c'est le principal argument pour vendre leurs services. Les compagnies de téléphone ont fait valoir leur compétence dans le domaine des communications par câble et les avantages économiques qu'il y aurait à leur confier aussi le câble de la télévision. Les radiodiffuseurs actuels ont fait valoir leurs droits d'auteur sur les programmes que les compagnies de câbles captent gratuitement et vendent à leurs clients.

En somme, il ne s'est pas agi d'une étude de la complexité technique du câble, mais bien plutôt du partage des droits sur le câble. Si le CRTC considère comme réglé le problème du partage des juridictions entre le Fédéral et les provinces, il est en face du problème de diviser sa propre juridiction entre les radiodiffuseurs, les compagnies de câbles et les compagnies de téléphone, chaque groupe espérant obtenir des exclusivités et la plus grande liberté d'action possible. Malgré la problématique du CRTC ("comment intégrer le câble à la télévision canadienne"), le débat public s'est déroulé selon la logique qui préside au partage d'un gâteau: chaque convive a décliné ses titres à posséder tout le gâteau ou au moins le meilleur morceau. Après cela, il serait quand même difficile de faire semblant qu'il s'agit seulement d'un débat pour spécialistes et de refuser de s'interroger sur le partage du gâteau entre le Fédéral et les provinces.

Quand le président du CRTC déclare, à propos du danger de l'envahissement du Canada par la télévision américaine: "Seuls les Canadiens peuvent produire des émissions appropriées aux Canadiens" (10 mars 1971), il peut s'attendre à ce qu'on lui réponde: le même raisonnement vaut pour les parties composantes du pays. Le Québec, d'abord, et l'Ontario, ensuite, reprennent à leur compte le même raisonnement. La même logique qui veut préserver l'identité du Canada par rapport aux USA veut que l'on preserve l'identité des parties par rapport au Canada; du moins, des parties qui possèdent suffisamment d'identité pour avoir le goût de la protéger. Sinon, que le Canada se définisse comme un "melting pot".

Au fond, le problème du câble, qu'on a d'abord présenté dans une problématique unique technique, se révèle un problème à deux volets: un volet technique, bien sûr, et un volet politique. En ce qui touche le volet politique, on voit bien que le fédéralisme, qu'il s'agisse des oeufs, des poulets ou des images, est une réalité il ne s'agit que de déduire géométriquement négociable à la pièce et non pas un principe dont les applications.

Jacques TREMBLAY

co-allemand devenu sinon impossible, du moins difficile, Paris semble choisir l'élargissement de la Petite Europe, l'entrée de la Grande-Bretagne et la création d'un contrepoids solide à la puissance allemande", remarque L'Aurore (droite radicale), qui ajoute: "L'affaire monétaire elle-même joue un rôle déterminant dans ce changement d'attitude. (...) Paris n'est pas mieux protégé que Francfort d'un afflux soudain de plusieurs milliards de dollars. (...)".

Pour Paris-Jour (gauche modérée): "Il appartient aux gouvernements occidentaux de convaincre les Etats-Unis de repenser avec eux le système monétaire international, si l'on ne veut pas aller de crise en crise pour aboutir à une catastrophe. (...) Il ne sera pas possible d'exiger de solidarité européenne tant qu'il n'existera pas un pouvoir politique européen, c'est-à-dire une défense et une diplomatie communes. Le choix des Allemands ne s'explique pas autrement: leur sauvegarde (et la nôtre aussi) dépend de l'alliance américaine, ils ne pouvaient donc pas s'opposer à ceux qui assurent leur sécurité. (...) En raison des circonstances, l'entrée de l'Angleterre dans la Communauté ne devrait plus soulever de difficultés majeures. (...) L'entrée des Anglais est peut-être (...) la seule chance de revenir à l'idée d'une Europe assez puissante pour conquérir un jour son indépendance."

On lit, d'autre part, dans Combat (indépendant de gauche): "Le cours flottant (...) constitue un coup très dur à l'Europe monétaire et agricole. L'idée qu'il puisse se prolonger pendant six mois désespérera les partisans de l'Europe unie, qui risquent de ne pas se relever. Dans ces conditions, on peut logiquement se demander aujourd'hui qu'il avait intérêt à profiter de la crise monétaire pour choisir une parade non pas contre cette crise mais contre une certaine évolution de l'unité européenne. Pour revenir à la crise monétaire, la R.F.A. ris-



La crise monétaire

PARIS — Dans L'Aurore, Michel Gabryziak écrit à propos de la crise monétaire et de ses conséquences sur la construction européenne:

(...) "Puisque la monnaie unique et une politique financière décidée en commun deviennent si difficiles dans le cadre étroit du Marché commun actuel, l'élargissement à la livre sterling n'est plus une nuisance mais, bien au contraire, un fait positif (...)."

"Paris n'est pas mieux protégé que Francfort d'un afflux soudain de plusieurs milliards de dollars, avec les conséquences inflationnistes que cela comporte, et que subit l'Allemagne."

"Tout cela pourrait bien déterminer le gouvernement français à agir au plus vite en accélérant la construction, Angleterre comprise, d'un bloc européen puissant et capable — peut-être — de mieux faire face aux dangers sans cesse renaissants de la spéculation."

"Telles sont les apparences. Si elles se révélaient véridiques l'Europe serait élargie au pas de charge."

Sur le même sujet, Thierry Maulnier écrit dans Le Figaro:

(...) "Les contradictions entre les aspects techniques et les aspects politiques des problèmes sont d'ailleurs constantes, ou souvent renaissantes, dans la longue marche — longue et difficile — de l'Europe divisée vers l'Europe unie (...)."

"Le choix de l'Allemagne est, lui aussi, politique. En se dérobant à un front commun contre l'impérialisme du dollar, l'Allemagne se

souvent que c'est à la puissance militaire des Etats-Unis et à nulle autre qu'elle peut demander les garanties de sa sécurité dans l'ombre d'un voisinage écrasant."

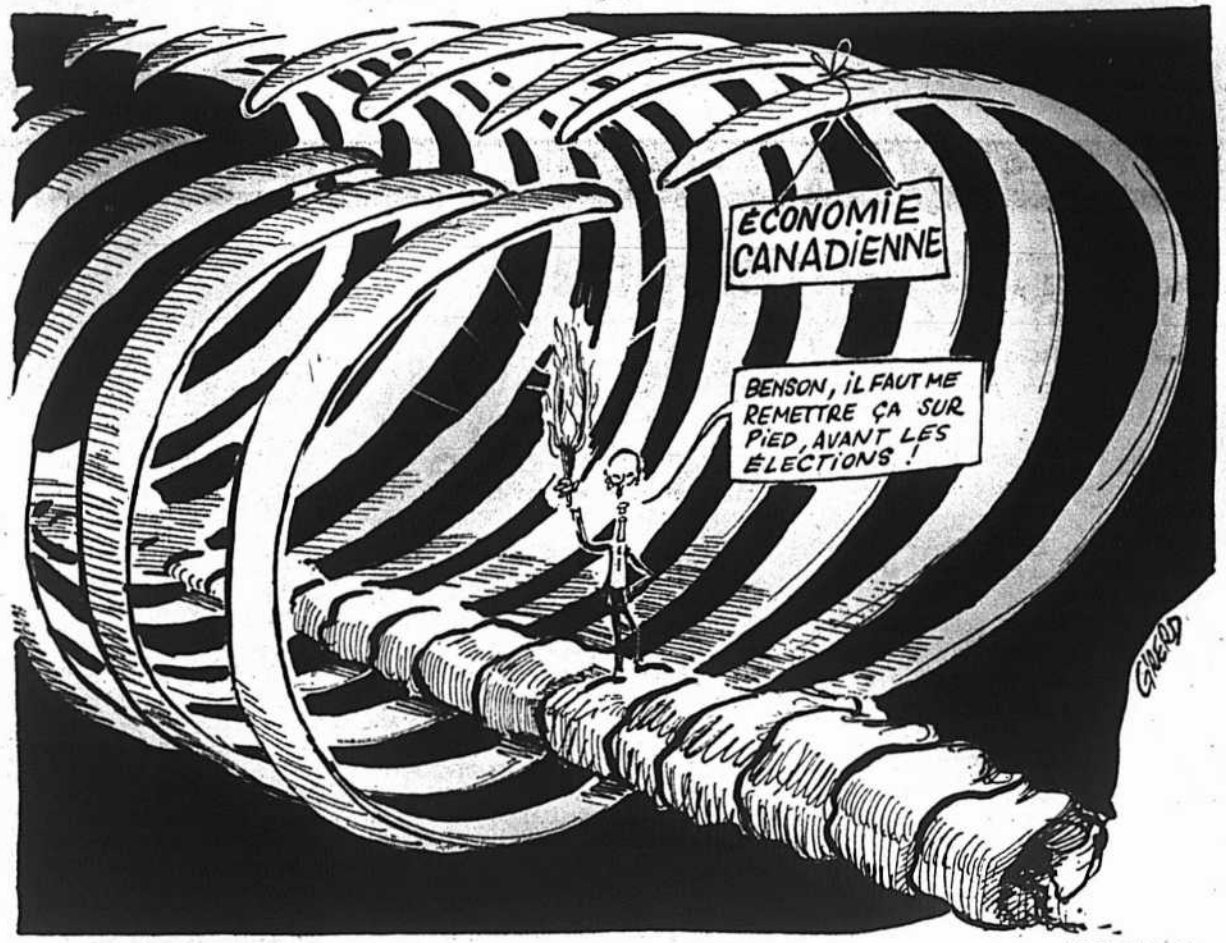
"L'important est que les griefs ne s'ajoutent pas les uns aux autres, et que la marche vers l'union nécessaire ne se mue pas en un ballet où, à chaque pas en avant d'un partenaire, répondrait un pas en arrière de l'autre et réciproquement."

PARIS (AFP) — Nouveaux commentaires aujourd'hui, dans la presse parisienne du matin, sur la situation monétaire internationale et ses incidences sur le Marché commun et son éventuel élargissement.

Evoquant précisément le problème de l'adhésion britannique à la C.E.E., La Nation (gaulliste) écrit notamment:

"De Gaulle considérait en définitive que l'entrée de l'Angleterre dans le Marché commun était dans la nature des choses. (...) Certes, le danger de voir l'Angleterre tirer l'Europe vers le 'grand large', un vulgaire libre-échange, et se montrer moins européenne que nous n'est pas négligeable. (...) Il n'en faut pas moins rappeler que nos partenaires actuels n'ont guère cessé d'avoir en fait l'attitude future que l'on prête à l'Angleterre. La crise que nous traversons en ce moment le vérifie une fois de plus, après 'l'affaire' du Marché commun agricole, obtenue par la France à l'arraché, si l'on ose dire."

"Pour éviter un tête-à-tête fran-



Chômage en pays riche

Le chômage croît effrontément, comme une verrue, sur le visage de l'abondance, et l'inflation a l'apparence d'une maladie de société surdéveloppée. L'un et l'autre paraissent incurables, car les lois économiques qui régissent les rapports entre le capital, le travail et la production se révèlent dépassées.

La société postindustrielle produite en série, en moins de temps et avec une main-d'oeuvre réduite, une abondance dont se voient privés ceux que la technique met au rancart. Les outils, les méthodes et le rythme de production changent constamment. Après avoir réduit au minimum la main-d'oeuvre dans le secteur primaire, la technique la réduit aussi dans le secteur secondaire, et même tertiaire, de sorte que les gens ne savent plus quel métier choisir ou en quoi il serait plus sage pour eux de se recycler.

Les autorités fédérales affirment que le taux le plus élevé de chômage a été atteint et que désormais le phénomène se trouve en régression. Les statistiques (publiées hier) rendent quelque peu suspect ce bel optimisme. Le premier ministre Trudeau croit devoir s'expliquer et assumer tous les blâmes, mais il fait remarquer que l'in-

flation sans chômage n'est pas une alternative acceptable à beaucoup de chômage sans inflation. "Si nous étions capables, dit-il, de subir l'inflation tout en ayant une économie florissante et sans chômage, ce serait formidable."

Mais, explique encore M. Trudeau, 50 pour cent de ce que produit le Canada va à l'exportation, "et si nous laissons faire l'inflation, nos produits finiront par coûter trop cher; nous allons perdre nos marchés, et les ouvriers qui travaillent pour les aliments perdront leur emploi".

C'est un cercle vicieux. En combattant l'inflation, on crée du chômage; en ne la combattant pas, le prix de nos produits grimpe, nos marchés faiblissent, la production diminue et le chômage sévit. Le premier ministre cherche à se donner bonne conscience. La plupart des chômeurs canadiens, dit-il, ne sont pas des chefs de famille, mais des jeunes qui ont prématurément quitté l'école, des gens à l'âge de la retraite, qui veulent continuer à travailler, et un nombre croissant de femmes. Il est certain que ces facteurs contribuent à gonfler les taux de chômage, mais la consolation est mince.

Nous voguons en plein illogisme. Ce qui est produit sans effort, dans un pays surdéveloppé, devrait se vendre moins cher. Or, c'est le contraire qui arrive, car c'est ce qui est produit avec infiniment d'efforts, dans les pays sous-développés, qui se vend le moins cher. Il y a beaucoup de raisons à cela, mais c'est quand même injuste.

Les gens se posent des questions. Pourquoi l'homme se résignerait-il à cette absurdité? Pourquoi doit-il chômer et, par conséquent, se voir privé des fruits de l'abondance parce que sa société a eu le génie de fabriquer des machines qui le dispensent de travailler?

Le Crédit social véhicule peut-être beaucoup d'utopie, mais cette question qu'il pose souvent ne manque pas d'être troublante, et pourtant, personne encore n'y a répondu de façon satisfaisante. Et si, demain, la moitié seulement de la société postindustrielle était au travail, comment ferait-on vivre l'autre moitié? Il y a peut-être un "droit à l'abondance" que nous n'imaginons pas encore, mais qui existe réellement et qu'il faudra, un jour, respecter autrement que par l'assistance sociale.

Jean PELLERIN

ce que pense LE LECTEUR

"Il faut voir la réalité en face"

Il faut être capable de voir la réalité en face. Une réalité qui compte annuellement, au Canada, 2,000 décès, 20,000 hospitalisations dus à des avortements clandestins. Au Québec, 20,000 femmes se font avorter chaque année. 20,000 Québécoises mettent leur vie en danger. Quelle réponse leur apportent les opposants à l'avortement légalisé, tous ceux qui proclament bien haut le respect inconditionnel de la vie humaine? Ce n'est certes pas l'appel à l'espérance lancé par Mgr Grégoire,

qui fera changer d'idée une femme déterminée à risquer sa vie plutôt que de subir une maternité.

Que vaut une loi que l'on peut transgresser aussi largement et qui se trouve, une fois de plus, du côté des plus fortunées? Une femme de revenu supérieur a la possibilité, ou bien de trouver facilement un médecin qui accepte de l'avorter dans des conditions favorables, ou bien de se rendre à New York. Par contre, celle qui n'a pas les moyens de s'accorder de telles facilités, doit se faire avorter clandestinement (elle devra, alors, subir humiliation, souffrance en plus de mettre sa vie en péril) ou d'accepter une maternité non désirée.

L'avortement libre et gratuit n'obligerait personne à se faire avorter mais procurerait, à celle qui en ferait la demande, les mesures d'hygiène et de sécurité nécessaires en plus de la certitude d'être considérée comme un être normal et non comme une "coupable". Le temps que l'on prendra à se mettre d'accord sur le droit à la vie du fœtus, permettra aux avorteurs-boucheurs de s'enrichir davantage au détriment de milliers de femmes. Encore une fois, l'injustice aura gagné. Il est grand temps que les femmes prennent leurs responsabilités et forcent le gouvernement à agir.

Jocelyne L'ECUYER,
7082 DeNormanville,
Montréal 328, Qué.

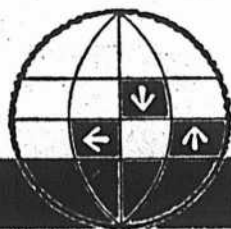
Prière de noter...

Les lettres anonymes sont refusées. Le scripteur doit donner son nom et adresser la "non de plume" n'est pas occupé. Plus la lettre est courte, plus elle est lue à l'impression. La publication des lettres est en fonction de l'espace disponible et il y a quelque retard, prière de nous excuser.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seule LA Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la deuxième classe" — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti. Service du tirage — Téléphone 874-6911.

NEW YORK (UPI) — Le New York Times se prononce aujourd'hui, dans l'un de ses éditoriaux, en faveur d'une révision globale du système de communications entre le siège des Nations-Unies et ses diverses représentations, agences ou missions dans le monde. Le journal cite deux exem-



en primeur

(première partie)

Texte intégral de la lettre de Paul VI au cardinal Roy



LETTRE APOSTOLIQUE
DE SA SAINTETE LE PAPE
PAUL VI

A MONSIEUR
LE CARDINAL MAURICE ROY
PRESIDENT DU CONSEIL DES LAÏCS
ET DE LA COMMISSION PONTIFICALE
« JUSTICE ET PAIX »

A L'OCCASION
DU 80^e ANNIVERSAIRE
DE L'ENCYCLIQUE
« RERUM NOVARUM »

Voici le texte intégral de la lettre que Paul VI a fait parvenir au cardinal Maurice Roy, de Québec, président du Conseil des laïcs et de la Commission pontificale « Justice et Paix », à l'occasion du 80^e anniversaire de l'encyclique « Rerum Novarum » de Léon XIII. On sait déjà la très grande importance de ce nouveau document où le pape traite de la démocratie actuelle et de divers problèmes sociaux.

Monsieur le Cardinal,

Le 80^e anniversaire de la publication de l'encyclique *Rerum Novarum*, dont le message continue à inspirer l'action pour la justice sociale, nous incite à reprendre et à prolonger l'enseignement de nos prédécesseurs, en réponse aux besoins nouveaux d'un monde en changement. L'Eglise, en effet, chemine avec l'humanité et partage son sort au sein de l'histoire. Tout en annonçant aux hommes la Bonne Nouvelle de l'amour de Dieu et du salut dans le Christ, elle éclaire leur activité à la lumière de l'Evangile et les aide par la correspondance au dessein d'amour de Dieu et à réaliser la plénitude de leurs aspirations.

L'appel universel à la justice

Avec confiance, nous voyons l'esprit du Seigneur poursuivre son œuvre au cœur des hommes et rassembler partout des communautés chrétiennes conscientes de leurs responsabilités dans la société. Dans tous les continents, parmi toutes les races, les nations, les cultures, au sein de toutes les conditions, le Seigneur continue à susciter d'authentiques apôtres de l'Evangile.

Il nous a été donné de les rencontrer, de les admirer, de les encourager au cours de nos récents voyages. Nous avons approché les foules et entendu leurs appels, cris de détresse et d'espérance à la fois. En ces circonstances, les graves problèmes de notre temps nous sont apparus avec un nouveau relief, comme particuliers certes à chaque région, mais pourtant communs à une humanité qui s'interroge sur son avenir, sur l'orientation et la signification des mutations en cours.

Des écarts flagrants subsistent dans le développement économique, culturel et politique des nations: à côté de régions fortement industrialisées, d'autres en sont encore au stade agraire; à côté de pays qui connaissent le bien-être, d'autres luttent contre la faim; à côté de peuples de haut niveau culturel, d'autres s'emploient toujours à éliminer l'analphabétisme. De partout monte une aspiration à plus de justice et s'élève le désir d'une paix mieux assurée, dans un respect mutuel entre les hommes et entre les peuples.

La diversité des situations des chrétiens dans le monde

Certes, bien diverses sont les situations dans lesquelles, de gré ou de force, les chrétiens se trouvent engagés, selon les régions, selon les systèmes socio-politiques, selon les cultures. Ici, ils sont réduits au silence, soupçonnés et pour ainsi dire tenus en marge de la société, encadrés sans liberté dans un système totalitaire. Là, ils sont une faible minorité dont la voix se fait difficilement entendre. En d'autres nations, où l'Eglise voit sa

place reconnue et parfois de façon officielle, elle se trouve elle-même soumise aux contrecoups de la crise qui ébranle la société, et certains de ses membres sont tentés par des solutions radicales et violentes dont ils croient pouvoir espérer une issue plus heureuse. Tandis que d'autres, inconscients des injustices présentes, s'efforcent de prolonger la situation existante, d'autres se laissent séduire par des idéologies révolutionnaires qui leur promettent, non sans illusion, un monde définitivement meilleur.

Face à des situations aussi variées, il nous est difficile de prononcer une parole unique, comme de proposer une solution qui ait valeur universelle. Telle n'est pas notre ambition, ni même notre mission. Il revient aux communautés chrétiennes d'analyser avec objectivité la situation propre de leur pays, de l'éclairer par la lumière des paroles inaltérables de l'Evangile, de puiser les principes de réflexion,

Il reviendra par ailleurs au prochain Synode des Evêques d'étudier lui-même de plus près et d'approfondir la mission de l'Eglise devant les graves questions que pose aujourd'hui la justice dans le monde. Mais l'anniversaire de *Rerum Novarum* nous fournit aujourd'hui l'occasion, Monsieur le Cardinal, de vous confier nos soucis et nos pensées devant ce problème, en votre qualité de Président de la Commission « Justice et Paix » et du Conseil des Laïcs. Nous voulons par là aussi encourager ces organismes du Saint-Siège dans leur action d'Eglise au service des hommes.

Ampleur des mutations actuelles

Ce faisant, notre but — sans oublier pour autant les problèmes permanents déjà abordés par nos prédécesseurs —

centrent, d'autres meurent ou se déplacent, créant de nouveaux problèmes sociaux: chômage professionnel ou régional, reconversion et mobilité des personnes, adaptation permanente des travailleurs, disparité des conditions dans les diverses branches industrielles. Une compétition sans mesure, utilisant les moyens modernes de la publicité, lance sans cesse de nouveaux produits et essaie de séduire le consommateur, tandis que les anciennes installations industrielles, encore en état de marche, deviennent inutilisées. Alors que de très larges couches de population ne peuvent encore satisfaire leurs besoins primaires, on s'ingénie à créer des besoins de superflu.

On peut alors se demander, à bon droit, si malgré toutes ses conquêtes, l'homme ne retourne pas contre lui-même les fruits de son activité. Après avoir assuré une emprise nécessaire sur la nature (7), ne devient-il pas maintenant esclave des objets qu'il fabrique?

Les chrétiens dans la ville

Le surgissement d'une civilisation urbaine, qui accompagne la montée de la civilisation industrielle, n'est-il pas en effet un véritable défi jeté à la sagesse de l'homme, à sa capacité d'organisation, à son imagination prospective? Au sein de la société industrielle, l'urbanisation bouleverse les modes de vie et les structures habituelles de l'existence: la famille, le voisinage, les cadres de la communauté chrétienne eux-mêmes. L'homme éprouve une nouvelle solitude, non point face à une nature hostile qu'il a mis des siècles à dominer, mais dans la foule anonyme qui l'entoure et où il se sent comme étranger.

Etape sans doute irréversible dans le développement des sociétés humaines, l'urbanisation pose à l'homme de difficiles problèmes: comment maîtriser sa croissance, régler son organisation, réussir son animation pour le bien de tous?

Dans cette croissance désordonnée, en effet, de nouveaux prolétariats prennent naissance. Ils s'installent au cœur des villes que les riches parfois abandonnent; ils campent dans les faubourgs, ceinture de misère qui vient assiéger, dans une protestation encore silencieuse, le luxe trop criant des cités de consommation et du gaspillage. Au lieu de favoriser la rencontre fraternelle et l'entraide, la ville développe les discriminations et aussi les indifférences: elle prête à de nouvelles formes d'exploitation et de domination, où certains, spéculant sur les besoins des autres, en tirent des profits inadmissibles. Derrière les façades, beaucoup de misères se cachent, ignorées même des plus proches voisins; d'autres s'étalent où sombre la dignité de l'homme: délinquance, criminalité, drogue, érotisme.

Ce sont en effet les plus faibles qui sont les victimes des conditions de vie déshumanisantes, dégradantes pour les consciences et nuisibles à l'institution de la famille: la promiscuité des logements populaires rend impossible un minimum d'intimité; les jeunes foyers, attendant vainement un logement décent et à prix accessible, se démoralisent et leur unité peut même s'en trouver compromise: les jeunes fuient un foyer trop exigü et cherchent dans la rue des compensations et des compagnonnages incontrôlables. Il est du devoir grave des responsables de chercher à maîtriser et à orienter ce processus.

Il est urgent de reconstituer à l'échelle de la rue, du quartier ou du grand ensemble, le tissu social où l'homme puisse épanouir les besoins de sa personnalité.

Des centres d'intérêt et de culture sont à créer ou à développer au niveau des communautés et des paroisses, dans ces diverses formes d'associations, ces cercles de loisirs, ces lieux de rassemblement, ces rencontres spirituelles communautaires où chacun, échappant à l'isolement, recréera des rapports fraternels.

Construire aujourd'hui la ville, lieu d'existence des hommes et de leurs communautés élargies, créer de nouveaux modes de proximité et de relations, percevoir une application originale de la justice sociale, prendre en charge cet avenir collectif qui s'annonce difficile, c'est une tâche à laquelle des chrétiens doivent partici-

per. A ces hommes entassés dans une promiscuité urbaine qui devient intolérable, il faut apporter un message d'espérance, par une fraternité vécue et une justice concrète.

Que les chrétiens, conscients de cette responsabilité nouvelle, ne perdent pas cœur dans l'immensité sans visage de la cité mais qu'ils se souviennent de Jonas qui longuement parcourut Ninive la grande ville, pour y annoncer la bonne nouvelle de la miséricorde divine, soutenu dans sa faiblesse par la seule force de la parole du Dieu Tout-Puissant.

Dans la Bible, la ville est souvent le lieu du péché et de l'orgueil, orgueil d'un homme qui se sent assez assuré pour bâtir sa vie sans Dieu et même s'affirmer puissant contre lui. Mais c'est aussi Jérusalem, la ville sainte, le lieu de rencontre avec Dieu, la promesse de la cité qui vient d'en haut.

Les jeunes

Vie urbaine et mutation industrielle mettent par ailleurs en vive lumière des questions jusqu'ici mal perçues. Quelle sera, par exemple, dans ce monde en gestation, la place des femmes et celles des jeunes?

Partout le dialogue s'avère difficile entre une jeunesse porteuse d'aspirations, de renouveau et aussi d'insécurité pour l'avenir, et les générations adultes. Qui ne voit qu'il y a là une source de conflits graves, de ruptures, et de démissions, même au sein de la famille, et une question posée sur les modes d'autorité, l'éducation de la liberté, la transmission des valeurs et des croyances, qui touche aux racines profondes de la société?

La place de la femme

De même, dans beaucoup de pays, un statut de la femme qui fasse cesser une discrimination effective et établisse des rapports d'égalité dans les droits et le respect de sa dignité est l'objet de recherches, parfois de revendications vives. Nous ne parlons pas de cette fausse égalité qui nierait les distinctions établies par le Créateur lui-même et qui serait en contradiction avec le rôle spécifique, combien capital, de la femme au cœur du foyer aussi bien qu'au sein de la société. L'évolution des législations doit au contraire aller dans le sens de la protection de sa vocation propre en même temps que de la reconnaissance de son indépendance en tant que personne, de l'égalité de ses droits à participer à la vie culturelle, économique, sociale et politique.

Les travailleurs

L'Eglise l'a solennellement réaffirmé au dernier Concile: « La personne humaine est et doit être le principe, le sujet et la fin de toutes les

actions ». L'homme, toujours ouvert à son exercice. L'on doit admettre le rôle important des syndicats: ils ont pour objet la représentation des diverses catégories de travailleurs, leur légitime collaboration à l'essor économique de la société, le développement du sens de leurs responsabilités pour la réalisation du bien commun.

Leur action ne va pas, cependant, sans difficultés: la tentation peut apparaître, ici ou là, de profiter d'une position de force pour imposer notamment par la grève — dont le droit comme moyen ultime de défense reste, certes, reconnu — des conditions trop lourdes pour l'ensemble de l'économie ou du corps social ou pour vouloir faire aboutir des revendications d'ordre directement politique. Lorsqu'il s'agit en particulier de services publics, nécessaires à la vie quotidienne de toute une communauté, on devra savoir estimer le seuil au-delà duquel le tort causé devient inadmissible.

Les victimes des mutations

Bref, des progrès ont déjà été accomplis pour introduire, au sein des rapports humains, plus de justice et de participation aux responsabilités. Mais, en cet immense domaine, il reste encore beaucoup à faire. Aussi faut-il poursuivre activement la réflexion, la recherche et l'expérimentation, sous peine de demeurer en retard par rapport aux aspirations légitimes des travailleurs, aspirations qui s'affirment davantage au fur et à mesure que se développent leur formation, la conscience de leur dignité, la vigueur de leurs organisations.

L'égoïsme et la domination sont chez les hommes des tentations permanentes. Aussi un discernement toujours plus affiné est-il nécessaire pour saisir, à leur racine, les situations naissantes d'injustice et instaurer progressivement une justice de moins en moins imparfaite. Dans la mutation industrielle, qui réclame une adaptation rapide et constante, ceux qui vont se trouver lésés seront plus nombreux et plus défavorisés pour faire entendre leurs voix. Vers ces nouveaux « pauvres » — handicapés et inadaptés, vieillards, marginaux d'origine diverse —, l'attention de l'Eglise se porte pour les reconnaître, les aider, défendre leur place et leur dignité dans une société durcie par la compétition et l'attrait de la réussite.

Les discriminations

Au nombre des victimes des situations d'injustice — encore que le phénomène ne soit, malheureusement, pas nouveau — il faut placer ceux qui sont l'objet de discriminations, de droit ou de fait, à cause de leur race, leur origine, leur couleur, leur culture, leur sexe ou leur religion.

La discrimination raciale revêt, en ce moment, un caractère de plus forte actualité par la tension qu'elle soulève tant à l'intérieur de certains pays qu'au plan international lui-même. Avec raison, les hommes tiennent pour injustifiable et rejettent comme inadmissible la tendance à maintenir ou à introduire une législation ou des comportements, inspirés systématiquement par les préjugés racistes: les membres de l'humanité partagent la même nature et, par conséquent, la même dignité avec les mêmes droits et mêmes devoirs fondamentaux, comme la même destinée surnaturelle.

Au sein d'une commune patrie, tous doivent être égaux devant la loi, trouver un accès égal à la vie économique, culturelle, civique ou sociale et bénéficier d'une équitable répartition de la richesse nationale.

(à suivre)



Le chef de l'Eglise romaine, Paul VI.

des normes de jugement et des directives d'action dans l'enseignement social de l'Eglise tel qu'il s'est élaboré au cours de l'histoire et notamment, en cette ère industrielle, depuis la date historique du message de Léon XIII sur « la condition des ouvriers », dont nous avons l'honneur et la joie de célébrer aujourd'hui l'anniversaire.

A ces communautés chrétiennes de discerner, avec l'aide de l'Esprit Saint, en communion avec les évêques responsables, en dialogue avec les autres frères chrétiens et tous les hommes de bonne volonté, les options et les engagements qu'il convient de prendre pour opérer les transformations sociales, politiques et économiques qui s'avèrent nécessaires avec urgence en bien des cas. Dans cette recherche des changements à promouvoir, les chrétiens devront d'abord renouveler leur confiance dans la force et l'originalité des exigences évangéliques. L'Evangile n'est pas dépassé parce qu'il a été annoncé, écrit, vécu dans un contexte socio-culturel différent. Son inspiration, enrichie par l'expérience vivante de la tradition chrétienne au long des siècles, reste toujours neuve pour la conversion des hommes et le progrès de la vie en société, sans que pour autant, on en vienne à l'utiliser au profit d'options temporelles particulières, en oubliant son message universel et éternel (1).

Le message spécifique de l'Eglise

Dans les perturbations et les incertitudes de l'heure présente, l'Eglise a un message spécifique à proclamer, un soutien à donner aux hommes dans leurs efforts pour prendre en main et orienter leur avenir. Depuis l'époque où *Rerum Novarum* dénonçait de manière vive et impérative le scandale de la condition ouvrière dans la société industrielle naissante, l'évolution historique a fait naître conscience, comme le constataient déjà *Quadragesimo anno* (2) et *Mater et Magistra* (3), d'autres dimensions et d'autres applications de la justice sociale. Le récent Concile s'est employé, pour sa part, à les dégager, en particulier dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes*. Nous-même déjà avons prolongé ces orientations par notre encyclique *Populorum Progressio*: « Aujourd'hui disions-Nous, le fait majeur dont chacun doit prendre conscience est que la question sociale est devenue mondiale » (4).

« Une prise de conscience renouvelée des exigences du message évangélique fait un devoir à l'Eglise de se mettre au service des hommes pour les aider à saisir toutes les dimensions de ce grave problème et pour les convaincre de l'urgence d'une action solidaire en ce tourment de l'histoire de l'humanité ».

Ce devoir, dont nous avons une vive conscience, nous incite aujourd'hui à proposer quelques réflexions et suggestions suscitées par l'ampleur des problèmes posés au monde d'aujourd'hui.

est d'attirer l'attention sur quelques questions qui, par leur urgence, leur ampleur, leur complexité, doivent être au cœur des préoccupations des chrétiens pour les années à venir, afin qu'avec les autres hommes, ils s'emploient à résoudre les difficultés nouvelles mettant en cause l'avenir même de l'homme. Il faut situer les problèmes sociaux posés par l'économie moderne — conditions humaines de production, équité dans les échanges de biens et la répartition des richesses, signification des besoins accrus de consommation, partage des responsabilités — dans un contexte plus large de civilisation nouvelle.

Dans les mutations actuelles, si profondes et si rapides, chaque jour l'homme se découvre nouveau, et il s'interroge sur le sens de son être propre et de sa survie collective. Hélas! à recueillir les leçons d'un passé qu'il estime révolu et trop différent, il a néanmoins besoin d'éclairer son avenir — qu'il perçoit aussi incertain que mouvant — par des vérités permanentes, éternelles, qui le dépassent certes, mais dont il peut, s'il le veut bien, retrouver lui-même les traces.

Nouveaux problèmes sociaux

L'urbanisation

Un phénomène majeur attire notre attention: l'urbanisation, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les nations en voie de développement.

Après de longs siècles, la civilisation agraire s'affaiblit. Apporte-t-on, du reste, une attention suffisante à l'aménagement et à l'amélioration de la vie des ruraux, dont la condition économique inférieure et parfois misérable provoque l'exode vers les tristes entassements des banlieues, où ne les attendent ni emploi ni logement?

Cet exode rural permanent, la croissance industrielle, la poussée démographique continue, l'attrait des centres urbains conduisent à des concentrations de population dont on a peine à imaginer l'ampleur, puisque déjà l'on parle de mégapoles regroupant plusieurs dizaines de millions d'habitants. Certes, il existe des villes dont la dimension assure un meilleur équilibre de la population. Susceptibles d'offrir un emploi à ceux que les progrès de l'agriculture auraient rendus disponibles, elles permettent un aménagement de l'environnement humain de nature à éviter la prolifération et l'entassement des grandes agglomérations.

La croissance démesurée de ces cités accompagne l'expansion industrielle, sans se confondre avec elle. Basée sur la recherche technologique et la transformation de la nature, l'industrialisation poursuit toujours son chemin, faisant preuve d'une créativité incessante. Tandis que certaines entreprises se développent et se con-



Le cardinal Maurice Roy

institutions » (9). Tout homme a droit au travail, à la possibilité de développer ses qualités et sa personnalité dans l'exercice de sa profession, à une rémunération équitable qui lui permette, à lui et à sa famille, de mener une vie digne sur le plan matériel, social, culturel et spirituel (10), à l'assistance en cas de besoin, du fait de la maladie ou de l'âge.

Si, pour la défense de ces droits, les sociétés démocratiques acceptent le principe du droit syndical, elles ne

Elles rapportent 7% d'intérêt dès la première année

achetons des Obligations d'épargne du Québec

Moi, j'en achète.

1 Cfr. Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*, 10.
2 A.A.S. 58 (1966), p. 1033.
3 A.A.S. 53 (1961), p. 299 sq.
4 A.A.S. 53 (1961), p. 479.
5 A.A.S. 59 (1967), p. 258.
6 Ibidem, 1, p. 257.
7 Cfr. 2 Cor. 4, 17.
8 Cfr. Apoc. 3, 12; 21, 2.
9 Constitution Pastorale *Gaudium et Spes*, 25.
10 Ibidem, 67, p. 1089.

DISSENSIONS

SUITE DE LA PAGE A 1

constances qui entourèrent la crise d'octobre.

Le critique conservateur sur les questions juridiques a proposé un amendement à cet effet et le président l'ayant jugé recevable, les Communes devront en disposer au terme du débat qui se poursuivra maintenant la semaine prochaine.

Le premier ministre a déjà dit aux Communes, en réponse à une requête du chef conservateur, M. Robert Stanfield, qu'il ne voyait pas la nécessité de confier à un comité parlementaire le soin d'enquêter sur les événements d'octobre au Québec.

Les conservateurs qui votèrent pour l'adoption des Mesures de guerre et pour la Loi sur les mesures d'urgence se demandent maintenant si le gouvernement Trudeau n'a pas réagi de façon trop brutale.

M. Woolliams, tout comme M. Lewis, a émis l'opinion que les libéraux d'Ontario avaient décrété les Mesures de guerre pour venir en aide à "leurs petits amis" libéraux québécois, profondément divisés sur la question des négociations avec le FLQ.

M. Woolliams a soutenu que le comité ne pouvait pas étudier l'élaboration d'une loi permanente sur le maintien de l'ordre sans tenir compte du contexte, c'est-à-dire sans interroger certains des principaux acteurs d'octobre. MM. Robert Bourassa et Lucien Saulnier, et les ministres fédéraux qui jouèrent un rôle important à l'époque.

En engageant le débat, jeudi après-midi, le ministre de la Justice, M. John Turner, a souligné que la haine, la violence et la destruction sont préchées à travers la nation. "Et, a-t-il ajouté, quoique des actes manifestes de désordre et de violence ne se soient pas produits à l'extérieur du Québec avec la même intensité que dans cette province, il n'y a aucune garantie qu'il n'y aura pas une escalade dans ce domaine à l'avenir, dans d'autres parties du Canada."

Le crédit social

K. Gilbert Rondeau a accusé le gouvernement de ne pas vouloir prendre ses responsabilités en choisissant de créer un comité pour étudier la question.

"Nous trouvons que la motion est ridicule, qu'elle est insensée et qu'elle ne devrait pas avoir été apportée par le gouvernement. Cette motion témoigne que le gouvernement ne veut pas prendre ses responsabilités."

Plus tard, M. Rondeau a indiqué que les crédits sociaux ne feraient pas partie du comité.

"Nous ne permettrons pas au gouvernement de rire de nous une fois de plus. Car, l'automne dernier, lorsque le très honorable premier ministre a envoyé une lettre à tous les chefs de parti leur demandant des suggestions afin d'orienter le gouvernement, le projet de loi sur les Mesures d'urgence fut imprimé avant même que nos suggestions ne lui soient parvenues."

"Le premier ministre a pu, par la suite, de continuer M. Rondeau, se vanter et dire qu'il avait consulté tous les partis de l'opposition. Il les a consultés, mais avant de recevoir les consultations, le projet de loi était imprimé."

Le chef néo-démocrate soupçonne d'ailleurs que le gouvernement a déjà en main le projet de loi permanent pour le maintien de l'ordre et qu'il le présentera le moment venu, sans trop tenir compte des travaux du comité.

M. Lewis a profité de son intervention dans ce débat pour fustiger le premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau et quelques-uns de ses ministres pour la façon dont ils ont réagi aux enlèvements de MM. Cross et Laporte.

Il est bien clair, selon lui, que la ligne de conduite suivie à l'automne a contribué à la montée du séparatisme, à l'aliénation des Québécois qui, humiliés, ont de moins en moins confiance à Ottawa et au fédéralisme.

M. Lewis a accusé MM. Trudeau et Jean Marchand d'avoir exagéré "hors de toutes proportions" le nombre de felquistes, l'arsenal dont disposaient les terroristes, les "bambes" qui allaient sauter, la soi-disant confusion au Québec, la probable érosion de la volonté populaire, le rôle du FRAP et "le complot" contre le gouvernement Bourassa.

A l'époque, deux ministres fédéraux ont véhiculé les rumeurs de complot, selon M. Lewis qui a reproché au premier ministre de n'avoir jamais levé le petit doigt pour nier ces rumeurs et de continuer à en parler au jourd'hui.

Le chef néo-démocrate s'en est pris à M. Trudeau à qui il a reproché de ne jamais expliquer clairement les faits aux Canadiens.

Le premier ministre explique toujours à son auditoire qu'il y a eu deux enlèvements et un meurtre et que par conséquent le gouvernement a eu raison d'invoquer les Mesures de guerre.

"Il ne dit jamais, d'expliquer M. Lewis, que le meurtre brutal et impardonnable de Pierre Laporte s'est produit après l'application des mesures de guerre."

"Il ne dit jamais à son auditoire que les Mesures de guerre ont été décrétées à 4 heures le matin du 16 octobre et que Pierre Laporte a été assassiné le samedi 17 octobre."

"Jamais il ne dit à son auditoire qu'il n'était pas nécessaire d'invoquer les Mesures de guerre pour obtenir les concours des forces armées."

"Jamais son auditoire n'a droit à la vérité, notamment que les troupes ont été dépêchées à Montréal le mercredi et le jeudi précédant le recours aux Mesures de guerre."

"Ces exemples auxquels je viens de faire allusion ont été tissés en une pièce de fiction destinée à défendre ce qui a été fait l'automne dernier."

Chômage: la situation se détériore

OTTAWA (PC) — Le nombre des chômeurs est passé à 659,000, le mois dernier, soit une nouvelle augmentation de 9,000 alors même que cette période de l'année devrait être propice à une baisse du chômage.

Toutefois, le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la Main-d'œuvre indiquent que le chômage a connu une légère régression au Québec, tandis qu'il a augmenté dans les Maritimes et en Ontario.

Il est maintenant de 234,000 au Québec comparativement à 236,000 en mars.

L'an dernier, le chômage touchait 544,000 personnes au Canada, en avril.

A cause d'une très faible poussée dans le domaine de la création de

nouveaux emplois ce printemps, le taux de chômage désaisonnalisé est passé de 6 p. cent qu'il était en mars à 6,7 p. cent.

En pourcentage absolu, cependant, le taux de chômage reste inchangé à 7,8 p. cent.

Le pourcentage absolu indique la proportion de la main-d'œuvre active

qui n'est pas présentement sur le marché du travail, tandis que le taux de chômage désaisonnalisé est calculé afin de tenir compte des facteurs tels que l'hiver ou le printemps, saisons au cours desquelles l'emploi est généralement affecté dans un sens ou dans l'autre sur une période de plusieurs mois et non un seul mois.

Plus de 65,000 chômeurs dans la région métropolitaine

par Pierre VENNAT

Le miracle ne s'est pas produit.

Non seulement le nombre des chômeurs montréalais, qui, à la fin mars, était de 61,136, n'est pas passé à moins de 60,000, ce qui aurait constitué le plus bas chiffre depuis l'automne 1969, mais il a recommencé à grimper, pour atteindre le nombre de 65,380 au 1er mai, dans le grand Montréal.

Ce qui n'est pas catastrophique en soi, puisqu'à pareille date, l'an dernier, le nombre des sans-emploi dans la région était de 64,227.

Mais ce qui permet néanmoins à M. Raymond Poirier, le responsable métropolitain du Centre de la main-d'œuvre du Canada, d'affirmer qu'il n'y a pas eu de reprise économique.

Car s'il y en avait eu une, prétend-il, elle aurait été assez forte pour absorber l'entrée sur le marché du travail de centaines, sinon de milliers de

finissants du cours secondaire et du cours collégial.

Ce sont eux, en effet, qui sont venus grossir les effectifs des sans-travail. Il ne s'agit donc pas, à proprement parler, d'une baisse du nombre d'emplois à Montréal.

En fait, la situation pour les "sans-travail professionnels" est stable.

Ce qui, en soi, est peut-être quelque peu inquiétant.

En effet, s'il n'y a pas plus de travail, le nombre des chômeurs grossira en mai puisque le nombre de finissants du secondaire et du collégial (les finissants du cours universitaire ne sont pas enregistrés au bureau métropolitain) qui se chercheront un emploi, sera plus nombreux en mai qu'en avril.

M. Poirier prévoit d'ailleurs pour l'avenir des problèmes à cette période de l'année, puisque le nombre des finissants est plus considérable que l'an dernier et qu'il grossira encore l'an prochain.

Ce qui pourrait faire monter "en flèche" le nombre des chômeurs dans le grand Montréal.

En guise de conclusion, M. Poirier constate, même si ce n'est pas de gaieté de cœur, que l'objectif de moins de 60,000 chômeurs pour le grand Montréal, ne sera probablement pas atteint de sitôt.

A moins d'une relance de l'économie montréalaise qui tarde toujours à venir.

Accidents mortels

Une femme de 49 ans, Mme Donald Dugal, du 379 de la rue Hélène, dans le quartier Fabreville, de Laval, a été tuée, vers 11 h. 15 hier matin, lorsqu'elle a été broyée par le camion conduit par son mari.

La femme a succombé sur le coup aux blessures qu'elle avait subies lorsque le camion a écrasé un balcon sur lequel elle prenait place.

La police de Laval a ouvert une enquête.

Par ailleurs, un enfant de quatre ans est mort écrasé sous les roues du tracteur qui conduisait son père, hier, sur la ferme familiale, à Tingwick, dans le comté d'Arthabaska.

La victime est Mario, fils de M. et Mme Onil Ouellette, dans le rang 4, à Tingwick.

QUEBEC

SUITE DE LA PAGE A 1

hier, à l'Assemblée nationale, en réponse aux questions du leader parlementaire du Ralliement créditiste, M. B. Dumont.

M. Dumont avait demandé avec insistance au gouvernement les raisons pour lesquelles St-Jean-Vianney n'avait pas encore été déclaré zone sinistrée, surtout après qu'on eut découvert d'autres dangers de glissement de terrain à Harvey.

M. Harvey, qui préside le comité interministériel chargé de coordonner l'aide gouvernementale destinée à St-Jean-Vianney, a déclaré que ce comité s'était réuni pour la première fois mercredi soir afin de prendre une décision, en particulier, sur le logement des personnes chassées de leurs demeures par le sinistre.

Le comité, a dit M. Harvey, fera d'autres recommandations à court et à long terme au conseil des ministres.

Le gouvernement pourrait ainsi être appelé à contribuer directement au fonds de secours de St-Jean-Vianney et à présenter une loi spéciale visant le village.

Quant à déclarer St-Jean-Vianney "zone sinistrée", le ministre a expliqué que le gouvernement n'avait pas encore toutes les données lui permettant de délimiter le territoire qui pourrait être ainsi désigné.

Le gouvernement a pris d'ores et déjà des mesures de sécurité en ce qui a trait au village mais ne pourra le décréter zone sinistrée que dans quelques jours.

LES DEPUTES

SUITE DE LA PAGE A 1

conseils que je reçois, y compris ceux du chef de l'Opposition."

Budget de juin

Le premier ministre Trudeau a pour sa part mentionné à propos du budget qu'il sera dévoilé au cours du mois de juin: "S'il y a quelques nouvelles approches, nous les annoncerons dans le budget, mais nous croyons que jusqu'à ce moment le gouvernement doit demeurer libre d'adopter les mesures qu'il estime nécessaires pour combattre les dangers qui menacent l'économie canadienne."

En réponse au député indépendant, M. Roch Lasalle, le premier ministre

la MÉTÉO

Moins frais ou plus chaud

Les météorologues sont des gens prudents.

Cette nuit, ils ont commencé par annoncer que ce serait partiellement nuageux, aujourd'hui, devenant ensoleillé... et ils ajoutaient que ce serait "moins frais".

Un peu plus tard, en regard de demain, ils prédisaient du soleil et y mettaient le commentaire suivant: "plus chaud".

Quelle différence y a-t-il entre "moins frais" et "plus chaud"? Ou entre "plus frais" et "moins chaud"? On pourrait certes dire "plus

frais" en parlant des 27 degrés qu'il a fait à Alamosa, au Colorado, et des 28 degrés enregistrés à Grand Rapids, au Michigan.

Et le "plus chaud" décrit fort bien les 100 degrés rapportés à Imperial, en Californie.

A Montréal, aujourd'hui, le "moins frais" sera de 55 degrés et le "moins chaud", de 40 degrés.

En Abitibi, cette nuit, il a fait suffisamment "plus frais" pour qu'en certains endroits, la pluie se transforme en neige.

MONTREAL

AUJOURD'HUI

Maximum 55° • Minimum 40°

Partiellement nuageux,

devenant ensoleillé

SOLEIL ... Lever à 5 h 34

LUNE ... Lever à 12 h 06

DEMAIN

Maximum 60° • Minimum 40°

Ensoleillé et un peu plus chaud

Coucher à 20 h 20

Coucher à 8 h 25

au QUEBEC

REGIONS

Abitibi, Pontiac,

Témiscamingue

Cantons de l'Est

Québec, Lac-Saint-Jean

St-Maurice, Baie-Comeau

Rimouski

Gaspé et Sept-Îles

AUJOURD'HUI

Max. 50° • Min. 30°

Généralement ensoleillé

Max. 55° • Min. 32°

Se dégageant

Max. 55° • Min. 32°

Périodes ensoleillées

Max. 50° • Min. 35°

Nuageux, averses

DEMAIN

Max. 55° • Min. 30°

Ensoleillé

Max. 60° • Min. 35°

Ensoleillé

Max. 50° • Min. 30°

Beau temps

Max. 50° • Min. 30°

Beau temps

au CANADA

Colombie-Britannique

Alberta

Saskatchewan

Manitoba

Ontario

Nouveau-Brunswick

Nouvelle-Écosse

Île-du-Prince-Édouard

Terre-Neuve

Clair

Venteux

Clair

Partiellement

nuageux

Vancouver

Edmonton

Régina

Winnipeg

Toronto

Saint-Jean

Halifax

Charlottetown

Saint-Jean

Min.

Max.

46

55

64

84

37

68

33

63

SI VOUS PARTEZ

Aux Etats-Unis

New York

Washington

Boston

Chicago

S. Francisco

Los Angeles

New Orleans

Miami

Vers les capitales

Paris

Londres

Rome

Berlin

Amsterdam

Bruxelles

Madrid

Moscou

Stockholm

Tokyo

Athènes

Casablanca

Genève

Le Caire

Nouv.-Orléans

Miami

Sydney

Tunis

Vienne

Varsovie

Vers les plages

Acapulco

Mexico

Bermudes

Barbade

Nassau

Rio de Janeiro

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

a indiqué qu'à la suite de nouvelles consultations auprès des différents agents économiques, il n'a pas de raison de croire qu'une nouvelle réunion par l'entremise de la commission des prix et revenus "leur serait davantage agréable."

Quoi qu'il en soit, les Conservateurs et les Néo-démocrates ont présenté quatre motions d'urgence pour discuter en chambre de la situation du chômage. La dernière, celle du député Broadbent, visait à susciter un débat sur la nécessité de fournir une aide spéciale aux milliers de chômeurs, qui ne peuvent plus retirer les bénéfices de l'assurance-chômage parce qu'ils sont en chômage depuis trop longtemps et que la période des allocations saisonnières prend fin bientôt.

A ce sujet, le ministre du travail, M. Bryce Mackasey, a déclaré que cette période d'allocations se terminera à la fin de mai. Il a ajouté qu'il est en train de réviser toute cette question mais que si le gouvernement voulait apporter des modifications aux règlements actuels il faudrait amender la loi de l'assurance-chômage, ce qui de toute manière ne profiterait pas aux chômeurs qui se sont vu éligibles à l'assurance-chômage, saisonnière ou d'une autre nature.

Quant aux trois autres motions, elles ont toutes été présentées avec l'intention de condamner ce qu'un député a appelé: "Les politiques économiques traditionnelles et réactionnaires de ce gouvernement et qui ont causé la stagnation, et une misère humaine sans précédent à travers le pays."

Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a accusé le gouvernement de "grossière incompétence" et a prédit que tout indique que cette situation socio-politique ne va pas s'améliorer vraiment au cours de l'été.

Critiques de Lewis

M. Lewis s'en est pris particulièrement au premier ministre dans le feu de la période des questions, qui incidemment a été entièrement consacrée au chômage directement ou indirectement.

"Je me lève, a lancé M. Lewis, pour dire que l'arrogance débridée du premier ministre dans cette discussion de la situation la plus sérieuse et sa tentative de prendre votre place (celle de l'orateur) pour dire aux députés ce qu'il faut faire ou ne pas faire est impardonnable."

A son tour, M. Trudeau a alors accusé M. Lewis d'être arrogant en accusant les députés ministériels d'être des hyènes.

Pressé de questions sur les priorités du gouvernement, M. Trudeau a finalement répondu que des deux problèmes économiques, à savoir le chômage et l'inflation, "le plein emploi est évidemment le but du gouvernement."

M. Erik Nielson, conservateur du Yukon, a voulu savoir du premier ministre s'il allait contremander son voyage en URSS pour s'occuper du chômage.

"Je ne pense pas sérieusement qu'en remettant ce voyage, je changerais les statistiques d'une manière que le gouvernement lui-même ne pourrait le faire en mon absence", a-t-il répondu.

Après MM. Trudeau et Benson, l'Opposition a visé deux autres ministres, soit M. Jean-Luc Pépin et M. Jean Marchand. Elle a attaqué le ministre de l'Industrie et du Commerce sur ses politiques d'importation. MM. Valade et Ricard ont en particulier demandé au ministre d'expliquer pourquoi 35 industries de la chaussure situées en grande partie au Québec ont dû fermer leurs portes.

Sur ce, M. Pépin a rétorqué: "Si le député veut suggérer que les mesures de protectionnisme dramatique devraient être appliquées, je serais pour le moins heureux de recevoir son opinion."

Marchand

Enfin, le ministre de l'Expansion économique régionale a lui aussi fait l'objet de critiques. L'Opposition a soutenu que les politiques de son ministère ne pouvaient pas être efficaces dans le contexte économique créé par le gouvernement fédéral.

M. Marchand a soutenu le contraire, en faisant valoir que par rapport au taux de chômage général, le pourcentage enregistré dans les provinces de l'Atlantique, là où son ministère agit le plus intensément, a baissé.

Cette déclaration a suscité un véritable débat avec les députés conservateurs des Maritimes, qui estiment qu'en réalité le chômage a augmenté dans ces provinces. C'est le président de la Chambre qui a dû faire cesser les échanges non sans quelque difficulté.



"...être responsable de sa fleur..."

Le petit Prince l'a bien dit: chacun est responsable de sa fleur, de sa planète. Rappelez-vous l'œuvre de Saint-Exupéry.

"Le petit Prince traversa le désert et ne rencontra qu'une fleur. Une fleur à trois pétales. Une fleur de rien du tout..."

— Bonjour, dit le petit Prince.

— Bonjour, dit la fleur.

— Où sont les hommes?

— Les hommes, il en existe, je crois, six ou sept. Je les ai aperçus il y a des années... Mais on ne sait jamais où les trouver. Le vent les promène. Ils manquent de racine, ça les gêne beaucoup.

Les hommes, dit le petit Prince, cultivent cinq mille roses dans un même jardin et bientôt,

ils n'auront même pas de quoi les arroser. Il n'y aura plus d'eau pure...

Les hommes, dit le petit Prince, ils se croient importants... ils habitent dans des édifices hauts comme des montagnes, mais ils n'auront bientôt plus d'air à respirer...

Les hommes, dit le petit Prince, ils se croient très puissants... ils peuvent guérir les maladies les plus terribles, mais bientôt ils mourront de faim... il n'y aura plus de blé dans les champs, ni de poissons dans les rivières, ni de fruits dans les arbres...

Ah! il en aurait des choses à dire, le petit Prince, s'il revenait sur notre planète... Si notre terre se meurt, c'est qu'on oublie de la respecter.



Il y a mille façons de réduire la pollution

Chacun, s'il le veut, peut aider à ramener la pollution à un niveau acceptable. Et à ceux qui, justement, veulent faire leur part, les organisateurs des Fêtes de la Planète (deux journées de campagne antipollution) suggèrent plusieurs conseils pratiques, ou un peu plus difficiles d'application ou quelquefois même volontairement farfelus, à suivre un peu partout dans notre vie quotidienne. En voici quelques-uns:

Au foyer

● Réutilisez les produits et les contenants de verre, de papier et de plastique (enveloppes, sacs, pots, emballages, etc.).

● Gardez journaux et revues pour une cueillette de recyclage — organisez-en une vous-même.

● Aplatissez les boîtes de conserve ou autres avant de les jeter (cela économise l'espace).

● Servez les restes à votre chien, votre chat, votre canari, votre... mari même!

● Ne taxez pas trop durement le système d'égout en jetant, dans la toilette ou dans l'évier, des graisses, des produits chimiques toxiques ou des blocs de papier.

● Utilisez des détergents contenant peu de phosphates, évitez les adoucisseurs d'eau.

● Pas de rubans anti-insectes. Pas d'aérosols (vous sentez bien meilleur qu'un lilas en cannette!).

Au jardin

● Cultivez vos propres légumes.

● Gardez une chèvre pour tondre la pelouse: sinon, entraînez votre belle-mère (???)

● Retirez vous-même les mauvaises herbes. Pas d'extinction chimique, pas d'engrais chimique non plus.

Obtenez la liste des insecticides acceptables auprès d'un organisme anti-pollution.

Au bureau

● Apportez-vous une tasse et même deux tasses, l'une pour vous, l'autre pour un copain (du coup, vous éliminez au moins 600 tasses de papier ou de plastique).

● Utilisez le vieux papier (courrier, etc...) pour vos brouillons, vos notes, vos essais de caricaturiste.

● Pensez-y deux fois avant

de faire 20 copies de tous vos mémorandums.

En auto

● Chaque fois que vous roulez, rappelez-vous que l'auto émet de 50 à 67 p. cent de l'oxyde de carbone qui pollue l'air.

● Si vous allez au restaurant du coin, essayez donc vos jambes (vous verrez, elles peuvent encore vous porter jusque-là!).

● Voyez à ce que le moteur soit en ordre; ne le laissez

pas tourner à vide. Installez un mécanisme de contrôle.

Au chalet et en vacances

● Aménagez une fosse septique et assurez-vous que le système d'égout ne pollue pas le lac.

● Portez les ordures au dépotoir.

● Vendez votre chaloupe à moteur et achetez-vous un canot ou un bateau à voile.

● Ramassez vos déchets après un pique-nique.

● Ne jetez pas l'emballage de votre chocolat dans la rue.

● Évitez surtout les objets emballés dans du plastique (lorsqu'incinéré, le plastique émet des gaz très irritants et dangereux).

Action collective

● Devenez membre d'un organisme anti-pollution.

● Écrivez aux hommes politiques en cause pour obtenir des systèmes de transport en commun plus adéquats, plus

de parcs, plus de voies de piétons, moins d'autoroutes, plus de poubelles publiques, plus d'arbres et de jardins.

● Rappelez-vous surtout qu'au moment où les consommateurs veulent bien se servir de leur tête, ils sont en mesure de dicter toutes les politiques qu'ils veulent aux fabricants et aux marchands, à condition que leur action soit coordonnée et efficace (il n'y a rien qui disparait plus vite des tablettes qu'un produit qui ne se vend pas!).

Notre bon goût est apprécié dans le monde entier.

Seagram V.O. La saveur unique, riche et veloutée du whisky canadien qui se vend le plus dans le monde entier, depuis des années.

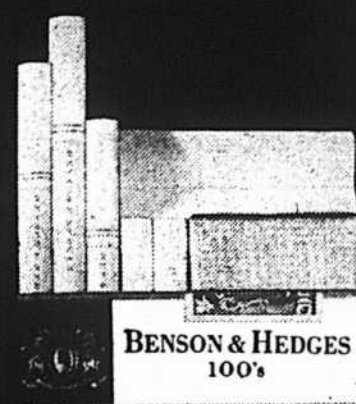


Joseph E. Seagram and Sons Limited, Waterloo, Ontario. Distillateurs depuis 1857.

la cigarette la plus longue

au même prix que les King Size

dites BENSON tout court



Nous présentons Programme Mazon de Soins Intensifs à Domicile contre l'épiderme prurigineux, squameux, le psoriasis et l'eczéma.

Pour profiter des avantages de l'action durable de Mazon, suivez ces trois étapes fondamentales:



1 Baignez la zone affectée dans de l'eau tiède et enduisez-la libéralement de mousse de savon Mazon. Pendant que la peau est encore humide, grattez délicatement les squames avec une débarbouillette en tissu éponge, ou avec un blaireau à poils souples. Epongez sans frotter.



2 Appliquez immédiatement la Crème Mazon. Massez vivement. La Crème Mazon est rapidement absorbée par la peau mais laisse une pellicule invisible qui en protège la surface. Appliquez de nouveau la Crème toutes les 3 à 6 heures, selon les nécessités.



3 Si le cuir chevelu ou la ligne d'implantation des cheveux sont affectés, faites un shampoing au Shampoing Mazon. Puis, séparez vos cheveux à 1 pouce d'intervalle, et faites une légère application de Crème Mazon sur le cuir chevelu et la ligne d'implantation en massant bien pour la faire pénétrer. Lorsque la peau est revenue à son état normal, continuez le Programme Mazon chaque jour encore pendant deux mois.

Le principe Mazon de pénétration en profondeur aide d'abord à calmer les démangeaisons et la sensation de brûlure, puis commence à agir rapidement.

Quiconque a déjà été victime d'une maladie de peau persistante ou récurrente n'ignore pas l'importance d'un problème qui nécessite des soins avisés et continus.

Le Programme Mazon a été mis au point à cet effet.

Basé sur le principe de pénétration en profondeur du goudron minéral et sur son action kératolytique, ce programme aborde les épidermes-problèmes sous trois angles:

1. Il soulage et contribue à apaiser les démangeaisons constantes ou récurrentes ainsi que les sensations de brûlure de l'épiderme à vif.

2. Il agit de façon à détacher les squames qui tomberont au lavage.

3. Il pénètre la couche superficielle de la peau, afin d'aider à supprimer la formation de nouvelles squames.

Seul votre médecin peut poser le diagnostic complet quant aux problèmes qui affectent votre épiderme et leurs

causes probables, mais le Programme Mazon peut contribuer à vous apporter une bienfaisante rémission.

Votre cas particulier est-il imputable à l'hérédité, à un stress inusité, ou à un changement de climat? Même les vêtements que vous portez peuvent en être la cause.

Quoi qu'il en soit, le Programme Mazon est destiné à calmer les irritations cutanées et à accélérer le retour de votre peau à son état d'apparence normale et saine.

La Crème Mazon est présentée sous forme d'une pommade évanescence afin que vous puissiez l'utiliser sans attirer l'attention. Dès que vous constaterez une amélioration, vous prendrez plaisir à suivre les soins quotidiens décrits ici pour vous. Faites confiance à vos Soins à Domicile afin d'en tirer le maximum d'avantages et le confort que procure une peau d'apparence normale et saine.



Voici ce qu'il vous faut pour le Programme Mazon de Soins Intensifs à Domicile. Demandez-le à votre pharmacien.

PRETS sur...
• Bijoux • Diamants
• Antiquités • Objets d'art
Nous achetons et payons comptant.
Toutes transactions confidentielles.
Hoffman's
1472, RUE PEELE

Lakefield Corporation: motion pour faire avorter le procès

par Michel AUGER
Parce qu'un document dé-

posé à son procès pourrait incriminer dans une autre poursuite, Clovis Arès, un des accusés dans l'affaire de Lakefield Corporation, son avocat, Me Jean-Paul Sainte-Marie, compte présenter, dès aujourd'hui, une motion de procédure visant à faire avorter le procès qui dure déjà depuis plusieurs semaines.

Me Sainte-Marie a fait part de son intention, hier après-midi, après que le procureur de la poursuite, Me Jacques Dagenait eut déposé, devant le juge Louis Paradis, un document de la cour des faillites prouvant que Arès avait fait faillite en 1966, alors qu'il n'était pas encore libéré.

L'audience d'hier qui avait débuté par quelques accrochages verbaux entre les procureurs a été principalement consacrée à l'interrogatoire d'un notaire de Montréal, M. André Limoges, qui avait été mandaté par la ministre de la Justice pour étudier les titres de propriété des terrains vendus par la compagnie Lakefield Corporation aux environs de l'aéroport de Sainte-Scholastique.

Après avoir étudié les titres, le notaire a conclu: "J'ai l'impression que malgré plusieurs transactions, les terrains sont demeurés entre les mains des mêmes personnes".

Me Limoges devait toutefois révéler à la cour qu'il ne pouvait montrer du doigt les propriétaires.

Le notaire en est arrivé à cette conclusion après avoir constaté que le mode d'opération de toutes les transactions fut le même; que les acheteurs prirent la responsabilité de sommes incon-

nues; que le même notaire avait été engagé pour une dizaine de transactions et qu'il y avait des traces isolées de liens entre les différentes parties.

Tout en soulignant qu'il n'y avait rien d'illégal dans ces façons de transiger, le notaire a ajouté qu'il ne s'agissait pas de la pratique régulière dans la passation de contrats entre personnes étrangères.

Quant aux liens entre les parties, le notaire a révélé à la cour qu'il a constaté qu'a-

vant sa faillite personnelle, en 1966, que le nom de M. Arès, l'un des accusés dans cette fraude envers le public, au montant de \$450,000, et les noms de MM. Charles Rodrigue et Robert Y. Nantel apparaissaient dans divers documents. Dans les autres documents, on ne retrouve plus le nom de Clovis Arès, mais ceux de son fils Napoléon, et de son épouse, Gisèle Rivest.

Le notaire a également souligné qu'un individu qui représentait une compagnie (vendeur) dans l'une des transactions qu'il a étudiée, était le président de la compagnie qui se portait acquéreur des terrains, selon le rapport soumis quelque deux ans auparavant au ministère des Institutions financières.

VERDURES PLUS DURABLES • ALIMENTATION
EQUILIBREE • NE BRÛLE PAS. FINEMENT
GRANULÉ • PROPRE. SANS ODEUR.
PAS DE POUSSIÈRE • ECONOMIQUE

GAZONS PLUS VERTS ET PLUS FOURNIS

TURF SPÉCIAL

Fertilisant exceptionnel à base d'urée pour pelouses. Son action est contrôlée — 40 lb fertilisant 4,000 pi. ca.

Sac de 80 livres 8.15
Sac de 40 livres 4.45
Sac de 20 livres 2.75

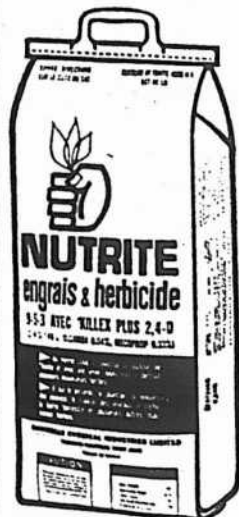


ABSENCE DE MAUVAISES HERBES

TURF SPÉCIAL AVEC HERBICIDE

Fertilise les pelouses et tue les mauvaises herbes à larges feuilles telles que pissenlit, plantain, etc. 40 lb fertilisant et nettoient 4,000 pi. ca.

Sac de 40 livres 6.45



JARDINS ENCHANTEURS

SPECIAL À JARDINS

Formulé spécifiquement pour rosiers, plantes à fleurs, arbustes, légumes et boîtes à fleurs. Développe de grosses racines et tiges vigoureuses — 50 livres fertilisent 1,500 pi. carrés.

Sac de 50 livres 3.95
Sac de 25 livres 2.35
Sac de 9 livres 1.30
Sac de 4 1/2 livres 0.85



W.H. Perron & CIE LTÉE
515 boul. LABELLE, Chomedey, Laval
332-3610

Michel Chartrand représente la CSN dans l'enquête relative à la mort d'un ouvrier

par Gilles NORMAND

De plus en plus familier avec les rouages judiciaires, le bouillant leader syndical Michel Chartrand a repris les armes et les prises de bec, hier, en cour du coroner.

M. Chartrand a lui-même représenté la CSN dans l'enquête relative à la mort d'un homme de 56 ans, M. Roger Chauvette, qui avait fait une chute de 13 étages, le 9 décembre dernier, durant les travaux de réfection du toit de l'édifice abritant les quartiers généraux de la Sûreté du Québec, au 1701, rue Parthenais, à Montréal.

L'enquête qui avait eu lieu le 10 février a été réouverte pas au courant des normes

minimum de sécurité exigées à la demande même du ministère de la Justice, à la suite de pressions de la CSN.

Après avoir ardemment insisté, Michel Chartrand a obtenu la permission de faire entendre des témoins qui avaient déjà déposé lors de la première enquête. La séance d'hier a été ajournée en fin d'après-midi, pour reprendre ce matin, à 10 h.

Le propriétaire de l'entreprise pour laquelle travaillait M. Chauvette, quand l'accident s'est produit, M. Maurice Lachance, a déclaré qu'il était entrepreneur depuis 26 ans et qu'il n'était pas au ministère du Travail. Le contremaître de M. La-

chance, M. Paul Laporte, à son emploi depuis 20 ans, ne connaissait pas non plus ces normes.

M. Chartrand insiste pour convoquer d'autres témoins, afin de savoir, dit-il, qui a accordé un contrat à une entreprise qui "n'était pas plus responsable".

Des inspecteurs du ministère du Travail qui ont fait des rapports après l'accident, ont recommandé à M. Lachance d'installer un miroir sur les lieux des travaux pour que les employés qui sont sur le toit de l'édifice puissent voir ceux qui sont en bas et qui font monter les charges.

On a aussi recommandé

l'installation de garde-fous de chaque côté de la chaîne du treuil qui faisait monter les matériaux sur le toit.

M. Chauvette, quand il s'est tué, est resté pris à un câble qui, enroulé à une jambe, s'était rompu sous son poids. Ce jour-là, il venait beaucoup.

Tout entrepreneur, avant de commencer un ouvrage, doit aviser le ministère du Travail (travaux publics) pour que des inspecteurs viennent vérifier si les installations sont adéquates. M. Lachance, selon son propre témoignage, avait omis de la faire parce qu'il ne savait pas que c'était nécessaire.

M. Chartrand a démontré beaucoup d'ardeur durant cette enquête, et le procureur de la Couronne, Me Rock Héroux, également. Les deux "procureurs" en sont d'ailleurs venus à de nombreuses prises de bec

Des nouvelles des "exilés" à Cuba, mais non des autorités

par Léopold LIZOTTE

En fin d'après-midi, hier, on n'avait encore reçu aucune nouvelle à Montréal de la réaction des autorités cubaines à la demande faite dans la métropole, par trois accusés, pour qu'une commission rogatoire aille interroger à la Havane (ou quelque part ailleurs dans le pays) cinq ou six des responsables de l'enlèvement de M. James Richard Cross qui s'y sont exilés.

Et ce à quelques heures seulement du moment fixé par le juge Antonio Lamer, pour rendre sa décision sur cette requête du trio Morency-Roy-Lancôt, telle que présentée par Me Robert Le-

mieux la semaine dernière.

Par contre, les "exilés" ont téléphoné à deux reprises différentes, ces derniers jours, dans la métropole.

Principalement pour réaffirmer qu'ils étaient prêts à témoigner le plus volontairement du monde devant le juge qui pourra être envoyé là-bas, mais également pour souligner que, localement, on n'aurait pas entendu parler officiellement de la demande canadienne.

Par la même occasion, un porte-parole du groupe a expliqué que, depuis l'arrivée du groupe à cet endroit, ils ont effectué une visite absolument exhaustive de l'île, et principalement de ses instal-

lations industrielles.

Alors que certains croyaient qu'ils seraient soumis aux travaux plus ou moins forcés, ils n'auraient travaillé au total que trois jours, depuis leur descente de l'avion canadien qui les avait déposés en terre cubaine au terme d'une entente entre les deux pays.

Et, en fait, ce qui leur manque le plus, c'est de se dégourdir bras et jambe en se livrant à certains travaux manuels, dit-on.

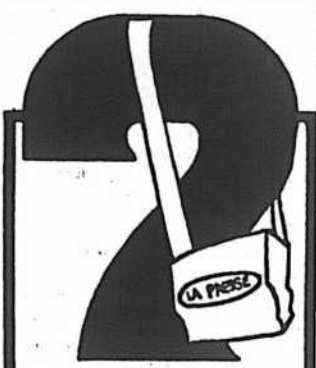
Deux ans de prison pour Thomas Markov

Thomas Markov, 41 ans, du 4536 Coloniale, qui comparait hier matin, en chambre 1 de la Couronne, s'est tout de suite reconnu coupable de cinq vols par effraction commis, le 11 mai, dans une maison de rapport située au 3549 Lorne.

Me Bernard Fournier, procureur de la Couronne, a d'abord disséqué le dossier judiciaire de Markov pour finalement suggérer une peine d'emprisonnement de deux ans.

Le procureur de Markov, Me Frank Shofey, s'est contenté de déclarer que la peine suggérée par le procureur de la Couronne lui semblait justifiée.

Le juge Guy Guérin a alors prononcé sa sentence: deux ans de pénitencier.



CHERCHE
DE JEUNES

CRIEURS VENDEURS

pour plusieurs coins des rues bien placés, un peu partout en ville. Si tu as plus de 12 ans et que tu aimerais te faire de l'argent, téléphone vite à

874-6911

Dans son domaine, nous sommes No.1



Il n'est pas, dans le monde entier, un seul hors-bord qui se vende mieux que nos hors-bords de pêche. Cela s'explique par le fait que nous offrons tout ce qu'exigent les pêcheurs. Comme notre 9 1/2: dispositif pour pêche à la traine à réglage permanent, 8 positions d'inclinaison pour herbes et hauts-fonds, capot insonorisé et surbaissé qui permet de pêcher par dessus. Le 9 1/2 peut tourner toute la journée à petite vitesse sans surchauffer.

A sa vitesse de pointe de 20 m/h, le 9 1/2 est excellent aussi pour tirer les jeunes ou pour les simples croisières.

La flotte de pêche de plus grande vente au monde vous attend chez votre dépositaire Evinrude: vous y trouverez le 2, le 4, le 6, le 9 1/2 ou le 18 cv qu'il vous faut.

"Pour performances et durée de service optimales: l'huile à moteur 2 temps OMC".

Premier pour les hors-bords EVINRUDE

Un produit d'Outboard Marine Corporation of Canada Ltd., Peterborough, Canada. Fabricants des moteurs semi-hors-bord OMC, des tondeuses à moteur Lawn Boy, des motopompes OMC et des scies à chaîne Pioneer.

Léo Ste-Marie Marine
Bateaux Prince Craft
Location de chaloupes et
moteurs hors-bord
321, rue Youville,
Châteauguay Station
692-0018 — 692-2916

**DESMARIS
MARINE OUTBOARD
SALES INC.**
2625, rue St-Joseph
Lachine 637-2733

FECTEAU & FILS
LIMITÉE
7845, boul. St-Laurent
271-1050

**QUINCAILLERIE
GAZAILLE INC.**
1309, Beaubien est
277-1227

Lajeunesse Marine
15560 est, Sherbrooke
POINTE-AUX-TREMBLES
642-0261

Roland Pauzé & Fils
469 Des Laurentides,
ST-JÉRÔME
438-6205

**RIVERSIDE MARINA
Reg'd**
Entreposage, amarrage, vente, service,
réparation de bateaux, moteurs marins.
INSTALLATION PAR DES EXPERTS
3, 34e Ave, Ville de l'Île Perrot
453-2206

Cette prochaine fin de semaine, donnez la priorité à RUST-OLEUM! Facile! Un vrai jeu! Les enduits RUST-OLEUM redonnent "un coup de neuf" à l'équipement autopropulsé... aux jouets... aux articles de jardin... au fer ouvragé... à presque tout ce qu'on trouve autour d'une maison!

2766 High Gloss White
NEW COLOR HORIZONS®
RUST-OLEUM
STOPS RUST!

PINCEAU ou VAPORISATION
Composition spéciale canadienne pour protéger le métal et le bois — année après année, hiver comme été.
Exigez bien les enduits protecteurs de marque RUST-OLEUM.

Célèbre Rust-Oleum® Usage éprouvé pour la maison, la ferme et l'industrie!

Rust-Oleum (Canada) Ltd., Toronto, Canada.

Le procès de Francis Simard, copie conforme du procès Rose

Le procès de Francis Simard, a continué sans heurt et sans histoire, hier, devant le juge Alphonse Barbeau, copie conforme et même... carbone pourrait-on dire, de celui de Paul Rose. Et, par la suite, de celui de Marcel Viger.

A quelques mini-détails près, c'est en effet la même preuve, très exactement, que le procureur de la Couronne,

Me Jacques Ducros, présente aux jurés, pendant que le prévenu, secondé par son conseiller juridique, Me Pierre Cloutier, observe sans défaillir, depuis le début de la semaine, une consigne du silence dont on trouve difficilement l'explication exacte. Même le jury participe au calme général.

Alors qu'au procès de Viger, par exemple, les questions avaient été fréquentes, et souvent fort à point, de la part de certains membres du panel, les présents jurés n'en ont posé encore aucune jusqu'à maintenant.

La ronde des communiqués terminée, on a passé, hier, aux expertises pratiquées sur ceux-ci.

L'expert Lepage, de la police fédérale, a rappelé que

la plupart des documents livrés par le F.L.Q. avaient été dactylographiés par la même machine à écrire que l'on a retrouvée, amputée de ses "touches", dans le logis de la rue Armstrong.

Le policier ne peut donc pas dire que c'est cette machine qui a fait le travail, mais il peut cependant dire que c'est un appareil de la même série.

Un expert en empreintes digitales a fait par ailleurs état de ses découvertes, cependant qu'à l'ajournement, c'était l'expertise en écriture Michèle Langlois qui communiquait les siennes à la cour sur la calligraphie des communiqués qui ont été écrits à la main.

Au procès Gagnon-Larue-Langlois

les tribunaux

La formation du jury progresse lentement!

La formation du jury se poursuit laborieusement au procès pour conspiration seditieuse de Charles Gagnon et Jacques Larue-Langlois.

Après deux jours consacrés exclusivement à l'examen des candidats jurés, cinq d'entre eux ont été assermentés. Par contre, dix ont été déclarés "partiaux" par les vérificateurs, trois ont été récusés péremptoirement par Jacques Larue-Langlois, deux ont subi le même sort entre les mains de Charles Gagnon, et six autres ont été

mis à l'écart.

L'examen des candidats jurés se poursuit, ce matin, en 4e division des Assises, sous la présidence du juge Laurent Bélanger, de la Cour du Banc de la reine.

Le juge Bélanger ne permet aucune question portant sur les idéologies politiques. Dès le début de l'examen des candidats jurés, le président du tribunal avait d'ailleurs averti les procureurs que les questions "devraient être posées en relation avec l'acte d'accusation".

Cette mise au point du juge Bélanger avait provoqué certaines objections de la part de Me Robert Lemieux, qui représente Jacques Larue-Langlois, et de l'accusé Charles Gagnon, mais celles-ci n'avaient changé en rien la décision de la cour.

Le procureur de la Couronne, Me Patrick Falardeau, avait, pour sa part, mis la défense en garde contre "les questions déraisonnables reliées à des situations hypothétiques".

La poursuite de Mme Grissom est rejetée

ORLANDO, Floride (UPI) — La Cour fédérale des États-Unis a rejeté une poursuite en dommage de \$5 millions intentée par la veuve de l'astronaute Virgil "Gus" Grissom, en statuant que cette poursuite a été entreprise après que les limites de temps prévues pour l'intenter aient expiré.

La poursuite de Betty Grissom, logée le 18 février, faisait valoir que la Rockwell Corporation et plusieurs de ses filiales étaient coupables de négligence en rapport avec la mort de son mari lors de l'incendie de la plateforme de lancement à Cap Kennedy.

Grissom ainsi que les astronautes Edward White et Roger Chaffee ont perdu la vie le 27 janvier 1967 lorsque leur capsule a pris feu.

Mme Grissom a fait valoir dans sa poursuite que l'incendie avait été causé par des installations défectueuses.

Le juge C. Young a acquiescé aux arguments des avocats de la compagnie Rockwell selon lesquels la poursuite aurait dû être intentée à l'intérieur d'une période de deux ans suivant l'accident.

Les avocats de Mme Grissom ont fait valoir de leur côté que la cause devrait être entendue puisqu'elle est sujette aux lois de la Floride qui prévoient une période de 12 ans pour intenter une poursuite due à la négligence d'architectes ou d'ingénieurs professionnels.

Les avocats de Rockwell ont répliqué que cette période ne s'applique qu'aux accidents relatifs aux immeubles.

Epargner, c'est retrousser ses manches.



Ce n'est pas en dormant sur ses deux oreilles que l'on fait un pays. Une cité saine... un pays, ça se bâtit à coups de travail, d'efforts, d'investissements.

Ce travail, ces efforts à fournir, il appartient à chacun de nous de les déterminer dans son milieu en retroussant ses manches.

Il en va de même des investissements. On déplore souvent le fait qu'ils sont insuffisants ou qu'ils viennent en trop grande proportion de l'étranger. Sur ce plan aussi, il est possible à chacun de retrousser ses

manches.

C'est par l'épargne individuelle que se constituent les capitaux qui sont mis au travail afin de promouvoir l'essor économique chez nous. Or, il existe une façon d'épargner qui répond exactement à cet objectif. C'est l'assurance-vie.

En même temps qu'elle vous protège, l'assurance-vie canalise les épargnes de tous les assurés en un puissant réservoir de capitaux: \$5 milliards et trois quarts investis

ici, au Québec.

Les compagnies d'assurance-vie investissent ces capitaux à long terme dans la construction de logements, d'écoles, dans l'expansion industrielle, les routes et les grands travaux publics, etc. Ces capitaux travaillent à la prospérité du Québec, donc pour chacun de nous. C'est simple, sage, raisonnable. Mais il faut y penser!

Pensez-y.



PENDANT LA CAMPAGNE

1/2 PRIX
ANNONCES "MAISON"

DU 1er AVRIL
AU 31 MAI

dans le groupe
500—MARCHANDISE

500—MARCHANDISE
501—MARCHANDISE
502—MARCHANDISE
503—MARCHANDISE
504—MARCHANDISE
505—MARCHANDISE
506—MARCHANDISE
507—MARCHANDISE
508—MARCHANDISE
509—MARCHANDISE
510—MARCHANDISE
511—MARCHANDISE
512—MARCHANDISE
513—MARCHANDISE
514—MARCHANDISE
515—MARCHANDISE
516—MARCHANDISE
517—MARCHANDISE
518—MARCHANDISE
519—MARCHANDISE
520—MARCHANDISE
521—MARCHANDISE
522—MARCHANDISE
523—MARCHANDISE
524—MARCHANDISE
525—MARCHANDISE
526—MARCHANDISE
527—MARCHANDISE
528—MARCHANDISE
529—MARCHANDISE
530—MARCHANDISE
531—MARCHANDISE
532—MARCHANDISE
533—MARCHANDISE
534—MARCHANDISE
535—MARCHANDISE
536—MARCHANDISE
537—MARCHANDISE
538—MARCHANDISE
539—MARCHANDISE
540—MARCHANDISE
541—MARCHANDISE
542—MARCHANDISE
543—MARCHANDISE
544—MARCHANDISE
545—MARCHANDISE
546—MARCHANDISE
547—MARCHANDISE
548—MARCHANDISE
549—MARCHANDISE
550—MARCHANDISE

L'OFFRE EST SIMPLE

1. Tout article vendu par un détaillant ou un commerçant est payé d'abord à notre magasin.
2. La moitié du prix est versée à \$200, stipulée dans l'annonce.
3. L'autre moitié est versée au détailant au 15e jour, petites annonces "maison".

POUR PLACER
UNE ANNONCE,
TÉLÉPHONEZ À

87-47-111

la presse

L'Association canadienne des compagnies d'assurance-vie



M. Paul Pouliot, agronome et rédacteur au journal La Presse, fait autorité au Québec dès qu'il s'agit de jardinage. Il utilise les produits CIL pour gazon sur sa propre pelouse et vous les recommande. Voici pourquoi:

Comment obtenir une pelouse parfaite?

"Même si vous êtes un jardinier amateur sans expérience, vous pouvez obtenir un gazon plantureux dès cet été: suivez mes conseils et utilisez les produits pour gazon CIL que je vous recommande!"

par Paul Pouliot

"Le gazon est vivant: il a donc besoin de nourriture, d'eau, de médicaments de temps en temps, et aussi de pas mal de soins. Mais commençons par le commencement."



D'abord le test du crayon.

Enfoncez un crayon dans le sol. S'il ne pénètre pas plus profond que 4 pouces, le sol doit être ameubli. Louez un aérateur à gazon OU contentez-vous d'un aérateur improvisé, en garnissant une planche de clous de 6" et en y fixant un manche. Percez ainsi toute la surface de la pelouse. Les trous laissent pénétrer l'air, l'eau et les engrais chimiques jusqu'aux racines. Répétez l'opération chaque année. Ratissez ensuite herbes et feuilles mortes.



Quand faut-il fertiliser?

Épandez l'engrais chimique dès que la neige fond. Si vous ne l'avez pas fait encore, faites-le maintenant. Pour un gazon moyen qui a plus d'un an, épandez simplement le Golfgreen CIL en suivant les directives données sur le sac. L'herbe ne sera pas brûlée. Le Golfgreen CIL aide l'herbe à pousser vite, bien verte et bien drue. Des éléments-traces spéciaux (fer et manganèse) donnent à l'herbe un surcroît de couleur et de vigueur.

Dès que la croissance ralentit (vers la fin juin, quand vous ne coupez plus le gazon qu'à tous les dix jours), faites une seconde application de Golfgreen CIL. Les gazons extra drus comme le pâturin Merion doivent recevoir une troisième application vers la mi-août.

En septembre, les racines du gazon commencent à fabriquer des réserves pour l'hiver. Pour qu'elles ne meurent pas, ne pourrissent pas, etc., donnez-leur de l'Hibernal CIL. Cet engrais spécial permet aux racines d'accumuler plus de nourriture. CIL y a ajouté du magnésium qui augmente encore la vigueur et la force de résistance de l'herbe, et du Bore qui la protège contre les maladies.



Quand arroser?

Chaque fois que le gazon commence à se faner ou à jaunir, arrosez à fond. Pas un petit arrosage quotidien: qu'il trempe copieusement pendant 4 heures. Vérifiez, en enfonçant un crayon, si le sol est bien humide sur une profondeur de deux ou trois pouces.



Mauvaises herbes, digitale et touffes mortes

Contre les mauvaises herbes et les vers, appliquez Lawn Doctor CIL dès maintenant au lieu du Golfgreen. C'est un produit extraordinaire. En une application, vous alimentez le gazon, supprimez les mauvaises herbes comme le mouron et les pissenlits, empêchez la digitale et la sétaire, et détruisez les vers blancs, vers de terre et autres insectes pour 4 mois. Pas de plantain ni de vers blancs? Épandez simplement l'engrais herbicide CIL au lieu du Lawn Doctor, des que les mauvaises herbes apparaissent.

Touffes mortes. S'il se dessine des taches bien nettes de gazon mort, cela peut indiquer que des vers blancs, sous le gazon, rongent les racines. Dans ce cas, épandez le Grub and Bug Killer CIL sur tout le gazon. Remuez la terre sous les touffes mortes et ensemencez l'emplacement aussitôt.



Faut-il tondre ras, et souvent?

Ne tuez pas le gazon en coupant toute la tige! Réglez la tondeuse à 1 1/2" et tondez quand le gazon atteint 2". Au printemps, passez la tondeuse une ou deux fois par semaine. En été, tous les dix à quatorze jours. ATTENTION: les lames de la tondeuse doivent être bien aiguisées.

Coupez l'herbe régulièrement. Laissez l'herbe coupée sur la pelouse: cela aide à garder l'humidité du sol et lui fournit des matières organiques.



Champignons et mousse

La présence de champignons vénéreux indique généralement qu'il y a une quantité excessive de bois qui pourrit sous le gazon. Percez l'endroit et arrosez copieusement de bouillie bordelaise (consultez un centre de jardinage), puis appliquez l'engrais Golfgreen.

Pour éliminer la mousse, percez le sol, puis appliquez l'Acid Diet CIL. Ensemencez les endroits affectés avec une variété de gazon sélectionnée pour l'ombre, et mettez de l'Evergreen CIL.



Nouveau gazon

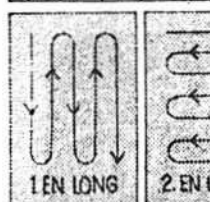
Faites pénétrer l'Evergreen CIL dans le sol avant de poser le gazon. Arrosez copieusement dès que le gazon est posé et gardez-le très humide jusqu'à ce qu'il se soit bien fixé au sol. Quand le gazon neuf a été tondue 3 fois, épandez l'Evergreen CIL en suivant les instructions données sur le sac.

L'Evergreen n'est pas aussi riche que le Golfgreen (les jeunes pousses de gazon peuvent aussi souffrir d'indigestion!)



Comment épandre

La première chose, c'est d'avoir un bon épandeur. La CIL met sur le marché un épandeur fabriqué pour ces spécifications par Cyclone: je vous le recommande. Il est facile à régler et d'une solidité à toute épreuve. Le réglage pour toutes les différentes sortes d'engrais chimiques est indiqué sur l'épandeur.



En épandant, marchez lentement et régulièrement. Pour faire une bonne application, réduisez l'ouverture de moitié et appliquez-en deux fois, une fois en long, et une autre fois en large. Attention: N'activez jamais l'obturateur quand l'épandeur est à l'arrêt.

Après usage, rincez et séchez l'épandeur puis mettez une goutte d'huile sur les pièces mobiles.

Pourquoi je recommande les engrais chimiques CIL pour le gazon.

Tout d'abord parce que je m'en sers pour mon propre gazon, et que jamais les mauvaises herbes, les insectes, ni la pourriture due à la neige ne m'ont causé de dégâts. Et ils ne "brûlent" pas — même si par erreur vous mettez le double de la dose recommandée.

Ensuite vous n'avez pas à vous inquiéter du numéro de l'engrais chimique. Les engrais de la CIL pour le jardin se reconnaissent à leur nom: Lawn Doctor pour les pelouses malades, Golfgreen pour les gazons déjà établis, Evergreen pour les gazons de l'année et Hibernal pour le dernier épandage d'automne, si important. Ces produits de la CIL ont une formule à action lente. Impossible de brûler l'herbe si on les applique tel qu'indiqué: Et ils continuent à nourrir le gazon pendant des mois. Vous trouverez ces produits CIL chez les principaux pépiniéristes et quincailliers, magasins à rayons et centres de jardinage. Vérifiez bien si les sacs portent la marque "CIL". Je vous souhaite bon jardinage, et la plus parfaite des pelouses!

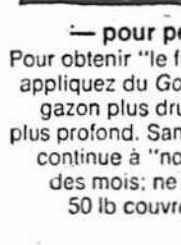
Paul Pouliot
Paul Pouliot

EST-CE QUE LES NUMÉROS DES ENGRAIS CHIMIQUES SONT IMPORTANTS?
De nombreux fabricants d'engrais chimiques parlent de "hautes concentrations" et inscrivent un tas de chiffres sur leurs sacs. En fait ces chiffres n'ont aucune importance pour le jardinier amateur. Mais, pour les curieux, voici ce que signifient ces fameux chiffres: Prenons par exemple le Golfgreen de la CIL. C'est ce qu'on appelle un engrais chimique 12-4-8. Le nombre (12) indique le pourcentage d'azote dans le mélange. L'azote nourrit l'herbe, lui donne une saine couleur vert foncé, active sa croissance. 12-4-8. Le nombre (4) indique le pourcentage de phosphate. Le phosphate stimule la croissance et la résistance des racines et accélère la maturation. Les jeunes plantes ont besoin de phosphate (et c'est pourquoi je recommande l'Evergreen pour les gazons neufs). 12-4-8. Le nombre (8) indique le pourcentage de potasse. La potasse aide la tige à se tenir droite, donne de la vigueur, aide à résister aux maladies et au froid. (Hibernal CIL contient plus de potasse.) "Mais à mon avis, vous pouvez oublier tous ces chiffres, et ne retenir que les noms des produits CIL!"



1. Evergreen CIL pour nouveau gazon

ou un gazon qui n'a encore jamais reçu d'engrais chimiques. Très vite le gazon est "en pleine forme". Ne brûle pas; continue à "nourrir" le gazon pendant des mois. Un sac de 50 lb suffit pour une application sur 2,500 pi. ca.



2. Golfgreen CIL

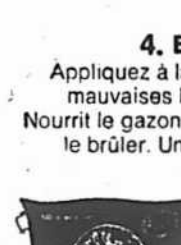
— pour pelouses bien établies

Pour obtenir "le fini d'un terrain de golf", appliquez du Golfgreen CIL. Donne un gazon plus dru, d'un vert plus riche et plus profond. Sans danger; ne brûle pas; continue à "nourrir" le gazon pendant des mois; ne disparaît pas à la pluie. 50 lb couvrent jusqu'à 5,000 pi. ca. par application.



3. Lawn Doctor CIL — nourrit le gazon, empêche la digitale de pousser, tue vers et mauvaises herbes.

Une seule application de Lawn Doctor CIL tue les mauvaises herbes rampantes et à feuilles larges; empêche la croissance de la digitale, du pied de coq; tue vers et vers blancs (ce qui éloigne taupes et moutettes et nourrit le gazon longtemps, sans le brûler.) 40 lb couvrent jusqu'à 2,000 pi. ca. par application.



4. Engrais herbicide CIL

Appliquez à la mi-mai. Tue toutes les mauvaises herbes à feuilles larges. Nourrit le gazon très longtemps — sans le brûler. Un sac de 40 lb suffit pour jusqu'à 4,000 pi. ca.



5. Hibernal CIL: protège le gazon tout l'hiver

Fait fonction d'antigel dans les cellules végétales. Renforce l'herbe contre la pourriture due à la neige. Élément essentiel pour obtenir une pelouse parfaite. Appliquez au début de l'automne. Un sac de 50 lb suffit pour jusqu'à 2,500 pi. ca.



Engrais chimiques pour gazon et jardins.

Où vous procurer ces produits? Composez 866-4125 (entre 9 h a.m. et 9 h p.m. tous les jours) pour connaître votre concessionnaire CIL. (Conservez cette page pour références.) Ne manquez pas de syntoniser C.K.A.C. tous les samedis matin de 8:15 à 8:30 pour y entendre la chronique "Côté cour, côté jardin" mettant en vedette M. Paul Pouliot.



A gauche, écuriel dans un motif indien; à droite, salopette et cape en rat musqué bordé de renard "accjou".

La fourrure canadienne joue à la mode

par Michèle BOULVA

La fourrure: Une de nos plus importantes richesses naturelles. Peu à peu, cette industrie est devenue une affaire de \$100.000.000. En 1970, les exportations de peaux et de créations canadiennes ont atteint le chiffre de \$40.000.000; nos principaux pays-clients sont la France, l'Italie, l'Allemagne de l'Ouest, la Grande-Bretagne, la Suisse et les États-Unis. Au Canada, les ventes se sont chiffrées pour la même année à \$120.000.000.

Régulièrement, le gouvernement fédéral vient en aide à l'industrie de la fourrure.

Un exemple: le ministère de l'Industrie et du Commerce a organisé une mission commerciale au Japon; un excellent marché semble se dessiner là-bas pour les fourrures canadiennes, à cause de la tendance à l'occidentalisation de la mode et du climat aussi varié que le nôtre.

Par ailleurs, dans le cadre de la Semaine du Marché des fourrures, une soixantaine de manufacturiers participants présenteront mercredi soir une collection groupant les modèles les plus nouveaux pour l'hiver 71-72. "Kwé-Kwé!"... Salut! Cette acclamation Cree ser-

vait de thème au défilé d'inspiration indienne. Chaque scène groupait des créations de même style, portait le nom d'une princesse indienne: Kawénahawé, Kysos, Wasontioy...

Rien dans la collection ne choque l'œil. Les manufacturiers ont su conserver les plus belles lignes classiques en les interprétant dans des fourrures nouvelles, ou au contraire, suggérer des allures révolutionnaires dans les fourrures les plus conventionnelles.

Ainsi, la femme de tout âge trouvera à son goût pourvu qu'elle ait quelques dollars en poche... On constate, cependant, côté monétaire, que plus les fourrures sont "folles" (écuriel, loup, calqué de motifs léopard, etc...), moins elles coûtent cher.

Voilà qui explique peut-être, malgré la récession économique des deux dernières années, l'intérêt grandissant des jeunes pour la mode-fourrure: les prix sont un peu plus raisonnables et les fantaisies nombreuses.

Parlant fantaisie, comment ne pas songer aux short-salopettes surprenants qui se cachent sous des capes largement bordées de fourrure contrastante et différents. Ce détail revient d'ailleurs régulièrement: le renard borde

un manteau de rat musqué ou de phoque, le chinchilla court au bas d'un manteau de grand soir en Swakara. Cols, poignets, ourlets et patentes avant participent au jeu.

Les silhouettes sont allongées, amincissantes, et l'ourlet frôle la plupart du temps le dessous du genou. Quand les ensembles ne sont pas ceinturés de cuir ou de fourrure, ils sont bien cintrés, alors que les jupes prennent un peu d'ampleur grâce à une ligne A, un pli creux ou un pli panneau au dos.

Le capuchon s'en donne encore à cœur joie partout où les dessinateurs de mode le lui permettent. Ceux-ci ont également décidé de ne pas réserver la fourrure aux manteaux; ainsi, nous avons vu le short en rat musqué, puis le tailleur, l'habit de soirée, la jupe porte-feuille.

Très importante également, la cape cède souvent sa place à la pèlerine qui ne recouvre que les épaules d'un manteau style redingote ou trench.

Si le rat musqué et le Swakara connaissent une saison du tonnerre, on peut en dire autant des fourrures à longs poils qui sont parfois calquées de motifs tachetés: loup, putois, lynx, renard rouge, renard argenté.

Le vison est toujours présent, évidemment. Avec le chinchilla et... l'écuriel!



Vous employez souvent dans vos textes des mots qui sont difficiles à comprendre comme maître du Cancer par exemple... conjonction, trigone, etc. Pourquoi ne les expliquez-vous pas? Ce serait plus facile pour le lecteur de comprendre. Pourriez-vous me donner mon ascendant? Je suis née à 3 heures 15 le 14 novembre.

Voudrais tellement comprendre. Vous êtes Scorpion ascendant Scorpion. Bien entendu si vous avez voulu dire 15.30 heures ce serait ascendant Bélier. J'ai expliqué souvent ce que signifiaient les termes que j'emploie. Malheureusement je ne peux en employer d'autres. De plus si je prenais tout l'espace qui m'est alloué à expliciter mes phrases, je n'aurais pas assez d'espace pour répondre aux questions que l'on me pose. Très souvent entre parenthèses je donne la définition des termes.

Une conjonction signifie que deux planètes sont collées l'une sur l'autre ou ne s'éloignent pas plus de dix degrés. Il y a des bons et des mauvais aspects. Les bons sont: le trigone, le sextile, le semi-sextile. Les mauvais sont: l'opposition, quand deux planètes sont à l'inverse l'une de l'autre, le carré, le semi-carré. La conjonction est bonne ou mauvaise selon les deux planètes qui se rencontrent. Si Vénus rencontre Jupiter, il est normal qu'elle s'entraîne, si par contre Vénus est collée à Saturne, il y a heurt. J'ai déjà expliqué

que chaque signe est gouverné par une planète qui en est le maître. Le Bélier par Mars, le Taureau par Vénus, le Gémeaux par Mercure, le Cancer par la Lune, le Lion par le Soleil, la Vierge par Mercure, la Balance par Vénus, le Scorpion par Mars et Pluton, le Sagittaire par Jupiter, le Capricorne par Saturne, le Verseau par Uranus, le Poisson par Neptune.

Il y a également souvent un deuxième maître pour chaque signe, ou en tout cas une planète qui y est en force. Par contre certaines planètes sont en débilité c'est-à-dire très faibles dans certains signes. Comme Mars en Balance par exemple. En général la planète forte dans un signe est faible dans le signe opposé. Le signe opposé est celui qui fait face à un autre dans le zodiaque, qui se trouve à 180 degrés de ce signe. Il m'est difficile d'expliquer en d'autres termes ce que ceux que j'emploie, je m'en excuse si vous ne trouvez pas cela clair.

Je vous ai écrit il y a longtemps, je m'essaie de nouveau, je voudrais savoir les ascendants de mes enfants. Le plus vieux est né le 1er septembre 1955 à 4:15 A.M. L'autre est né le 3 janvier 1957 à 7:30 A.M. Ma fille est née le 7 mai 1960 à 11 heures du soir.

S'il vous plaît Votre premier garçon est Vierge ascendant Lion. L'autre est Capricorne ascendant Capricorne. Votre fille est Taureau ascendant Capricorne.

Serena veut aussi sa part d'octrois

par Mariane FAVREAU

Au cours de la conférence de presse tenue hier, pour annoncer la tenue de son congrès à Montréal le 22 et 23 mai prochain, le mouvement Serena a également abordé la question des subventions fédérales pour la planification familiale.

On sait que le ministre Munro annonçait récemment que le gouvernement fédéral versait une somme de \$100.000 à la Planned Parenthood Federation pour "aider cet organisme à étendre son champ d'action partout au pays".

Or Serena, comme l'explique la secrétaire, revendique également ce titre de fédération nationale puisqu'elle a des équipes solidement implantées au Québec, en Ontario et au Nouveau-Brunswick.

Des ramifications s'étendent également en d'autres provinces. On se demande si une subvention semblable ne pourrait être accordée aux francophones. "Nous aurions alors les fonds suffisants pour établir une documentation sur l'ensemble des moyens de régulation des naissances, en français, selon les valeurs spécifiques de notre culture", d'expliquer le Dr Suzanne Carreau, conseiller médical de Serena.

"A côté des services médicaux, nous avons un rôle à jouer, particulièrement quant aux services éducatifs concernant la sensibilisation à la régulation des naissances, et l'information qui s'y rattache." Telle est la raison d'être d'un mouvement comme Serena.

Mme M. P. Doyle, sec. générale de Serena, explique que l'action du mouvement se fait en diverses étapes: renseignements sur la fécondité, possibilité et moyens de régulation des naissances, explication de la méthode du thermomètre comme méthode de connaissance de soi et de son cycle.

La méthode du thermomètre ou sympto-thermique peut ainsi devenir la base d'une méthode contraceptive utilisant d'autres moyens mécaniques pendant la partie féconde du cycle.

Au cours de l'été prochain, on envisage de mener une enquête auprès de couples qui ont fait appel à Serena depuis deux ans. Quel est le degré de satisfaction des couples face à leur méthode de contraception?



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Quelques responsables du congrès de Serena: Mme Raymonde Germain, Dr Suzanne Carreau, Mme M. P. Doyle et Mme Marthe Lefebvre.

Soulignons que, depuis sa fondation, Serena a rencontré quelque 34.000 couples, touchant en moyenne 3.500 nouveaux couples par année.

Les médecins pourront s'y renseigner sur divers aspects de la régulation des naissances, de même que les professionnels des services sociaux et de la santé.

C'est Mme Raymonde Germain qui coordonne le huitième congrès Serena, placé sous la présidence d'honneur de M. et Mme Yves Lefebvre.

Congrès axé sur la famille

Cette année, le congrès se tiendra à l'Université de Montréal. Des conférenciers de marque entretiendront les participants de divers aspects du mariage et de la famille.

Il sera notamment question de mariage à l'essai, avec Denise Biliodeau; de la famille communautaire, avec Robert Blondin; des besoins auxquels répond le mariage, avec le Dr Vincent Mauriello; de famille et santé mentale, avec le psychiatre Edouard Beltrami.

Parallèlement à ce congrès ouvert aux couples moniteurs de Serena, se tiendra un colloque médical, dont le Dr Carreau attend les meilleurs résultats.

Programme de samedi

11:00 à 12:30 a.m. FILMS documentaires

12:30 à 1:30 p.m. SEANCE D'INFORMATION: L'agence matrimoniale, un service sérieux. Invitée: Mlle Marthe Gaudette

1:30 à 2:30 p.m. DEMONSTRATION CULINAIRE par le chef Marcel Beaulieu

2:30 à 4:00 p.m. COLLOQUE: La secrétaire, cette méconnue. Modérateur: Mlle Yolande Hachez, présidente de l'Association nationale des secrétaires. Participants: spécialistes dans ce domaine

4:00 à 5:00 p.m. SEANCE D'INFORMATION: La pollution de l'eau. Invité: Docteur Gustave Prévost

6:00 à 7:00 p.m. SEANCE D'INFORMATION: L'orthophonie et l'audiologie. Invitée: Mme Mariette Lewis, spécialiste

7:00 à 8:00 p.m. SEANCE D'INFORMATION: Les marionnettes,

Salon de la femme

objet de spectacle et d'éducation chez l'enfant. Invitée: Mme Micheline Legendre

8:00 à 8:30 p.m. SEANCE D'INFORMATION: L'alimentation naturelle. Invitée: Marie-Josée Longchamps, Mario Verdon et le Dr Jean-Marc Brunet

9:30 à 11:00 p.m. SEANCE D'INFORMATION: Les dangers de la contraception. Invités: Mme Denise Richer, travailleuse sociale, Dr Yves Lefebvre, gynécologue et le Dr Paul Phoenix, psychiatre. La démonstration culinaire se répète plusieurs fois par jour.

vous médecin vous parle

La lutte des sexes

par le Dr T.R. Van Dellen (collaboration spéciale)

La pensée du jour: Chaque repas doit être pris lentement, non enjouffré.

Les mouvements de libération de la femme ont rendu certaines femmes si irritantes qu'un homme risque de se faire assommer s'il déclare des choses qu'elles n'aiment pas. Il y a quelques temps, ma réponse à la question "Pourquoi les femmes d'un certain âge semblent-elles plus âgées que les hommes du même âge?" me valut plusieurs lettres de menaces. Ma réponse était un commentaire dit sur le ton badin, mais cela ne fit aucune différence. Une femme m'écrivit: "Votre réponse est typique d'un homme extrêmement peu intelligent et posé. L'homme fanfaron, oppresseur, a toujours eu plus de loisirs que la femme. Il est jaloux de la femme parce que celle-ci a une vie sexuelle jusqu'à sa mort tandis que l'homme peut difficilement dépasser 40 ans. L'homme est endoctriné depuis des siècles par tous les instruments de moulage dont il peut disposer — religion, littérature, etc. — et il est convaincu que la femme qui vieillit est laide, grasse, etc. Nous allons faire disparaître les mythes que vous entretenez et vos mensonges sur les femmes, ainsi que vos institutions masculines qui les a perpétuées."

La lutte des sexes n'est pas nouvelle. Un excellent texte sur ce sujet, écrit par le Dr Charles D. Aring, de Cincinnati, a paru récemment dans les Annals of Internal Medicine. On y cite Samuel Johnson comme ayant déjà dit: "La nature a donné tellement de pouvoir à la femme que la loi lui en a sagement peu donné". Tout le long des siècles, des mouvements de libération ont vu le jour pour améliorer le sort des femmes. Le Dr Aring cite ce qui suit de Carolyn Hebrun: "La jeunesse d'aujourd'hui semble avoir finalement compris que le seul fait de libérer la femme de son rôle exclusivement sexuel peut libérer l'homme de son

rôle de reproducteur comme le fait un rat". De son côté, Florence Nightingale a écrit: "J'ai sérieusement demandé à mes sœurs de se dispenser du jargon utilisé pour parler des droits des femmes qui incite ces dernières à faire tout ce que les hommes font... purement et simplement parce que les hommes le font, sans se demander si c'est ce que les femmes peuvent faire de mieux" et sans se demander si les mots d'ordre incitent les femmes à ne rien faire de ce que font les hommes purement et simplement parce qu'elles sont des femmes. La femme doit contribuer avec ce qu'elle a de mieux, peu importe ce que cela peut être, à l'oeuvre de Dieu".

Dites-moi, docteur... Q.—Les douches d'eau froide sont-elles bénéfiques ou dommageables à la santé?

R.—Il n'y a aucune objection médicale aux douches à l'eau froide en tant que la personne est en santé et n'a pas de trouble cardiaque, ne fait pas d'hypertension ou n'a pas une mauvaise circulation. Mon objection personnelle à cette pratique c'est qu'une douche à l'eau froide représente une torture que l'on s'inflige inutilement.

Q.—On dit très souvent qu'il manque de la vitamine E dans l'alimentation; ne serait-il pas recommandable d'en absorber grâce à des produits synthétiques?

R.—A ma connaissance il n'existe aucune preuve que le manque de vitamines E survient chez les humains. La vitamine se trouve dans plusieurs aliments y compris les germes de blé, les légumes, la foie et dans les autres viandes. D'autre part, la vente de la vitamine E dans les pharmacies a augmenté considérablement.

Q.—Est-ce que la cause de la maladie de Recklinghausen est connue? R.—Dans ce trouble héréditaire des taches brunes apparaissent sur la peau et des tumeurs se forment sur les nerfs du tronc. Il n'y a aucun traitement si ce n'est l'ablation de ces tumeurs qui exercent une pression sur les nerfs.

vos horoscope

(AGENCE SCRIBE)

LES ENFANTS NES CE JOURS désireront consacrer leur existence à des activités philanthropiques. Ils seront dotés d'une forte personnalité et seront favorisés par le destin, lequel les fera rencontrer un compagnon fortuné et enjoué. Ces natifs seront très peu influençables et d'un caractère entier.

DU 21 MARS AU 20 AVRIL. BELIER

Ce n'est pas le temps d'exagérer. Le succès mérite de la considération. Etudiez bien vos contrats. Vous recevrez de nouvelles d'outre-mer. Prenez une décision à ce moment-là.

DU 21 AVRIL AU 20 MAI. TAUREAU

Tenez-vous responsable de vos promesses. Des gens importants seront impressionnés par votre attitude. Soyez disponible. Laissez vos associés prendre les décisions qu'ils sont en mesure de prendre.

DU 21 MAI AU 21 JUIN. GEMEAUX

La confusion survient quand on laisse trainer les travaux de base. Le temps des fêtes est fini. Mettez-vous à la tâche sans oublier cependant d'entretenir les acquisitions récentes en bonne forme.

DU 22 JUIN AU 22 JUILLET. CANCER

Vos méthodes de travail s'amélioreront sensiblement. Tout semble se définir maintenant. Allez-y. L'action positive est à l'honneur. Le cycle change. Les ouvertures se font nombreuses.

DU 23 JUILLET AU 23 AOUT. LION

La lune favorise les règlements de compte. L'intervention d'un ami vous aidera sérieusement. Vous serez finalement d'accord. Ne soyez pas envieux. On a ce que l'on mérite.

DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE. VIERGE

Les disputes de famille ne sont pas graves. N'y accordez pas trop d'importance. Soyez plus sage. Partagez vos espoirs et vos desirs. Certaines personnes veulent vous récompenser.

DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE. BALANCE

Les conditions s'améliorent. Le sens de l'humour vous sera utile prochainement. Vous serez agréablement surpris par une visite ou une célébration spéciale.

DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE. SCORPION

Vous aurez un bon tuyau pour placer votre argent. Etudiez toutes les possibilités. Evitez de sauter aux conclusions. Consultez ceux qui ont plus d'expérience que vous.

DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE. SAGITTAIRE

Essayez de rejoindre les deux bouts. Mettez les faits au clair. Lisez, écrivez, cherchez la subtilité, la nuance. Le cycle est haut. Bon temps pour discuter avec vos avocats.

DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER. CAPRICORNE

Une personne qui vous a déjà rendu service par le passé vous apportera des informations très importantes. Sachez observer. Cherchez les détails et lisez entre les lignes. Les secrets n'en sont plus.

DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER. VERSEAU

Vous aurez un petit désappointement à cause d'une surprise pourtant plaisante. Gardez la tête haute... évitez la dépression et soyez analytique. Renforcez votre philosophie personnelle.

DU 20 FEVRIER AU 20 MARS. POISSONS

Vous ferez des progrès dans votre profession. Vous pouvez faire des choses. Sachez accepter les responsabilités. D'autres voient plus clair en vous que vous-même.

FOURRURES BIEN ENTREPOSEES A PETITE DEPENSE CHEZ RENFREW

Il ne vous en coûtera pas plus pour que vos fourrures soient choyées par les soins insurpassables de Renfrew... à une température hivernale contrôlée scientifiquement.

Appelez notre livreur autorisé aujourd'hui... 842-5111.

Ou, si vous préférez nous les apporter, nous serons heureux de les recevoir à notre magasin principal ou à l'une de nos succursales. Nous vous recommandons le procédé spécial Renfrew annuel. Ce procédé rajeunit la pelletterie et nettoie la doublure.

HOLT RENFREW Sherbrooke et de la Montagne... 842-5111

Rockland • Dorval • Place Ville Marie Fairview • Anjou

Les dix personnalités féminines de l'année

UN jury du Salon de la femme vient de choisir dix personnalités féminines à partir d'une liste initiale qui contenait une trentaine de noms. Ce jury, dont le président est choisi par le Conseil d'administration du Salon, est composé de huit membres. Pour la première fois cette année, trois femmes en faisaient partie. Il s'agit de Michèle Lasnier, directrice générale des émissions féminines à Radio-Canada, de Lizette Gervais, animatrice bien connue des téléspectateurs et de Cécile Brosseau, journaliste à LA PRESSE. Les autres membres du jury étaient Bill Bantley, directeur des relations publiques du Musée des Beaux-Arts de Montréal; le docteur Pierre Grondin, chirurgien du cœur; Me Henri-Paul Lemay, président de la Corporation des H.E.C.; M. Jean Loiseleur, sous-ministre de l'Immigration du Québec et M. le juge Jacques Vadboncoeur, président de la Régie de l'électricité et du gaz. C'est Me Jean-Jules Guilbault, directeur des services d'information au ministère de la Justice qui assumait la présidence de ce jury.

Dans les règlements du jury on note que: Les candidates choisies se seront illustrées par leur réussite personnelle dans leur profession, leur carrière ou leur sphère d'activité respective. Priorité devra être accordée, en proportion raisonnable, aux femmes qui se sont distinguées depuis la tenue du dernier salon. Elles devront être de nationalité canadienne et domiciliées au Québec.

Des parchemins honorifiques, signés par le premier ministre du Québec, seront remis à ces personnalités lors d'une réception qui aura lieu après le Salon de la femme.

Marie-Andrée Bertrand, criminologue (doctorat de l'Université de Californie) est également bachelière en musique de l'école Vincent d'Indy. Au cours des cinq dernières années, elle s'est surtout fait connaître par ses travaux de recherches et publications sur la criminalité féminine (1967-68) et sur la contestation étudiante (1969). Plus récemment nommée membre de la Commission d'enquête sur l'usage de la drogue à des fins non médicales (Commission Le



Dain), elle s'est fait remarquer par sa position dissidente. Elle est membre de la Société internationale de Criminologie (1964); membre de l'exécutif de la Société canadienne des Dynamiques de groupe (1964); en 1967 elle a été membre fondateur du bureau de direction du Centre d'étude des communications; elle est depuis 1967 rédactrice en chef du Journal de la Société canadienne de Criminologie.

Jocelyne Bourassa, championne de golf, est née à Shawinigan-Sud. Elle a obtenu son baccalauréat en sciences en éducation physique de l'Université de Montréal et a fait sa scolarité de maîtrise en sociologie du sport à l'université du Wisconsin. Elle occupe présentement les fonctions d'agent de liaison dans le domaine des loisirs, du sport et de l'activité socio-culturelle entre les organismes francophones, anglophones et le



Y.M.C.A. Membre du Conseil consultatif à la Santé et au Sport amateur pour l'année 1971, Jocelyne Bourassa était gérante de l'équipe féminine de ballon-panier du Québec aux Jeux d'hiver canadiens à Saskatoon.

C'est dès 1963, 1964 et 1965 que notre golfeuse nationale décroche le championnat junior féminin du Québec. En même temps elle remporte le championnat junior canadien par équipe en 1963. Sur le plan international: championnat féminin d'Ecosse, championnat mondial à Madrid.

Yvette Brind'Amour fondait le Théâtre du Rideau Vert en 1949. Depuis, cette compagnie a connu une brillante carrière jamais interrompue. Parmi les faits mémorables qui ont jalonné la vie de cette femme remarquable, mentionnons entre autres:

... présentation à Paris, en 1964, de "L'heureux stratagème" de Marivaux sur la demande de M. André Malraux.

... présentation de la pièce canadienne "Une maison, un jour" de Françoise Loranger au Palais de la



Culture de Leningrad et au théâtre Mossovit à Moscou (1965).

... boursière du Conseil des Arts du Canada Mme Brind'Amour a fait des voyages d'études et de recherches en Grèce, en Yougoslavie, en Angleterre, en Israël et en France et au Japon.

Elle a été honorée par la ville de Paris, rapporta la médaille Tchekov, reçut la médaille du Mérite (Canada) et en mai 1969 devenait docteur en philosophie (Beaux-Arts) honoris causa de l'Université d'Ottawa.

Fernande Chiochio, mezzo-soprano, obtint un baccalauréat en musique (piano à

l'Université de Montréal et fut boursière du Conseil des Arts du Canada. Mme Chiochio excellait dans l'opéra et elle s'est fait entendre dans de nombreux récitals à Radio-Canada. A la scène elle a participé à presque tous les opéras montés par l'Orchestre symphonique de Montréal. On a pu également l'entendre lors des Festivals de Montréal et plus récemment au Festival mondial d'Expo 67. Elle est une grande interprète des rôles de Menotti et de la musique espagnole. Son rare talent



pour l'interprétation des lieder et sa participation aux concerts de musique contemporaine constituent un apport remarquable à la vie musicale du Québec.

Fernande Chiochio a effectué plusieurs tournées importantes dont celle des Jeunesses Musicales du Canada, au Québec et dans les Maritimes et celle des Jeunesses musicales de France pour lesquelles elle a présenté plus de 50 concerts. Mme Chiochio est depuis 1967, titulaire d'une classe de chant au Conservatoire de Musique du Québec, à Hull.

Claire Dutrisac, journaliste, est diplômée d'études supérieures et a poursuivi des études libres en philosophie, lettres, sociologie, sciences économiques et politiques. Mlle Dutrisac a débuté dans le journalisme comme rédactrice du journal "Le Front ouvrier", un hebdomadaire qui réunissait deux mensuels, celui de la JOC et celui de la LOC. Elle n'a cependant jamais fait partie de ces mouvements. Elle a travaillé par la suite dans diverses publications mensuelles et hebdomadaires. Entrée à LA PRESSE en 1958, elle devint chroniqueur de la santé et du bien-être en 1961 et a gardé ce poste jusqu'à nos jours.

Ses activités syndicales ont été nombreuses: après avoir été secrétaire de la section LA PRESSE du Syndicat des



journalistes de Montréal, elle en a été présidente en 1964 et en 1965.

En avril 1969 Mlle Dutrisac devient la première Canadienne française à mériter un des prix "National Newspaper Awards", les prix les plus prestigieux de la profession journalistique au Canada. Ce prix lui fut attribué pour son reportage sur la transplantation cardiaque faite par le docteur Pierre Grondin sur M. Gaétan Paris à l'Institut de Cardiologie de Montréal dont les autorités lui avaient permis d'assister au déroulement de l'opération.

Marcelle Ferron, peintre, est diplômée du cours lettres et sciences du collège Marguerite-Bourgeois. Après l'école des Beaux-Arts de Québec, elle suit des cours de Borduas à l'école du meuble. Pendant son séjour à Paris, elle étudie la gravure avec Stanley Hayter, travaille la sérigraphie et la lithographie aux ateliers Desjobert.

De 1960 à 1963, elle effectue des travaux sur les plastiques et exécute, dans ce matériau, une murale de 18' par 60' avec l'architecte Lapiere. De 63 à



65, elle étudie le verre à l'atelier de Michel Blum à Paris. Elle poursuit toujours ses recherches sur de nouveaux matériaux de verre après des études sur le même sujet en Tchécoslovaquie, en France et en Italie.

Marcelle Ferron a exposé

dans toutes les galeries importantes de Montréal et de Toronto.

De 1949 à 1955, cette artiste participe à toutes les expositions automatistes et en 1954, à une exposition internationale à la Galerie Creuse à Paris avec Giguère et Riopelle.

En 1956, elle est des Surindépendants au Musée d'Art moderne et de connaissance des Arts. Toujours à Paris, art abstrait, prestige des arts et réalités nouvelles. En 1959, après avoir participé à l'Exposition internationale de la galerie Brera, à Milan, et à la 3e Biennale du Canada, à Londres, elle représente son pays avec Borduas et Riopelle à "Antagonisme". Puis, c'est Rome, Montréal, Paris, Melbourne, Toronto.

Le Musée d'art contemporain lui consacrait, l'an dernier, une exposition rétrospective de ses œuvres.

Françoise Graton, directeur de la Nouvelle compagnie théâtrale, a débuté au théâtre en 1948 avec la Compagnie du Masque, dirigée par Fernand Doré et Charlotte Boissoli. On l'a vue comme



comédienne au Mountain Play House, à la Poudrière, au Théâtre du Nouveau monde etc. Elle a été directrice de production au Théâtre de Percé, pendant plusieurs saisons. Françoise Graton a aussi participé à de nombreuses émissions de télévision.

Depuis 1964, Françoise Graton dirige la Nouvelle compagnie théâtrale qu'elle a fondée, avec Gilles Pelletier et Georges Groulx. D'une haute tenue artistique, la jeune Compagnie a rapidement retenu l'attention des autorités gouvernementales et suscité l'admiration du grand public pour l'admirable travail d'éducation théâtrale qu'elle poursuit auprès du public étudiant.

Anne Hébert, poète et écrivain est née à Sainte-Catherine de Portneuf. Cousine de Saint-

Denys Garneau, Anne Hébert a tout de suite retenu l'attention avec son premier recueil de poèmes, "Les songes en équilibre" pour lequel elle reçut le prix David en 1943.

De 1950 à 1953, Anne Hébert collabore à Radio-Canada et publie en 1953 "Le Tombeau des rois" préfacé par Pierre Emmanuel. Boursière de la Société Royale du Canada en



1954, elle effectue, cette même année, son premier séjour à Paris.

En 1958, Anne Hébert publie son premier roman "Les Chambres de bois". Le prix France Canada lui est attribué cette même année et en 59 elle reçoit pour ce même roman le Prix de la province de Québec. Puis elle est nommée membre de la Société Royale du Canada, reçoit en 1961 le prix du Gouverneur général et une bourse du Conseil des arts du Canada.

Son dernier roman "Kamou-raska" lui méritait en 1970, le prix des Libraires de Paris.

Monique Marcil, directeur général de l'Institut international de musique et du concours international de Montréal, pianiste, fit ses études au Conservatoire de Musique de Montréal sous la direction de Fleurette Beauchamp. Elle y remporta le premier prix à 16 ans. Elle poursuit ses études en



Autriche avec Bruno Seidlhofer professeurs à l'Académie de Vienne et ensuite à New York avec Beveridge Webster, professeur au Juilliard School of Music.

En 1963, elle était invitée à faire partie du corps professoral du Conservatoire et la même année, elle devenait membre fondateur de l'Institut international de Musique du Canada.

Depuis 1965 elle occupe le poste de directeur général de l'Institut et du Concours international reconnu et apprécié dans le monde entier. Ce concours réunit chaque année au mois de juin, dans la métropole, des musiciens d'un grand nombre de pays. Monique Marcil en est l'âme dirigeante.



Danielle Ros, directeur général des Presses universitaires de Montréal, est née en France et a poursuivi ses études secondaires à Périgueux, Saint-Brieux et en République Centrafricaine. Elle est diplômée en littérature moderne de la Sorbonne.

Comme musicienne, Danielle Ros remporta un prix de piano au Conservatoire international de Paris et fut violoniste dans l'Orchestre symphonique de Périgueux. Elle termina ses études dramatiques chez Charles Dullin, étu-



dia la danse et l'expression corporelle avec Marceau et joua la comédie.

De 1956 à 1964, on la retrouve dans le domaine de l'édition où elle travaille dans le cadre de la direction littéraire chez Gallimard.

A son arrivée à Montréal en 1964, elle entre au bureau du Livre de France comme lectrice de manuscrits. A l'automne de 1964, elle devient assistante à l'édition de Monts de l'Université de Montréal, puis chef du service d'édition qu'elle réorganise complètement. Danielle Ros est membre du comité de rédaction de la revue "Études françaises" et contribua à créer le prix convoité qui porte le nom de cette revue. Elle est, de plus, membre du jury de la revue "Études françaises" et du jury McLaren Newspaper Award à Toronto.

à Noter ***

Bazar annuel Marie-Enfant

Le bazar annuel organisé par les dames auxiliaires de l'hôpital Marie-Enfant, au bénéfice de leurs œuvres, se tiendra à l'hôpital, 5200 est, rue Bélanger, le jeudi 20 mai, de 1 h. p.m. à minuit. De nombreux et attrayants comptoirs attendent les visiteurs qui pourront aussi profiter d'un casse-croûte et

d'un buffet. Mme Robert Bourassa, épouse du premier ministre du Québec, sera au nombre des personnalités qui honoreront le bazar de leur présence.

Bal du maintien

L'Équipe du maintien Fleurette Todasco invite le public au bal qui marquera le 10e anniversaire de sa fondation. Cette manifestation mondaine se tiendra à l'hôtel Bonaven-

ture, le samedi 22 mai, à 19 h. Pour renseignements: 331-1495 ou 669-3948.

Séance d'information sur le planning familial

Le parti québécois du comté de Saint-Laurent organise une séance d'information sur le planning familial, les méthodes contraceptives et l'avortement. Cette soirée dirigée par le docteur Pierre Fugère, gynécologue obstétricien, se tiendra à l'école Hé-

bert, 705 boul. Décarie à Saint-Laurent, le mercredi 26 mai. Cette conférence a pour but de renseigner le public sur les problèmes cruciaux de l'heure. Pour renseignements: 381-7219 ou 331-0483.

Au comité féminin de l'OSM

L'Assemblée annuelle du Comité féminin de l'Orchestre symphonique de Montréal aura lieu le mardi 18 mai, à la suite du déjeuner qui sera

servi à midi quinze, à l'hôtel Ritz Carlton. La conférencière sera l'hon. Réjane L. Colas, juge de la Cour Supérieure de Montréal.

A l'Association des femmes d'ingénieurs

Mme Aldo Bernardi, coordonnatrice des activités, a organisé pour les membres de l'Association des femmes d'ingénieurs une journée-visite le mercredi 26 mai, au Château Montebello (autrefois le Club Seigneurie de Montebello).



Le Salon de la femme

7 AU 16 MAI, PLACE BONAVENTURE

Le 2e SALON DE LA FEMME FAIT UN PAS DE GÉANT: 600 KIOSQUES

* 400 KIOSQUES COMMERCIAUX

Boutiques de tous genres.

* 200 KIOSQUES CULTURELS

Illustrant la participation de la femme dans tous les secteurs de la vie moderne et les services qui lui sont offerts.

* CARREFOUR MOLSON

Auditorium de 150 places.

* DEUX SCÈNES

Activités continues.

* GARDERIE MODÈLE

AD. 11-5.30 J. 11-5.30 ETUDIANTS 11-7. ENFANTS 9-13

VENEZ DÉCOUVRIR EN UN JOUR

CE QUE VOUS DÉCOUVRIRIEZ EN UN AN!



Le prince Charles

Ce portrait du prince de Galles portant l'uniforme de colonel en chef du Régiment royal de Galles sera pendu au mur du Mess des officiers du premier bataillon. Il a été commandé au portraitiste britannique Aubrey C. Davidson-Houston.

DAO TERRAS ALTAS



Un grand vin rouge de marque provenant du Portugal, d'appellation contrôlée. Récolte 1962.

No. 534-E 26.07. \$21.15

Assurance-amour

Alliance constellée, magie de l'or, anneau audacieux... et feux des diamants. L'ambiance est romantique chez Birks où vous trouverez le plus vaste et le plus merveilleux assortiment de montures de bagues de fiançailles au Canada.

Choisissez une monture qui conviendra parfaitement à la personnalité de votre amoureux fiancée et à son genre de vie. Adorablement discrète, au goût du jour, audacieusement d'avant-garde, délicatement classique, ultra-moderne. Birks a toutes ces montures. Quant au diamant, Birks vous garantit la meilleure qualité, quel que soit le prix que vous payez. Les conditions de paiement sont facilitées.

les **Diamants Birks** ont l'éclat de l'amour.

Les Montréalais "administreront" leur port par la consultation

par Denis MASSE

Le ministre fédéral des Transports, M. Don Jamieson, a enfin dévoilé le plan d'administration locale qui sera dévolu au port de Montréal. Il en a donné les grandes lignes hier à l'occasion d'un symposium sur les transports organisé par l'Université de Montréal et le Conseil du port.

C'est davantage par la consultation que s'exercera la participation des Montréalais à l'administration de "leur" port.

Ce conseil consultatif sera formé de représentants de la direction ainsi que des employés, de la Ville de Montréal, du gouvernement métropolitain et de la province de Québec. Ce conseil local aura pour tâche de "conseiller" le directeur du port nommé par le gouvernement fédéral. Mais dans l'esprit du ministre, le directeur du port n'aura plus de pouvoirs arbitraires; il devra avoir consulté réellement le conseil local avant de prendre des décisions.

Le ministre a lui-même indiqué les domaines qui devront retenir l'attention du conseil local:

1—négociation et délivrance de baux, permis et autres

- 2—types de contrats, construction, etc.;
- 3—taxes sous forme de droits de port, de stationnement, de quaiage, etc., y compris la détermination de la période de temps gratuit accordée au client;
- 4—la planification et le lancement des travaux d'équipement et la supervision des programmes à long terme;
- 5—la conception, l'entretien courant et la supervision de travaux à long terme;
- 6—les relations de travail et les négociations collectives, sauf pour les services policiers du port;
- 7—la liaison selon les besoins avec les provinces et les municipalités;
- 8—la publicité et la promotion;
- 9—l'établissement des règlements portuaires, que l'on ne confondra pas avec les taxes portuaires, portant sur la gestion du port, la navigation, la manipulation des produits dangereux, l'accès au port, etc.

En outre, le président de l'administration du port de Montréal sera aussi invité à assister, au moins deux fois par an, aux réunions du nouveau Conseil national consultatif des ports où seront discutées les politiques d'ensemble des ports et où sera fait périodiquement l'examen critique de la nouvelle politique d'administration portuaire.

Répondant à une critique promptes qui se sont fait entendre, le ministre a demandé "d'attendre que les changements et les nouvelles structures aient eu le temps de faire leurs preuves".

Le nouveau conseil local du port serait formé d'ici trois semaines, a assuré le ministre.

D'autre part, le Conseil des ports nationaux sera réorganisé d'une façon complète. Il aura un nouveau président et sera réduit à trois membres dont deux ne seront pas postés à Ottawa comme l'a toujours voulu la centralisation dans la capitale.

L'un des deux nouveaux

commissaires sera en poste à Montréal et sera particulièrement de tous les ports de l'Est du pays. L'autre résidera à Vancouver.

L'un des buts de cette décentralisation est de donner une plus grande autonomie aux autorités locales et de permettre des communications plus rapides.

Il n'est pas certain, dans ce concept, que le Conseil du port actuel conserve le rôle de premier plan qu'il a eu jusqu'ici. Le Conseil des ports nationaux a déjà annoncé qu'il cessait de subventionner cet organisme de pressions.

Il pourra toutefois se donner une nouvelle orientation.

M. Jamieson croit que la réorganisation de l'administration portuaire ouvre des perspectives intéressantes au port de Montréal: "Il n'y a aucune raison, a-t-il dit, pour que la quantité de marchandises manipulées en un an n'atteigne très prochainement les 30 millions de tonnes".

Le niveau de l'eau du Richelieu s'est stabilisé depuis hier soir

par Georges LAMON

La situation semble redevenue "normale" (si l'on peut dire) dans la région du Haut Richelieu, si l'on tient compte du fait que l'élévation du niveau de l'eau s'est "stabilisé" à entre six et huit pouces au-dessus du niveau d'eau d'été. Ce qui signifie, en pratique, que l'eau a cessé de monter, du moins depuis hier soir.

Rappelons que la nuit dernière, l'eau avait grimpé de 4,5 pouces par suite de la concertation de la pluie et des vents.

M. Jacques Laporte, directeur général du Conseil de développement du Haut Richelieu, organisme qui se veut surtout un organisme d'information plutôt que de pression, a avancé que la preuve que si le niveau de la rivière était anormal c'est que le ministère des trans-

ports avait haussé de quatre pieds la berge du canal, dans ses travaux d'élargissement du canal Richelieu.

Il a rappelé qu'un télégramme avait été adressé aux ministères des Richesses naturelles et des Terres et Forêts.

Tout comme le maire de Saint-Jean, M. Bruno Choquette, le porte-parole du CDHR sollicitait une aide gouvernementale pour d'éventuelles indemnités aux sinistrés tant du domaine résidentiel qu'agricole.

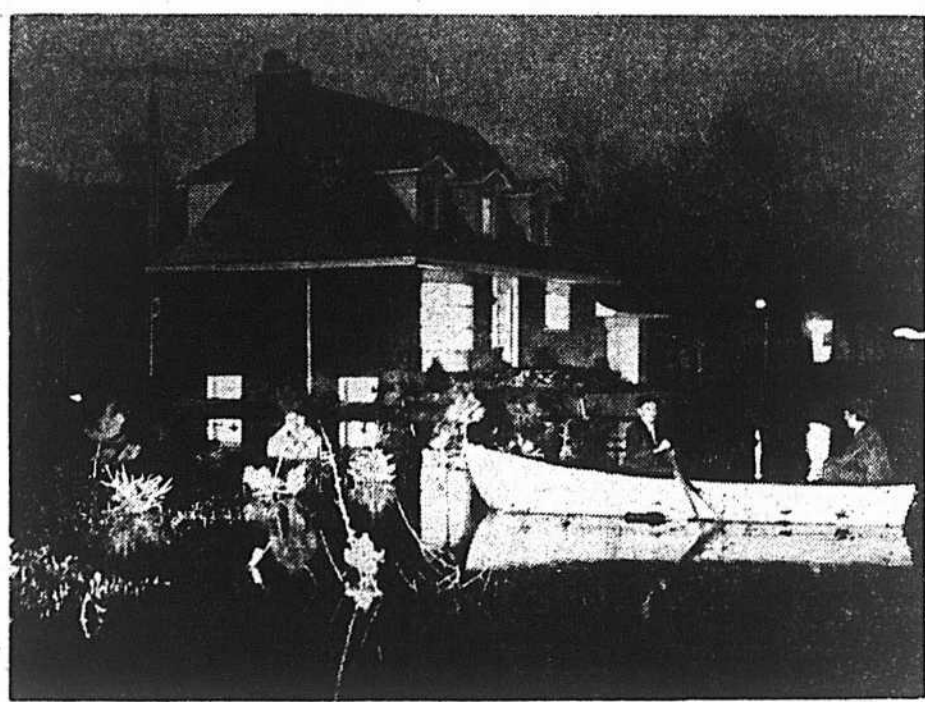
Hier, le ministère des Richesses naturelles a répondu qu'il envoyait un fonctionnaire pour mettre, semble-t-il en branle les procédures administratives dans ce sens. Quant au ministère des Terres et Forêts, il a délégué une équipe qui sera chargée aujourd'hui de déterminer au moyen de la photogrammé-

trie les endroits exacts inondés.

C'est, en d'autres mots, tout ce qui, semble-t-il, est nouveau dans le déroulement des opérations pour tenter d'endiguer ces inondations printanières de la rivière Richelieu.

Au chapitre des dégâts, personne, jusqu'ici n'a apporté de précisions quant au nombre de maisons endommagées par ces inondations. Toutefois, une constatation sur place permet quand même d'avancer qu'une bonne partie du secteur Saint-Eugène est submergé. Certes, ce secteur se trouve à proximité de la rivière.

Dans plusieurs rues dont notamment, Saint-Maurice, Alcide Côté, les résidents de l'endroit étaient contraints de laisser leur voiture, à plusieurs milliers de pieds de leur habitation, et de s'y rendre en embarcation.



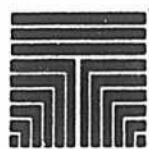
Un aspect de la rue Saint-Maurice, située dans le secteur Saint-Eugène annexé à la ville de Saint-Jean depuis 1970. Les résidents doivent laisser leur voiture et avoir recours à des embarcations pour rejoindre leur demeure.

JOURNÉE ST-JEAN-VIANNEY VENDREDI 14 MAI

TELEMEDIA,

en collaboration avec TOUTES LES BANQUES À CHARTE CANADIENNES ET LES CAISSES POPULAIRES, lance un SPÉCIAL - 24 HEURES pour venir en aide aux sinistrés de St-Jean-Vianney.

SYNTONISEZ CKAC/73 pour connaître les détails de ce fonds de secours.



CKAC/73

TARZAN



PHILOMÈNE



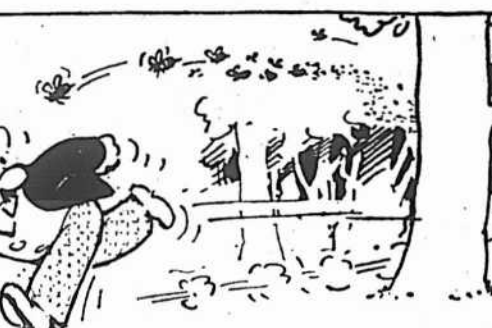
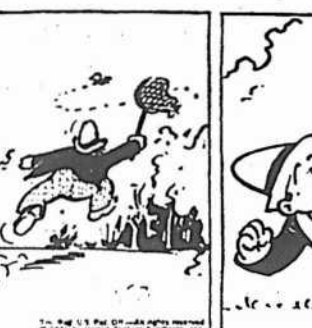
LE PAPA DE LILI



BOZO



FERDINAND



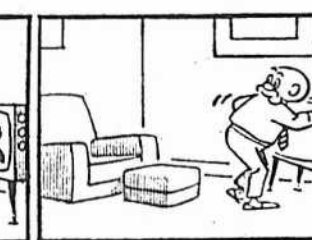
LES LÂTULIPE



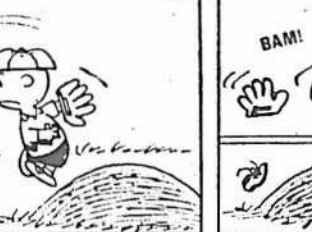
RUE DES FAINÉANTS



MON ONCLE



PEANUTS



BATMAN ET ROBIN



Les vendeurs d'autos du Saguenay: de nouveaux "gars de Lapalme"?

par Lise BLAIS

L'histoire des "gars de Lapalme" va-t-elle se répéter dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean?

C'est la question qu'on commence à se poser dans les milieux syndicaux alors qu'une vingtaine de vendeurs d'automobiles de la région sont en grève depuis cinq mois.

Les vendeurs soutiennent que les propriétaires de garages veulent "tuer" leur syndicat en refusant de négocier leur premier projet de convention collective.

Cette grève a effectivement débuté par un "lock-out", le 4 décembre dernier, alors que cinq concessionnaires de la région décidaient de fermer leurs portes, rompant ainsi les négociations entourant le premier projet de convention collective soumis par le Syndicat des vendeurs d'automobiles du Saguenay-Lac-St-Jean affilié à l'Union des employés de commerce (FTQ).

Les garages impliqués dans le conflit sont: Côté, Boivin Automobile Ltée de Chicoutimi; Côté, Boivin Automobiles de Jonquières; Chicoutimi Chrysler Ltée; Légaré Automobiles Ltée et Boivin et Fils Auto Ltée, également de Chicoutimi.

Après avoir contesté la légalité de cette mise à pied, les vendeurs d'automobiles des cinq garages décidaient

au cours d'une assemblée générale du syndicat tenue le 20 janvier, de déclencher la grève.

Depuis ce temps, c'est l'impasse la plus complète. Les négociations sont au point mort, les détaillants continuent d'opérer leurs commerces et les grévistes continuent de faire la grève.

Offensive provinciale

Pour bien comprendre tout l'enjeu de cette lutte syndicale, il faut remonter un peu plus loin dans le temps.

C'est en effet au début de janvier 1970 qu'à la demande d'un certain nombre de vendeurs d'automobiles, l'Union des employés de commerce décidait de se lancer dans une vaste campagne de syndicalisation à la grandeur de la province.

Deux autres tentatives de syndicalisation dans ce domaine faites quelques années auparavant par la CSN et par la FTQ n'avaient donné aucun résultat.

Cette fois, les esprits étaient mûrs: moins de six mois après le début de leur campagne, près de la moitié des 3.000 vendeurs syndiqués avaient déjà signé leur carte d'adhésion à l'Union des employés de commerce (FTQ).

A l'heure actuelle, 97 certificats d'accréditation ont été octroyés par la Commission des relations de travail, six requêtes sont sur le point d'être étudiées et 68 unités

syndicales sont en voie d'organisation.

Cependant, trois conventions seulement ont été signées jusqu'à maintenant alors que 67 autres sont toujours en négociations et que 25 en sont rendues au stade de la conciliation.

Dans la région du Saguenay-Lac-St-Jean, la bataille est beaucoup plus serrée.

70 heures par semaine

M. Richard Mercier, président du local de l'Union des employés de commerce, déclarait dernièrement à ce sujet: "Dans cette région, les effectifs sont beaucoup plus concentrés et le militantisme des nouveaux syndiqués est très fort. C'est également dans ces régions éloignées des grands centres que les conditions de travail des vendeurs sont les plus pénibles: ils n'ont pas de salaire de base et ne travaillent qu'à commission. Ils font des semaines de 70 heures, n'ont aucune sécurité d'emploi et il n'est pas question pour eux de bénéficier de congés et de vacances payés."

De l'avis même du président de la FTQ, M. Louis Laberge, c'est dans cette région que le syndicat des vendeurs d'automobiles va se faire ou se briser.

Commentant cette épreuve de force au cours d'une réunion à Chicoutimi le 23 février dernier, M. Laberge déclarait: "Nous sommes dans la lutte pour la gagner et nous savons ce que cela comporte."

Et il ajoutait: "Je demanderais dès aujourd'hui à tous les syndicats affiliés d'organiser un fonds de secours pour les vendeurs impliqués. Je forcerais le ministre du Travail à agir dans les plus brefs délais. Je trouve que les 29 vendeurs impliqués ont assez souffert."

Au cours de cette même tournée régionale, M. Laberge avait également promis de tout mettre en oeuvre "pour que les vendeurs d'automobiles du Saguenay-Lac-St-Jean ne soient pas un second cas Lapalme".

Deux mois se sont écoulés depuis ces déclarations et la grève dure toujours.

Un salaire minimum

Les principales revendications des vendeurs sont: la semaine de 40 heures; un salaire minimum garanti; des commissions plus équitables; le congé hebdomadaire du samedi ainsi que la sécurité d'emploi et un régime de sécurité sociale.

Les concessionnaires soutiennent pour leur part que les demandes des vendeurs sont exagérées et ne tiennent pas compte des réalités économiques auxquelles doivent faire face les détaillants.

Autrefois, disent-ils, 80 p. cent des consommateurs étaient sollicités par les vendeurs alors qu'aujourd'hui, 87 p. cent des acheteurs se rendent directement chez le détaillant pour faire leur choix sur place.

Selon eux, si les vendeurs persistent à vouloir obtenir

un traitement qui ne correspond pas du tout aux exigences du métier, les propriétaires de garages se verront dans l'obligation de réduire leur personnel de vendeurs.

De part et d'autres, les positions sont bien tranchées et le rapprochement semble encore loin.

Les vendeurs en grève du Saguenay sont tenaces.

Vont-ils tenir le coup "366 jours et tant qu'il en faudra"?

Pour M. Louis Laberge, président de la Fédération des travailleurs du Québec, "la bataille des vendeurs d'automobiles du Saguenay-Lac-St-Jean n'est plus celle de l'Union des employés de commerce, mais celle de la FTQ et de tous les vendeurs de la province".

L'objectif est clair: il s'agit d'obtenir pour les vendeurs une assurance sectorielle qui leur assure des conditions uniformes de travail et empêchera les "intrus" de s'emparer des emplois des professionnels de la

vente des autos en s'engageant dans des garages à temps partiel.

Bruno Quesnel, O.D.

Optométriste

bureau chez

PEOPLES CREDIT JEWELLERS
1015 ouest, Ste-Catherine — 849-7071

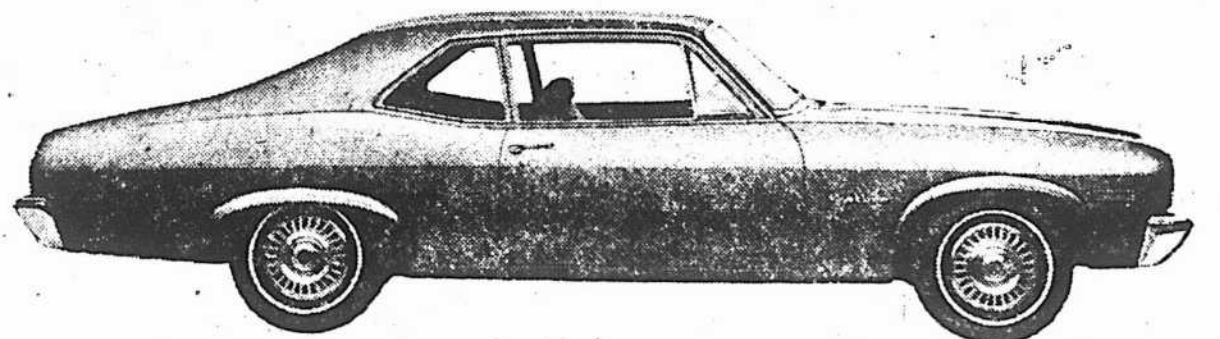
Nous fabriquons des jouets et non des commerciaux de télévision.

Et c'est vous qui profitez des épargnes.

Reliable

La maison que les enfants ont construite.

Que la Ventura II, la Pontiac "format de poche", soit si pratique, se vende si bon marché et soit si élégante, cela paraît quasi impossible.



La Ventura II est une petite voiture, mais...

Elle offre toute l'élégance, toute la douceur de marche, tout le confort, tout le luxe qu'on attend tout naturellement d'une Pontiac.

Bref, beaucoup plus que les autres. Pourtant la Ventura II est de prix très modique. Cette nouvelle Pontiac format de poche ne videra pas vos goussets.

La Ventura II est aussi de conduite agréable, d'entretien rapide et de construction durable. Au choix, un modèle

à deux portes et un autre à quatre portes, avec moteur 6-cylindres ou V8 en option.

En somme, c'est la six-places qui offre le plus aux amateurs de petites voitures.

Et qui apporte aux amateurs de grandes voitures ce à quoi ils sont habitués... pour moins d'argent.

La Ventura II de Pontiac



Sécurité d'abord: bouclez toujours votre ceinture.

Certains des équipements représentés sur cette annonce sont fournis en option, aux environs supplémentaires.

Vous pouvez gagner jusqu'à

\$30,000!

Pour tous détails, adressez-vous à un concessionnaire Pontiac participant à cette campagne.

Vous pouvez participer à l'AU TO-SWEEPSTAKE de GM si vous êtes âgé d'au moins 16 ans et si vous détenez un permis de conduire valide.

Aucune obligation d'achat.

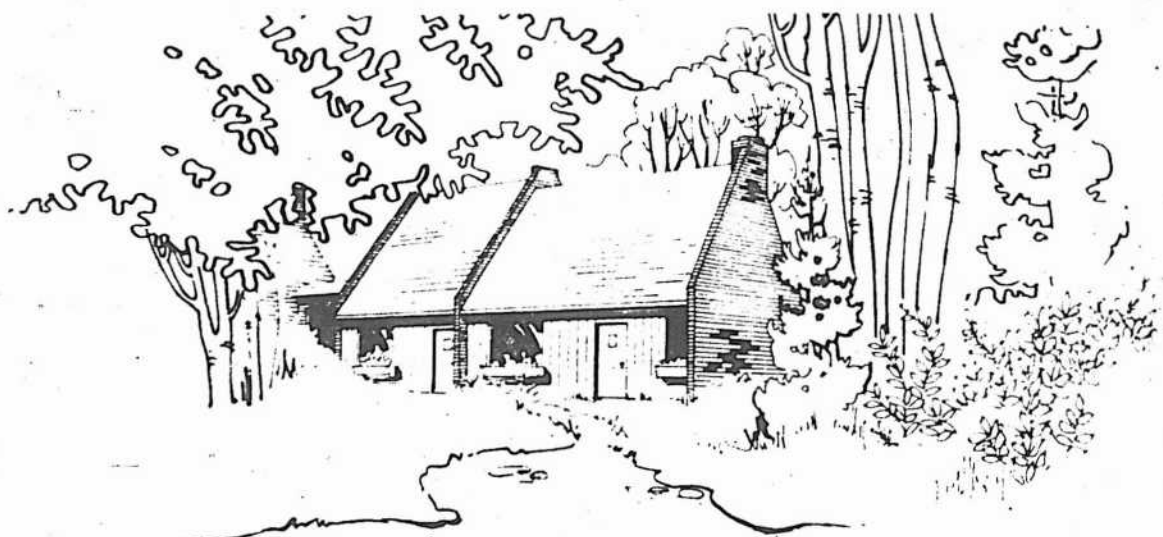
Les bulletins doivent être reçus au plus tard le 31 mai 1971.



Plus de 20,000 articles chez



PLACE NEWMAN, LASALLE



Si vous rêvez d'un foyer qui vous fasse oublier les préoccupations quotidiennes...

Si vous cherchez une maison en prévision de votre retraite...

Si vous voulez faire un bon placement...

Le Sommet Mont Gabriel est exactement ce qu'il vous faut.

N'aspirez-vous pas à un rythme de vie paisible et reposant à longueur d'année, loin de la vie trépidante et hâtant de la grande ville? Au Sommet Mont Gabriel, vous êtes au royaume de la simplicité et de la nature vierge, tout en profitant du confort et des commodités de la ville toute proche.

Le Sommet Mont Gabriel, un nouveau lotissement niché au sommet du Mont Gabriel, est un monde unique en son genre, où chaque saison a son parfum et son éclat particulier et dont la beauté ne cessera de vous charmer.

Le Sommet Mont Gabriel domine les magnifiques montagnes des Laurentides du sud et n'est qu'à 35 minutes de Montréal par l'autoroute. Là, vous pouvez goûter aux innombrables plaisirs des Laurentides, sans cependant y être plongé.

Le Sommet Mont Gabriel est un lotissement pourvu de tous les services; sa croissance sera dirigée, permettant

à l'acheteur avisé d'investir dans l'une des dernières belles régions à proximité de Montréal. C'est un monde à part, idéal pour s'y créer un foyer loin du tumulte et des tracas de la ville, une maison en prévision de votre retraite, ou simplement pour faire un bon placement. Vous pouvez choisir un des modèles de maisons semi-détachées ou bien acheter un des terrains défrichés pourvu de tous les services et y bâtir la maison de vos rêves. Les maisons semi-détachées reviennent à \$17,500 ou plus et vous avez le choix entre 15 modèles de 2, 3 ou 4 chambres, à coucher. Les terrains se vendent à partir de \$2,000 et vous pouvez y construire quand bon vous semble. Le Sommet Mont Gabriel est, bien entendu, approuvé par la SCHL. Vous pouvez obtenir des hypothèques et autres facilités de paiement. Les avantages du Sommet Mont Gabriel Lodge sont mis à la disposition des résidents moyennant une cotisation à prix spécial.

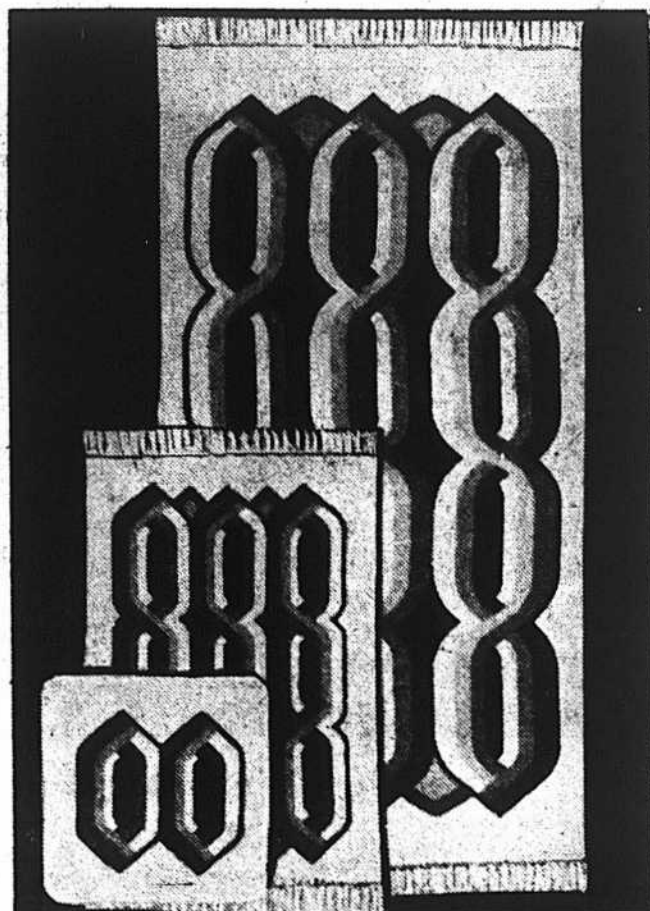
Vous serez sans cesse émerveillé par les inépuisables ressources et la beauté exceptionnelle de ce site enchanteur. Il est si agréable de simplement s'y laisser vivre, dans un doux farniente. Le Sommet Mont Gabriel, "là où on est aux anges... en toutes saisons".

Pour tous renseignements complémentaires sur ce lotissement sans pareil, perché au sommet d'une des plus belles montagnes du Québec, adressez-vous dès aujourd'hui aux agents exclusifs du Sommet Mont Gabriel, le Montreal Trust, Bureau central, 6600 Chemin de la Côte des Neiges, téléphone 735-2281, ou directement au bureau du Montreal Trust au Sommet Mont Gabriel, téléphone 861-2853 (ligne directe).

Sommet Mont Gabriel

Là où on est aux anges... en toutes saisons

Foison de spéciaux durant la vente linge-maison chez Eaton



Ensemble moderne Serviettes 'Infinity'

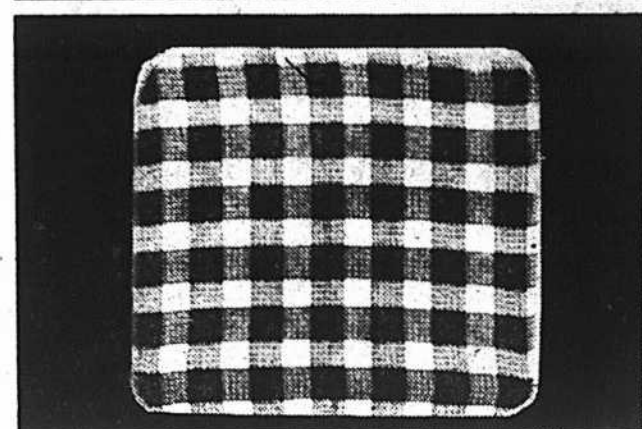
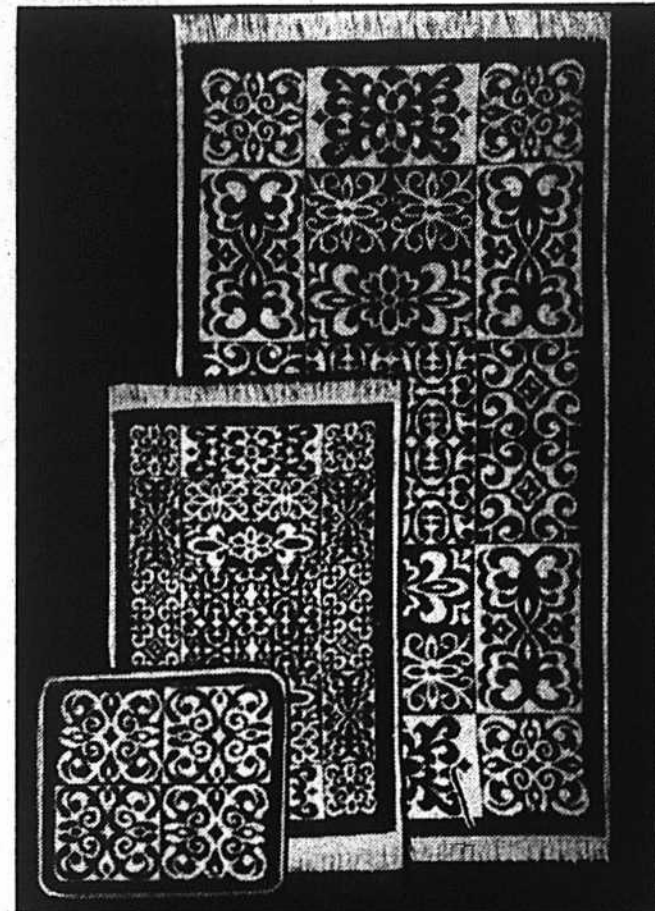
Rehaussez le décor de votre salle de bains avec ces serviettes agrémentées de dessins géométriques. Coton éponge hydrophile offrant un côté rasé et l'autre bouclé, bouts frangés. Des teintes dynamiques: brun/vert, bleu/lilas et rouge/orange sur fond blanc.

	Spécial	
Serviette de bains 22" x 44"	2.49 ch.	
Essuie-mains 15" x 25"	1.69 ch.	
Debarbouillette 12" x 12"	.69 ch.	
Rayon 236		

Ensemble haute-mode serviettes 'Savannah'

Des bas prix remarquables... des serviettes à remarquer! Et tout ça se passe durant la vente de mai de linge-maison chez Eaton. Coton éponge adroitement rasé proposant le motif jacquard, bouts frangés. Des tons harmonieux: vert/ton or, rouge/ton or, violet/bleu et noir/ton or.

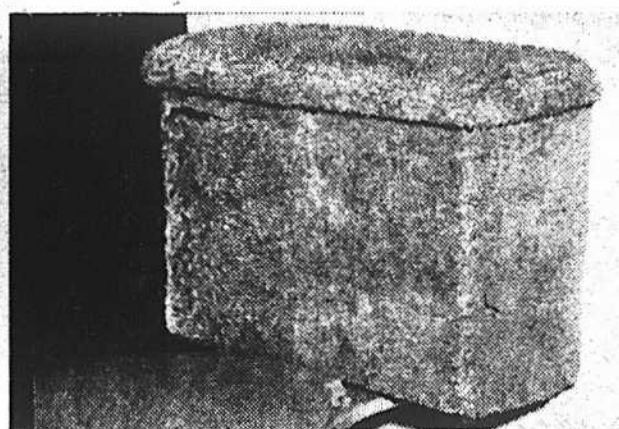
	Prix courant	Spécial
Serviette de bains 22" x 44"	2.99	2.39 ch.
Essuie-mains 15" x 25"	1.99	1.59 ch.
Debarbouillette 12" x 12"	.79	.63 ch.
Rayon 236		



Essuie-vaisselle Spécial

4 pour .69

C'est le moment de faire provision! Lingés de vaisselle quadrillés en coton de bonne qualité pour une plus longue durabilité. En bleu, rouge, vert ou ton or. 15" x 15" environ. Rayon 236



Couvre-réservoir 2-pièces Spécial

5.49 l'ensemble

Ce couvre-réservoir en chenille de coton rend votre salle de bains encore plus attrayante. L'ensemble couvre le réservoir au complet incluant le dessus. Blanc, lavande, bouton de rose, indigo, bronze azteque, vert-bronze ou pourpre. Rayon 236



Nappes de plastique

Dimensions	Dimensions	Dimensions
52" x 70"	52" x 90"	68" diamètre
Spécial	Spécial	Spécial
4.99 ch.	6.49 ch.	7.99 ch.

Une nappe sans aucun souci d'entretien puisqu'elle se nettoie si facilement. Au choix trois grandeurs, quatre couleurs. Envers lié coton. Ton sur ton de blanc, avocat, orange ou or. Rayon 236



Longues mitaines de cuisine Spécial

1.19 paire

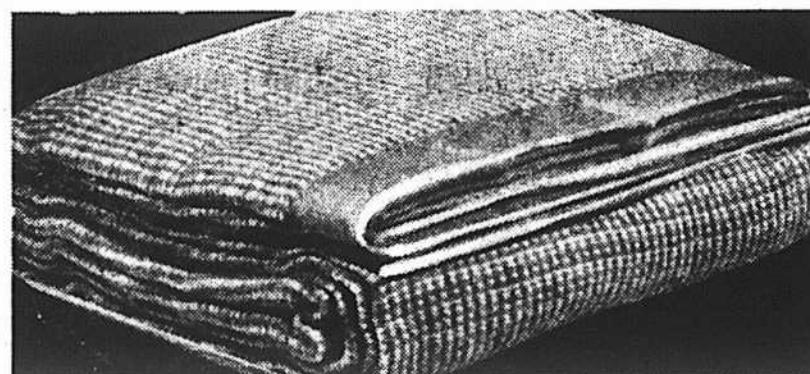
Elles sont extra-longues pour mieux vous protéger de la chaleur et de la vapeur. Environ 14" de longueur. Traitées "Teflon". Gamme imposante de couleurs à bordure de tons coordonnées. Rayon 236



Edredons rembourrés de fibrefill "Fortrel" Spécial

10.99 ch.

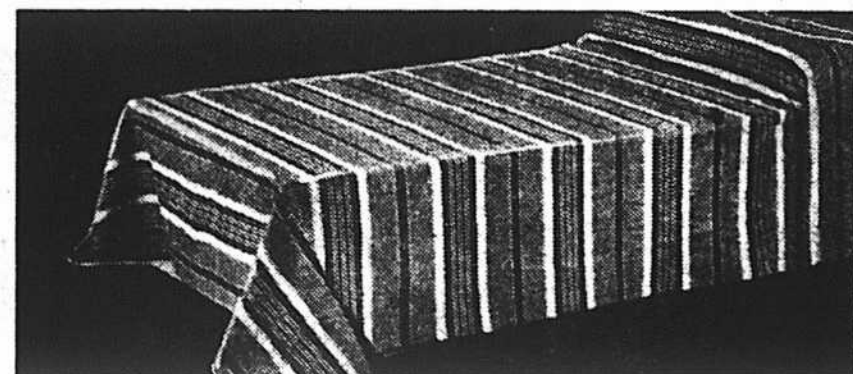
Douceur, chaleur et confort! Dessus "chromspun" aux ravissants imprimés floraux envers en finette de tons unis. Généreusement rembourrés "Fortrel" pour un bien-être léger environ 1 1/4 lb. Prédominance de rose, vert, bleu, ou ton or. Environ 72" x 84". Rayon 436



Couvertures thermiques façon tricot Spécial

6.99 ch.

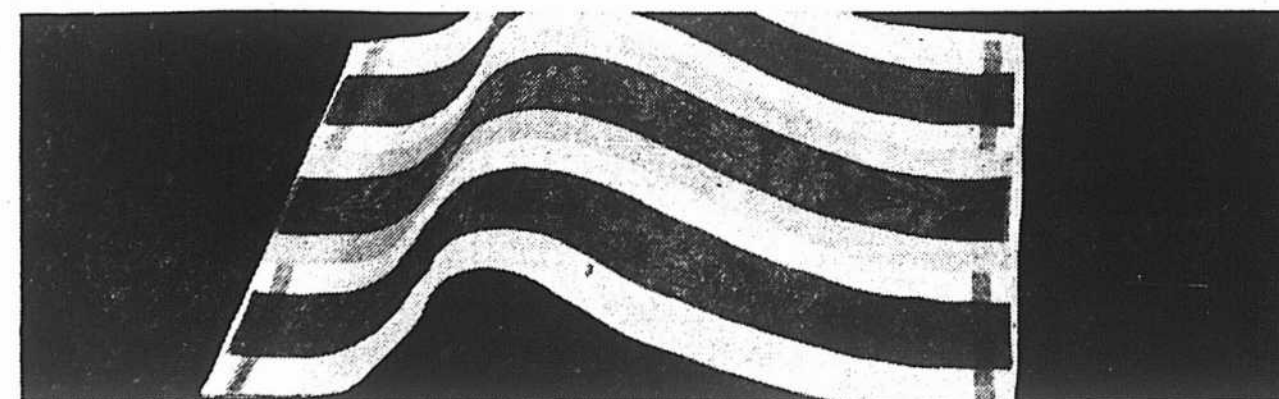
Mélange douillet viscose et polyester à bel effet tricot, les alvéoles permettent à la chaleur du corps de s'échapper et à l'air frais de circuler librement. Lavable-machine; non allergène. Bleu, or, rose avocat. Environ 72" x 90". Rayon 436



Couvre-lits "Lorence" genre cheviotte Spécial

8.99 ch.

Voici un couvre-lit qui ajoute une note de distinction à votre chambre à coucher. Rayures multicolores pour format lit jumeau. Ourlet uni. Teintes dominantes de brun, bleu, orange ou vert. Fait au Japon. Environ 80" x 105". Rayon 436



Linges de vaisselle en toile

Spécial
2 pour 1.19

Toile de qualité qui fait briller porcelaine et verrerie sans laisser de charpie. Motif marguerite. Gamme de coloris, bleu, rose, vert ou ton or. Une occasion d'en acheter plusieurs! Environ 20" x 30". Rayon 236



Couvre-matelas "Haddon Hall" Eaton

	Prix courant	Spécial		Prix courant	Spécial
Jumeau 40" x 76"	6.50 ch.	5.49	Grand 60" x 80"	11.50 ch.	8.69
Double 54" x 76"	7.98 ch.	6.49	Tres grand 78" x 80"	13.50 ch.	11.49

Couvre-matelas Haddon Hall "Custom" Eaton en coton blanchi piqué. Rembourrures coton blanchi piqué. Rembourrures traitées pour une fraîcheur hygiénique durable. Piqués-nylon et élastiques sur les côtés. Lavable et séchable à la machine. Choisissez parmi ces 4 formats et économisez! Rayon 436

Toutes les dimensions sont approximatives. Livraison des commandes de 2.00 ou plus Eaton en ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayons 236 et 436

Eaton est juste au bout du fil...

COMPOSEZ 842-9211

La Fête du JOUR DE LA TERRE continue samedi 15 mai
EATON vous invite à participer à la célébration du JOUR DE LA TERRE:

- Rendez-vous au centre-ville à bicyclette et stationnez celle-ci sans frais dans LA PRAIRIE DES MARGUERITES coin boul. de Maisonneuve et Victoria (Terrain de stationnement des Directeurs d'EATON). Les bicyclettes seront sous la surveillance d'un Officier de la Sécurité bien conscient de l'assainissement de l'air.
- Pour déjeuner, la Salle-à-manger du 9e étage offre au menu une salade aux fruits-soleil et comme dessert la Terrine de marguerites.
- Joignez-vous à nous pour célébrer la FÊTE DE LA TERRE!

EATON